

Cahier d'information

Témoignage devant le

**Comité permanent de l'environnement et du
développement durable**

et

**Comité du Sénat, énergie, environnement et
ressources naturels**

24 Mars, 2022

Enjeu	Sujet	Onglet
A – Cartable du Ministre		
Membres du Comité	Comité du Sénat sur énergie, environnement et ressources naturelles (ECCC)	1
	Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes (ECCC)	2
Lettre de mandat	Lettre de mandate (ECCC)	3
	Progrès sur la lettre de mandat (ECCC)	4
Autochtone	Activités de mobilisation et de réconciliation avec les peuples autochtones (ECCC)	5
Aperçu financier	Aperçu du budget supplémentaire des dépenses (C) 2021-2022 de Parcs Canada	8
	Budget supplémentaire des dépenses (C) 2021-2022 de Parcs Canada	
Nature, espèces sauvages et aires de conservation	Aires protégé et de conservation (ECCC)	30
	Espèces en péril A- Note du Ministre B- Note du P&DG	31
	2 milliards d'arbres (ECCC)	32
	Programme National de gestion du feu de Parcs Canada A- Note du Ministre B- Note du P&DG	33
	Création d'aires marines nationales de conservation A- Note du Ministre B- Note du P&DG	43
Agence Parcs Canada	Création et agrandissement de Parcs Nationaux A- Note du Ministre B- Note du P&DG	44
	Programme de parcs urbains nationaux A- Note du Ministre B- Note du P&DG	45
	Projet de loi sur les lieux historiques A- Note du Ministre B- Note du P&DG	46
	Stratégie Nationale de tourisme sur les sentiers A- Note du Ministre B- Note du P&DG	47
	Financement du sentier transcanadien A- Note du Ministre B- Note du P&DG	48

Enjeu	Sujet	Onglet
B – P&DG cartable seulement		
Réalisations	Accomplissement de Parcs Canada 2021-2022	1
Plan ministériel	Plan ministériel de Parcs Canada 2022-23	2
Patrimoine naturel	Patrimoine naturel et patrimoine naturel amélioré	3
	25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030	4
	Espèces en péril	5
	Bison des bois	6
	Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo	7
	Programme national de gestion du feu de Parcs Canada	8
	Corridors écologiques	9
	Création d'aires marines nationales de conservation	10
	Création et agrandissement de parcs nationaux	11
	Parcs urbains	12
	Patrimoine culturel et historique	Le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux
Diversité, inclusion et commémoration historique		14
Examen des désignations		15
Regroupement de la collection sous la garde de Parcs Canada		16
Vérité, réconciliation et histoire		17
Archéologie et conservation du lieu historique national des épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror		18
Faire avancer une loi fédérale pour les lieux historiques		19
Relations avec les Autochtones	Lieu historique national de Batoche	20
	Intendance autochtone	21

	Traité progressif des Innus du Labrador visant à mettre en œuvre l'entente de 2015 sur les répercussions et les avantages de la réserve de parc national Akami-Uapishku – Kakkasuak – Mealy – Monts Meanly	22
	Négociations menées par affaires autochtones	23
	Subvention pour la mise en œuvre de l'accord d'établissement lié à la réserve de parc national Thaidene Nene	24
	Inuit Nunavut – Renforcement des relations entre la couronne et les autochtones par l'intermédiaire du conseil de gestion coopérative du Nunavut du parc national des Monts-Torngat	25
	Programmes de gardiens autochtone de Parcs Canada	26
Autres	Parcs Canada – Fréquentation en 2021	27
	Mise en œuvre de la loi sur les frais de service à Parcs Canada	28
	Transport durable des personnes dans la vallée de la Bow	29
	Investissement dans les infrastructures de Parcs Canada	30
	Campagne publicitaire nationale de Parcs Canada	31
	Retards dans les projets d'infrastructure	32
	Stratégie emploi et compétences jeunesse 2022-23	33
	Agence Parcs Canada compte des nouveaux parcs et lieux historiques	34
	Stratégie touristique pour les sentiers	35
	Soutien au sentier transcanadien	36
Référence	Discours du Ministre (ECCC)	37



APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2021-2022 DE PARCS CANADA

QUESTION

- Le Budget supplémentaire des dépenses (C) est la dernière occasion pour Parcs Canada de rajuster ses niveaux de référence de 2021-2022.
- Parcs Canada cherche à accroître ses niveaux de référence d'un montant de 14 772 949 dollars dans le cadre de ce Budget supplémentaire des dépenses.

POINTS IMPORTANTS

- Dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2021-2022, l'Agence cherche à accroître ses niveaux de référence d'un montant d'environ 14,8 millions de dollars.
- Voici la composition du montant de 14,8 millions de dollars :
 - un pouvoir de dépenser voté de 13,1 millions de dollars (89 %) en dépenses de programme (crédit 1);
 - un montant des postes législatifs de 1,7 million de dollars (11 %) pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.
- Les items compris dans ce budget supplémentaire des dépenses sont les suivants :
 - 7,5 millions de dollars pour l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation ;
 - 2,1 millions de dollars pour l'archéologie et la conservation du lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror;
 - 1,5 million de dollars pour les négociations des affaires autochtones;
 - 1 million de dollars pour la capacité des programmes de publicité du gouvernement;
 - 0,4 million de dollars pour faire progresser la réconciliation avec les Innus du Labrador;
 - 0,3 million de dollars pour la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en lien avec le lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus-et-du-HMS Terror*;
 - 0,4 million de dollars en transferts avec d'autres organisations;
 - 1,7 million de dollars pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés liées au nouveau financement des salaires reçus.
- Ce budget supplémentaire des dépenses comprend également des rajustements qui ne modifient pas le niveau de référence de l'Agence : un transfert de crédit d'un montant de 0,9 million de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour appuyer l'établissement de la réserve de parc national Thaidene Nene; et une réaffectation interne des ressources d'un montant de 1,8 million de dollars provenant des contributions à la subvention pour la mise en œuvre de l'entente pour la création concernant la réserve du parc national de Thaidene Nene.



CONTEXTE/DESCRIPTION DES ITEMS

Le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2021-2022 de Parcs Canada s'élève à 14,8 millions de dollars, comme le montre le tableau ci-après :

Item	Crédits	Postes législatifs – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)	Total
Fonds destinés à améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation	7 490 879	1 194 696	8 685 575
Fonds destinés à l'archéologie et la conservation du lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror	2 099 601	142 452	2 242 053
Fonds destinés aux négociations des affaires autochtones	1 476 668	299 565	1 776 233
Fonds destinés aux programmes de publicité du gouvernement (poste horizontal)	1 000 000	–	1 000 000
Fonds destinés à faire progresser la réconciliation avec les Innus du Labrador - traités progressifs sur les pêches et les parcs	393 121	28 890	422 011
Fonds destinés à la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en lien avec le lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror	250 000	–	250 000
Réaffectation interne des ressources provenant des contributions à la subvention pour la mise en œuvre de l'accord lié à la création de la réserve du parc national de Thaidene Nene (1 750 000 \$)	-	-	-
Réaffectation des ressources à l'interne afin d'appuyer le développement, la création et la désignation de nouveaux lieux historiques nationaux et parcs nationaux, ainsi que de nouvelles aires marines nationales de conservation et d'autres aires patrimoniales protégées (910 786 \$)	-	-	-
Transfert du ministère des Ressources naturelles à l'Agence Parcs Canada pour financer la plantation de 150 000 arbres en 2021 dans 18 parcs d'un océan à l'autre	660 410	-	660 410
Transfert de l'Agence Parcs Canada au ministère des Transports afin de remettre des fonds inutilisés dans le cadre de l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transport (ERAT)	-255 000	-	-255 000
Transfert de l'Agence Parcs Canada au Secrétariat du Conseil du Trésor pour les programmes de développement de la collectivité de la gestion financière et l'Initiative sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité	-8 333	-	-8 333
TOTAL	13 107 346	1 665 603	14 772 949



Description des items

(A) Nouveau financement – augmentation totale de 14 375 872 \$:

- 1. Fonds destinés à améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation : 7 490 879 \$ (plus 1 194 696 \$ pour le RASE, soit un total de 8 685 575 \$).**

Ce financement appuiera le programme de renforcement de la résilience à l'égard des feux de forêt des aires protégées de Parcs Canada, axé sur les mesures de prévention et d'intervention en cas de feux de forêt qui prennent naissance sur les terres administrées par Parcs Canada et les collectivités adjacentes, les traversent ou les menacent. Cela s'inscrit dans un programme qui aidera collectivement le Canada à mieux comprendre les risques naturels, à s'en protéger et à accroître sa résilience à cet égard en améliorant la disponibilité des données et de la cartographie essentielles ainsi que l'accès à ces dernières, et en augmentant la capacité opérationnelle en matière de prévention des incendies de forêt et d'intervention dans ce domaine. Parcs Canada utilisera le financement supplémentaire pour améliorer la capacité et accroître la portée de son programme national de gestion des incendies. Les activités se concentreront sur le renforcement de la résilience à l'égard des feux de forêt dans les zones protégées de l'APC, y compris la sécurité des visiteurs et la protection des installations construites, des biens naturels et culturels, des écosystèmes et de la faune dont l'APC est responsable.

Le budget de 2021 prévoit de nouvelles ressources pour la lutte contre les incendies de forêt, soit 52,5 millions de dollars sur cinq ans. Les 8,7 millions de dollars, dont 7,5 millions de dollars en dépenses de programme votées et 1,2 million de dollars pour le RASE, dans le présent budget supplémentaire des dépenses (C) représentent la première année de cet investissement supplémentaire.

- 2. Fonds destinés à l'archéologie et la conservation du lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror : 2 099 061 \$ (plus 142 452 \$ pour le RASE, soit un total de 2 242 053 \$)**

La découverte du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* a donné à Parcs Canada et aux Inuits l'occasion de collaborer pour mieux comprendre l'un des plus grands mystères maritimes canadiens de tous les temps. Un financement supplémentaire est requis pour accroître les ressources et les capacités afin de garantir le succès de l'une des initiatives archéologiques les plus importantes et les plus complexes de l'histoire du Canada.

Depuis 2014, les archéologues subaquatiques de Parcs Canada étudient l'épave du HMS *Erebus*, de concert avec les Inuits. L'étude archéologique de l'épave du HMS *Terror* a commencé en 2016. Toutes les recherches menées sur les deux épaves ont exigé des activités logistiques complexes sur le terrain, y compris la plongée, dans des conditions environnementales très difficiles.

Il est urgent d'agir, car les répercussions sur le HMS *Erebus* sont de plus en plus marquées, en raison de la réduction de la couverture de glace au cours des dernières années. Un programme accéléré d'archéologie et de conservation doit être mis en œuvre pour atténuer le risque lié à la réputation pour le gouvernement du Canada qui a accepté le don exceptionnel des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* et des artefacts de la part du Royaume-Uni, sachant qu'ils seraient gérés et protégés par Parcs Canada.

Le budget de 2021 prévoit un nouveau financement de 15 millions de dollars sur quatre ans pour cette initiative. Les 2,2 millions de dollars, dont 2,1 millions de dollars en dépenses de programme votées et 0,1 million de dollars pour le RASE, dans le présent budget supplémentaire des dépenses (C) représentent la première année de l'investissement.

- 3. Fonds destinés aux négociations des affaires autochtones : 1 476 668 \$ (plus 299 565 \$ pour le RASE, soit un total de 1 776 233 \$).**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler ses relations avec les peuples autochtones. Les négociations avec les peuples autochtones sont l'occasion de mettre en œuvre des droits et de faire progresser la réconciliation tout en réduisant les risques de litige, en établissant des partenariats et en faisant avancer les priorités mutuelles. En tant que gestionnaire de 88 % des terres fédérales, soit près de 36 millions d'hectares, Parcs Canada est particulièrement bien placé pour faire progresser la réconciliation en appuyant le processus décisionnel autochtone en matière de protection de l'environnement, d'accès



aux sites et pratiques culturels importants et de continuité culturelle intergénérationnelle par l'intermédiaire de la protection du patrimoine naturel et culturel et de l'accès à ce dernier.

Depuis l'introduction des processus de reconnaissance des droits et l'autodétermination des Autochtones, en 2017, le nombre de tables demandant la participation de Parcs Canada a plus que doublé. Le budget de 2021 prévoyait un financement supplémentaire d'environ 2 millions de dollars par année pour Parcs Canada, afin d'appuyer une approche plus proactive et opportune en matière de négociations avec les Autochtones.

4. Fonds destinés aux programmes de publicité du gouvernement (poste horizontal) : 1 000 000 \$.

Ce financement appuiera la Campagne nationale de fréquentation et de conservation de Parcs Canada visant à promouvoir la fréquentation des lieux administrés par Parcs Canada et la protection des lieux patrimoniaux du Canada tout en soutenant la reprise d'un tourisme sûr et durable. Cette campagne, profitant du slogan 450 000 km² de souvenirs, invitera les Canadiens à vivre certaines des meilleures expériences culturelles et de plein air que notre pays a à offrir. Par ailleurs, elle mettra en valeur les lieux administrés par Parcs Canada en tant que destinations touristiques de choix en insistant sur la beauté de ces endroits et les bienfaits qu'ils apportent.

5. Fonds destinés à faire progresser la réconciliation avec les Innus du Labrador – traités progressifs sur les pêches et les parcs : 393 121 \$ (plus 28 890 \$ pour le RASE, soit un total de 422 011 \$).

Ce nouveau financement permanent appuie un traité progressif (TP) relatif à la gestion coopérative de la réserve de parc national Akami – Uapishku – KakKasuak – Montagnes Mealy, en attendant la conclusion d'un traité définitif.

Dans le cadre des négociations du traité moderne, les Innus ont signé une entente sur les répercussions et les avantages du parc (ERAP) avec Parcs Canada pour la gestion coopérative de la réserve de parc national Akami – Uapishku – KakKasuak – Montagnes Mealy, en 2015. Cette entente était fondée sur l'espoir de toutes les parties que les négociations relatives au traité s'achèveraient peu après. Les négociations du traité sont toutefois en cours et ne devraient pas aboutir avant 2025 ni entrer en vigueur avant 2028. Ainsi, l'approche consiste à conclure un traité progressif (TP) dans l'intervalle, jusqu'à ce qu'une entente définitive soit conclue.

6. Fonds destinés à la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en lien avec le lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror: 250 000 \$.

L'Accord du Nunavut oblige légalement le Canada à conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) liées aux lieux historiques nationaux dans la région du Nunavut. Les négociations de l'ERAI entre Parcs Canada et l'association inuite de Kitikmeot liées aux épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* ont commencé en 2016. Ce financement permettra de ratifier l'ERAI d'ici le 1^{er} avril 2022 et d'appuyer sa mise en œuvre, qui comprend la création d'un site historique national géré de manière coopérative, dirigé et exploité par les Inuits et offrant des avantages directs aux Inuits.

(B) Transferts avec d'autres ministères – Augmentation totale de 397 077 \$:

1. Transfert du ministère des Ressources naturelles à l'Agence Parcs Canada pour financer la plantation de 150 000 arbres en 2021 dans 18 parcs d'un océan à l'autre : 660 410 \$

Ce transfert à partir de Ressources naturelles Canada appuiera l'engagement du gouvernement du Canada à lutter contre les changements climatiques et à protéger la biodiversité. Ce financement aidera Parcs Canada à planter 150 000 arbres dans les lieux administrés par Parcs Canada, en 2021. Cette initiative s'inscrit dans une vaste campagne menée par RNCAN, qui vise à planter deux milliards d'arbres au cours des dix prochaines années.

2. Transfert de l'Agence Parcs Canada au ministère des Transports afin de remettre des fonds inutilisés dans le cadre de l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transport (ERAT) : -255 000 \$



Au départ, l'APC devait utiliser les 255 000 dollars pour entreprendre des projets dans le cadre de l'initiative de l'évaluation des risques liés aux actifs de transport (ERAT). En raison de l'évolution des profils financiers et des modifications de la portée des projets d'ERAT de l'APC sur plusieurs années, cet excédent est demeuré inutilisé par l'APC au cours du dernier exercice financier des activités d'ERAT. Le montant doit être retourné à Transports Canada et utilisé pour appuyer d'autres projets et activités dans le cadre de l'initiative d'ERAT.

3. Transfert de l'Agence Parcs Canada au Secrétariat du Conseil du Trésor pour les programmes de développement de la collectivité de la gestion financière et l'Initiative sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité : -8 333 \$

Contributions ministérielles aux programmes de perfectionnement de la communauté financière et à l'Initiative sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA).

(C) Autres rajustements – Aucune modification des niveaux de référence :

1. Réaffectation interne des ressources à l'interne afin d'appuyer le développement, la création et la désignation de nouveaux lieux historiques nationaux et parcs nationaux, ainsi que de nouvelles aires marines nationales de conservation et d'autres aires patrimoniales protégées

Parcs Canada souhaite transférer 910 786 \$ de dépenses de programme du crédit 1 au crédit 5 – Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Le transfert de crédit de 910 786 \$ est lié à l'achat d'un navire qui sera l'une des principales plateformes de soutien essentielles au respect des exigences du mandat opérationnel de Parcs Canada dans la réserve de parc national Thaidene Nene.

Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à fins déterminées qui permet à l'Agence de mettre de côté des fonds pour la création ou l'agrandissement de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et d'autres aires protégées. Des fonds sont déposés dans le compte des nouveaux parcs et lieux historiques afin de protéger le financement requis à une date ultérieure et de respecter l'engagement pris par l'Agence à l'égard de la création, de l'agrandissement ou de la désignation de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

1. Subvention pour la mise en œuvre de l'accord d'établissement relatif à la réserve de parc national de Thaidene Nene

La subvention permettra à l'Agence de respecter l'engagement pris dans le cadre de l'accord signé avec la Première Nation dénée Yellowknives pour la création de la réserve du parc national de Thaidene Nene, sur son territoire. Le financement sera transféré des contributions existantes par l'intermédiaire du budget supplémentaire des dépenses (C).

Agence Parcs Canada

Sommaire de l'organisation

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses		Autorisations proposées à ce jour
		Transferts	Rajustements (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits				
1c Dépenses du programme	1 272 020 944	(513 709)	12 710 269	1 284 217 504
5c Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	50 077 842	910 786	50 988 628
Total des crédits	1 322 098 786	397 077	12 710 269	1 335 206 132
Total des postes législatifs	209 830 225	1 665 603	211 495 828
Total des dépenses budgétaires	1 531 929 011	397 077	14 375 872	1 546 701 960

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor - <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>.

Explication du besoin (dollars)

Dépenses budgétaires

Crédits à adopter

Fonds destinés à améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation (budget fédéral de 2021) (poste horizontal)	Crédit 1c	7 490 879
Fonds destinés à l'archéologie et la conservation du lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror (budget fédéral de 2021) (EN ATTENTE)	Crédit 1c	2 099 601
Fonds destinés aux négociations des affaires autochtones (budget fédéral de 2021) (EN ATTENTE)	Crédit 1c	1 476 668
Fonds destinés aux programmes de publicité du gouvernement (poste horizontal)	Crédit 1c	1 000 000
Fonds destinés à faire progresser la réconciliation avec les Innus du Labrador - traités progressifs sur les pêches et les parcs (EN ATTENTE) (poste horizontal)	Crédit 1c	393 121
Fonds destinés à la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en lien avec le Lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror (EN ATTENTE)	Crédit 1c	250 000
Total des crédits à adopter		12 710 269
Total des crédits législatifs		1 665 603

Transferts

Transferts provenant d'autres organisations

Transfert du ministère des Ressources naturelles à l'Agence Parcs Canada pour financer la plantation de 150 000 arbres en 2021 dans 18 parcs d'un océan à l'autre	Crédit 1c	660 410
Transferts à l'interne		
Réaffectation des ressources à l'interne afin d'appuyer le développement, la création et la désignation de nouveaux lieux historiques nationaux et parcs nationaux, ainsi que de nouvelles aires marines nationales de conservation et d'autres aires patrimoniales protégées	Crédit 1c	(910 786)
	Crédit 5c	910 786
Total	

Réaffectation des ressources à l'interne des contributions (1 750 000 \$) à la subvention pour la mise en oeuvre de l'entente pour la création concernant la réserve de parc national Thaidene Nene	Crédit 1c
Transferts à d'autres organisations		
Transfert de diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor pour les programmes de développement de la collectivité de la gestion financière et l'Initiative sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité	Crédit 1c	(8 333)
Transfert de l'Agence Parcs Canada au ministère des Transports afin de remettre des fonds inutilisés dans le cadre de l'Initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transports	Crédit 1c	(255 000)
Total des transferts		397 077
Total des dépenses budgétaires		14 772 949

Liste des paiements de transfert

	Budgets des dépenses à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Budgets des dépenses révisés
Subventions			
Subvention pour la mise en oeuvre de l'accord d'établissement relatif à la réserve de parc national Thaidene Nene	1 750 000	1 750 000

Énumération des autorisations législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Autorisations proposées
Budgétaire			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59 830 225	1 665 603	61 495 828

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2021-2022

Prévisions législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Autorisations proposées
Budgétaire			
Agence Parcs Canada			
Dépenses correspondant aux recettes d'exploitation en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	150 000 000	150 000 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59 830 225	1 665 603	61 495 828
Total budgétaire	209 830 225	1 665 603	211 495 828

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2021-2022

Dépenses par objet

Budgetaire	Budgets des dépenses à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses				Total	Budgets des dépenses révisés
		Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions		
				(dollars)			
Agence Parcs Canada							
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 170 501 448	12 279 134	796 000	250 000	13 325 134	1 183 826 582
Services internes	135 419 614	1 447 815	1 447 815	136 867 429
Total	1 305 921 062	13 726 949	796 000	250 000	14 772 949	1 320 694 011
Total budgétaire	1 305 921 062	13 726 949	796 000	250 000	14 772 949	1 320 694 011

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2021-2022

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les fonds à valoir sur le crédit

Définitions des articles courants disponibles à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2122/7-fra.html>

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnements	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Service de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes et autres réductions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Agence Parcs Canada	7 834 503	654 510	1 000 000	1 388 177	281 400	180 000	1 988 359	1 196 000	250 000	14 772 949
Total	7 834 503	654 510	1 000 000	1 388 177	281 400	180 000	1 988 359	1 196 000	250 000	14 772 949

Postes horizontaux

Les postes inscrits dans ce tableau sont des initiatives horizontales et des postes financés conjointement. En général, ces deux types de postes horizontaux concernent de façon générale deux organisations ou plus ayant une entente de financement officielle (par exemple, un mémoire au Cabinet ou une présentation au Conseil du Trésor). Dans le cadre des initiatives horizontales, les organisations travaillent en partenariat en vue d'atteindre des résultats communs. Dans le cadre des postes financés conjointement, les organisations reçoivent un financement supplémentaire, et chacune contribue de manière indépendante à la réalisation des objectifs énoncés.

Postes horizontaux

Organisation	Montant (dollars)
Fonds destinés à améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas de feux de forêts et d'inondation (budget fédéral de 2021)	
Agence Parcs Canada <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de fonctionnement visant à améliorer la capacité des équipes de lutte contre les incendies, les mesures de réduction et de prévention des risques, la collecte et la diffusion de l'information et la coordination avec les intervenants. Fonds destinés aux programmes de publicité du gouvernement	7 490 879
Agence Parcs Canada <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de fonctionnement visant à promouvoir la fréquentation des parcs nationaux et des sites historiques. 	1 000 000
Fonds destinés à faire progresser la réconciliation avec les Innus du Labrador - traités progressifs sur les pêches et les parcs (EN ATTENTE)	
Agence Parcs Canada <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de fonctionnement visant à appuyer la mise en œuvre d'un traité sur la réserve de parc national Akami-UapishkU-KakKasuak-Monts Mealy, notamment la participation de la communauté et l'élaboration de plans pour le parc. 	393 121

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2021-2022

Affectations bloquées dans les autorisations votées

Une autorisation parlementaire prend fin habituellement au terme de l'exercice financier. Par exemple, les autorisations approuvées au moyen des lois de crédits de 2021-2022 prendront fin, pour la plupart des organisations, le 31 mars 2022.

Au cours de l'exercice financier, le gouvernement peut réorienter ses priorités ou mettre en œuvre diverses initiatives. On donne suite à ces décisions en bloquant des affectations, s'il y a lieu, pour freiner l'utilisation des crédits autorisés. À la fin de l'exercice, ces affectations bloquées sont incluses dans les montants périmés figurant aux Comptes publics.

Pour l'exercice 2021-2022, le montant bloqué des autorisations votées s'élevait à XXX \$ en date du XXX. La plupart de ces affectations bloquées sont attribuables au report de fonds prévu (XXX \$) à des exercices ultérieurs.

La présente annexe fournit un sommaire, par catégorie et ministère, de toutes les affectations bloquées permanentes incluses dans les autorisations votées.

Catégories d'affectations bloquées

Report

Le reprofilage permet de reporter des crédits inutilisés d'un exercice à des exercices ultérieurs de manière à correspondre aux modifications apportées à l'échéancier de mise en œuvre d'un programme. Les fonds inutilisés de l'exercice en cours sont déposés dans une affectation bloquée. Une nouvelle autorisation parlementaire est requise pour les dépenses prévues au cours de chaque exercice ultérieur.

Transfert ou réaffectation

Au cours d'un exercice, une organisation peut transférer ou réaffecter des fonds d'un crédit à l'autre à l'interne ou vers une autre organisation. De tels rajustements peuvent être effectués au moyen d'une affectation bloquée.

Réduction

Les autorisations d'une organisation peuvent être réduites lorsque les fonds pour les fins initialement autorisées ne sont plus disponibles. Cela peut survenir lorsqu'une initiative ou un programme est annulé, ou lorsque les économies constatées doivent être retournées au cadre financier.

Autre

D'autres préemptions prévues sont rattachées en grande partie à des fonds autorisés non engagés provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

	Report	Transfert/ réaffectation	Réduction (dollars)	Autre	Total
Agence Parcs Canada					
1 – Dépenses du programme	131 270 771	2 950 000	134 220 771
Report :					
• Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital liées principalement à l'entretien et à la réparation de biens dans l'ensemble du Canada ainsi qu'à la création du parc urbain national de la Rouge et de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga.					
Réduction :					
• Dépenses de fonctionnement pour les voyages.					
	131 270 771	2 950 000	134 220 771



ESPÈCES EN PÉRIL

ENJEUX

- Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement des espèces dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, et collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (MPO), les partenaires autochtones et les gestionnaires des terres adjacentes pour faire avancer le travail de protection et de rétablissement des espèces en péril au Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada.
- Il existe plus de 230 espèces en péril sur les terres et dans les eaux administrées par Parcs Canada, ce qui représente environ 40 % de toutes les espèces inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). L'ensemble des six espèces prioritaires (soit les quatre sous-espèces de caribous, le tétras des armoises et le bison des bois) se trouvent sur les terres administrées par Parcs Canada.
- Parcs Canada a mis au point 23 plans d'action visant des espèces multiples axés sur des lieux précis qui prévoient des mesures de rétablissement visant plus de 262 espèces dont la conservation est préoccupante (y compris plus de 214 espèces inscrites sur la liste de la LEP), dans 42 lieux administrés par Parcs Canada. Ces plans d'action définissent des objectifs locaux à court terme en matière de population et de répartition ainsi que diverses mesures qui sont nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.
- En date de mars 2022, 57 % des mesures énoncées dans les plans d'action dirigés par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* avaient été mises en œuvre, dépassant ainsi l'objectif de mise en œuvre de 50 % des mesures avant la fin de 2023.
- Parcs Canada a récemment publié 8 rapports de mise en œuvre axés sur les espèces en péril décrivant les progrès réalisés dans l'exécution des plans d'action visant des espèces multiples. Il s'agit des premiers rapports de mise en œuvre des plans d'action prévus par la LEP qui sont publiés par le gouvernement du Canada.
- Depuis décembre 2019, l'Agence Parcs Canada s'est occupée de trois arrêtés ministériels concernant des habitats essentiels, de treize descriptions d'habitats essentiels et d'une déclaration de protection d'un habitat essentiel, et de nombreuses autres mesures de protection semblables sont en cours.
- Parcs Canada a investi plus de 20 millions de dollars dans la mise en œuvre des mesures de rétablissement liées à la LEP pour la période de 2018-2019 à 2022-2023 par l'intermédiaire du Programme de conservation et de restauration (CoRe). Ces projets visent 85 espèces inscrites sur la liste de la LEP dans 38 lieux administrés par Parcs Canada; de plus, 292 mesures de rétablissement ont été mises en œuvre et plus de 463 mesures ont été amorcées.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'objectif de la *Loi sur les espèces en péril* est d'empêcher la disparition ou l'extinction d'espèces sauvages, d'assurer le rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, et d'empêcher que d'autres espèces ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.
- Grâce aux ressources et à la capacité supplémentaires obtenues dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du Canada en 2018, Parcs Canada a effectué d'autres investissements soutenant des mesures de conservation des espèces en péril, a accru sa collaboration avec les partenaires autochtones, a élaboré des approches climato-intelligentes pour le rétablissement des espèces en péril et a travaillé avec une efficacité accrue à l'échelle du paysage.
- Les terres et les eaux gérées par Parcs Canada abritent 40 % des 622 espèces en péril inscrites sur la liste de la LEP, et ce, malgré le fait que ces terres et eaux représentent moins de 5 % de la superficie totale du pays.
- L'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril met l'accent sur de multiples espèces et écosystèmes et concentre les efforts de conservation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les lieux, les espèces, les secteurs et les menaces qui sont jugés prioritaires dans l'ensemble du Canada. En outre, cette approche, qui est dirigée par Environnement et Changement climatique Canada, prévoit un engagement à l'égard de la participation des peuples autochtones et permet aux partenaires de la conservation de collaborer afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les espèces en péril.



Espèces notoires dans les parcs :

Bisons

- En 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a conclu que des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois, en particulier pour la harde du lac Ronald et celle de Wabasca, qui se trouvent à proximité du parc national Wood Buffalo.
- Deux menaces imminentes ont été recensées pour la harde du lac Ronald : la présence de maladies dans des hardes de bisons touchées dans le parc national Wood Buffalo ainsi que le risque connexe de transmission de maladies, et le développement industriel proposé à ce moment-là qui aurait accru le risque de transmission de maladie et grandement réduit l'habitat et l'aire de répartition si le projet proposé avait été approuvé et exécuté. La menace imminente pour la harde de Wabasca, qui compte moins de 20 individus, est la chasse non réglementée.
- Parcs Canada élabore une stratégie nationale axée sur le bison, laquelle renforcera le rôle de chef de file de l'Agence dans la conservation du bison, établira des priorités et des objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence, assurera une cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons sur les terres administrées par Parcs Canada et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.

Caribou des montagnes du Sud

- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces qui pèsent sur le caribou des montagnes du Sud et créer des conditions favorables à sa survie et à son rétablissement, dont un investissement de 1,5 million de dollars dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel en 2018.
- Parmi les mesures de conservation mises en œuvre, soulignons des changements à la gestion du wapiti et des animaux tués sur la route pour aider à prévenir une croissance des populations de prédateurs, des zones de vitesse réduite; des restrictions quant à la présence de chiens dans l'habitat du caribou, des lignes directrices sur les vols afin d'éviter les perturbations directes des caribous, et des restrictions de l'accès en hiver visant à empêcher les prédateurs d'avoir facilement accès aux caribous et à prévenir les perturbations sensorielles du caribou causées par des activités récréatives hivernales.
- Le Budget de 2021 prévoyait un investissement de 24 millions de dollars sur cinq ans pour aider Parcs Canada à établir un programme de reproduction aux fins de conservation dans une installation construite sur mesure pour le caribou des montagnes du Sud, une espèce prioritaire clé qui risque de disparaître et qui revêt une importance culturelle pour de nombreux peuples autochtones. Une évaluation d'impact détaillée, des consultations auprès des Autochtones et du public, ainsi qu'une conception détaillée sont des étapes importantes du processus.
- Le rétablissement de ces populations locales de caribou des montagnes du Sud, dont le territoire chevauche les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs Canada collabore avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de déterminer les prochaines étapes de la planification du rétablissement, notamment le repérage des corridors paysagers afin d'améliorer la connectivité à long terme des hardes.



Épaulard résident du Sud

- Parcs Canada protège l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud dans les eaux de la réserve de parc national Pacific Rim et de la réserve de parc national des Îles-Gulf.
- Parcs Canada collabore avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour mieux faire connaître les mesures de gestion relatives aux épaulards résidents du Sud et améliorer la conformité à ces mesures.
- Parcs Canada travaille de concert avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement des initiatives ou des programmes de conservation marine dirigés par les Autochtones qui appuient la protection et le rétablissement des épaulards résidents du Sud.

Béluga de l'estuaire du Saint-Laurent

- Parcs Canada contribue à la protection du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent et de son habitat essentiel que l'on trouve dans les eaux du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le tiers (37 %) de l'habitat essentiel de cette population se trouve dans les limites de ce parc, administré par Parcs Canada et le gouvernement du Québec.
- Parcs Canada travaille de concert avec le MPO, Transports Canada, ECCC et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les mesures de gestion du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, les faire connaître et veiller à ce qu'elles soient respectées.

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU FEU DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, Parcs Canada est chargé de gérer les feux de forêt sur les terres fédérales qui relèvent de sa compétence.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada est la seule organisation fédérale menant des activités de gestion des feux de forêt et a des capacités et des rôles similaires à ceux de tout organisme provincial ou territorial de lutte contre les feux de forêt. L'Agence Parcs Canada est chargée de gérer les feux de forêt sur des terres publiques fédérales occupant 350 195 km² (environ la taille de l'Allemagne ou 6 fois la masse terrestre de la Nouvelle-Écosse). Cela comprend un certain nombre de sites urbains emblématiques, dont Banff, Jasper et Waterton.
- Les changements climatiques entraînent des feux de forêt plus intenses, qui font des ravages plus rapidement et plus longtemps, et cela augmente les risques pour la sécurité des Canadiens, l'activité économique et les infrastructures essentielles. Pour aider à atténuer ces risques, le Budget de 2021 a accordé 100,6 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022, et aucun financement permanent à Parcs Canada pour améliorer la préparation aux feux de forêt dans les parcs nationaux du Canada. Cependant, ce montant comprenait des ressources existantes, résultant donc des nouvelles ressources nettes pour les feux de forêt de 52,5 millions de dollars sur cinq ans.
- Parcs Canada fournit des ressources opérationnelles de gestion des feux de forêt aux provinces et aux territoires, au moyen d'ententes d'échange de ressources, ainsi qu'à des partenaires internationaux. En tant que seul organisme fédéral ayant les ressources nécessaires en matière de gestion des feux de forêt pour répondre aux demandes de soutien, l'Agence Parcs Canada est fière d'avoir pu déployer 180 ressources pour soutenir cinq provinces et territoires en 2021. Cela comprend un total de 143 ressources déployées pour aider à lutter contre les feux de forêt en Colombie-Britannique. En 2019-2020, Parcs Canada a aussi déployé 13 membres d'équipe en Australie et 25 membres d'équipe aux États-Unis (État de l'Oregon).
- Pour la saison des feux de 2022, l'Agence dispose de 22 équipes de quatre pompiers partout au Canada (plus de 80 employés au total) ainsi que de cinq équipes nationales de gestion des incidents composées de 20 personnes (plus de 100 employés au total), qui sont envoyées sur place pour gérer tous les aspects liés aux feux ou aux incidents pouvant présenter une haute complexité.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada et Ressources naturelles Canada sont des membres votants du conseil d'administration du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC). Ensemble, les deux organisations représentent le gouvernement fédéral. Le CIFFC coordonne la mise en commun des ressources en matière de gestion des feux de forêt à l'échelle nationale et internationale.
- Le programme de gestion du feu de Parcs Canada a quatre objectifs : 1) atténuer les risques d'incendie de forêt, et contrôler et gérer les incendies de forêt pour protéger les « valeurs en péril »; 2) préserver le rôle du feu comme processus écologique naturel; 3) demeurer bien préparé à combattre les incendies de forêt; 4) maintenir les obligations de Parcs Canada envers les organismes partenaires.
- Parcs Canada collabore avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, municipaux, autochtones et internationaux, ainsi qu'avec les secteurs universitaires, sans but lucratif et privé afin de se préparer aux incendies de forêt et d'intervenir, ainsi que de mieux comprendre, prévenir et gérer les risques croissants.



STATISTIQUES SUR LES INCENDIES

- De 2014 à 2021, il y a eu en moyenne **104 incendies de forêt par année** sur les terres administrées par Parcs Canada, avec **une moyenne de 141 978 hectares brûlés par année**. D'une année à l'autre :

ANNÉE	Nombre de feux de forêt
2014	83
2015	122
2016	70
2017	167
2018	146
2019	77
2020	93
2021	73

- Entre 2014 et 2021, on a réalisé en moyenne **18 brûlages dirigés par an** sur les terres administrées par Parcs Canada.
- De 2014 à 2021, une moyenne de **36 brûlages dirigés ont été planifiés par année**. D'une année à l'autre :

ANNÉE	Nombre de brûlages dirigés	
	Prévus	Achevés
2014	29	22
2015	46	28
2016	44	24
2017	36	13
2018	38	18
2019	31	13
2020	33	8
2021	27	17



CRÉATION D'AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION

ENJEUX

- La création de dix nouvelles Aires Marines Nationales de Conservation (AMNC) contribuera plus de 4 % à l'objectif de protection de 25 % de la superficie côtière et marine du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030.

POINTS IMPORTANTS

- Le Canada protège actuellement 13,8 % de son environnement marin. Les AMNC et les parcs nationaux ayant une composante marine gérés par Parcs Canada protègent 2,12 % de l'environnement marin, ce qui place l'Agence au deuxième rang des plus grands contributeurs à la cible de conservation marine. Voici toutes les contributions d'organisations :
 - Pêches et Océans Canada protège 11,04 %;
 - Parcs Canada protège 2,12 %;
 - Environnement et Changement climatique Canada protège 0,54 %;
 - les provinces protègent environ 0,18 %.
- À l'heure actuelle, Parcs Canada gère cinq (5) aires marines nationales de conservation qui représentent six (6) des 29 régions marines administrées par l'Agence, qui composent le réseau d'aires marines nationales de conservation. Lorsque la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) a été adoptée, le Parlement a déclaré qu'il était dans l'intérêt national « d'inclure des exemples représentatifs des diverses régions naturelles terrestres et marines dans le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ».
- Dans le cadre de l'investissement historique du gouvernement de 1,06 milliard de dollars sur cinq ans pour atteindre sa cible de conservation ambitieuse de protéger 25 % de la superficie côtière et marine du Canada d'ici 2025, on a alloué 53,6 millions de dollars à Parcs Canada afin que l'Agence puisse réaliser des études de faisabilité et des négociations qui mèneraient à la création de dix aires marines nationales de conservation. Parcs Canada a choisi des sites qui couvrent une superficie totale de 230 000 km², ou au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. Sept études de faisabilité d'AMNC sont en cours, et des discussions informelles ont lieu pour choisir les trois dernières propositions d'AMNC.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les priorités actuelles de Parcs Canada en matière d'établissement d'aires marines comprennent un travail collaboratif avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones dans le cadre d'études de faisabilité pour des AMNC dans les parties est et ouest de la baie James, au large de la côte centrale de la Colombie-Britannique et dans le secteur sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bassin de l'Extrême-Arctique et au large des côtes du parc national des Monts-Torngat, dans le nord du Labrador. Voici certaines des propositions actives de parcs nationaux et d'AMNC :
- **Tuvaijuittuq** : Connue sous le nom du Dernier refuge de glace, la zone de protection marine de Tuvaijuittuq s'étend jusqu'à 200 milles marins au nord et à l'ouest au large des côtes du nord de l'île d'Ellesmere (Nunavut) dans l'océan Arctique. Située à côté du parc



national Quttirnipaaq, cette zone représenterait les régions marines des AMNC du bassin de l'Arctique et de l'Archipel arctique. Cette région est importante en raison de la présence d'une banquise permanente. La glace de mer continue de disparaître, mais on s'attend à ce que la glace dans cette région dure le plus longtemps. La région profite d'une protection provisoire en vertu de la *Loi sur les océans* depuis 2019, et un comité Canada-Nunavut-Inuit entreprend des consultations communautaires et achève la désignation du secteur en tant qu'AMNC et Zone de protection marine établie en vertu de la *Loi sur les océans*.

- **Nord du Labrador** : Le gouvernement du Nunatsiavut, qui représente les Inuits du Labrador, a proposé une aire marine protégée au large du parc national des Monts-Torngat. En 2022, le Canada et le gouvernement du Nunatsiavut ont signé un protocole d'entente afin d'orienter une étude de faisabilité pour une aire protégée autochtone conformément à la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Cette aire de protection représenterait la région marine du plateau continental du Labrador, qui comprend une transition entre les habitats et les collectivités de l'Arctique et de l'Atlantique, allant des fjords pittoresques aux longues plages et aux vasières. La zone englobe une variété d'espèces de mammifères marins et d'importantes concentrations d'oiseaux de mer et de sauvagines en période de reproduction ou de migration. On prévoit de réaliser une mobilisation communautaire au printemps 2022.
- **Îles-de-la-Madeleine** : Parcs Canada et le gouvernement du Québec collaborent en vue d'évaluer la faisabilité de la création d'un parc marin au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine, un petit archipel dans le golfe du Saint-Laurent dont la superficie terrestre est de 205 km². Cette zone est représentative de la région marine des Bancs de la Madeleine et est très productive en raison de l'abondance de plancton qu'on y trouve. Une riche culture maritime et des paysages exceptionnels font des Îles-de-la-Madeleine une destination touristique prisée. Les gouvernements du Canada et du Québec travaillent avec un comité consultatif local pour faire avancer ce projet.
- **Côte centrale** : Située au large de la côte centrale au sein du bassin de la Reine-Charlotte, cette zone se caractérise par ses fjords pittoresques, ses longues plages sablonneuses et un archipel qui s'ouvre sur l'océan. Elle se trouve à proximité de la forêt pluviale Great Bear et abrite une concentration élevée de mammifères marins et certains des plus grands peuplements d'algues brunes en Colombie-Britannique. Depuis des millénaires, le bien-être des Premières Nations dépend de cet environnement marin. Certains anciens villages sont occupés depuis 14 000 ans; il s'agit de certains des plus vieux sites continuellement occupés du Canada. Quatre Premières Nations ont invité Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique à travailler avec elles en vue de protéger la zone en tant qu'aire marine nationale de conservation. Une étude de faisabilité a été lancée en 2021.



CRÉATION ET AGRANDISSEMENT DE PARCS NATIONAUX

ENJEUX

- Les investissements inclus dans le Budget de 2021 comprenaient 460 millions de dollars alloués sur cinq ans pour créer dix parcs nationaux et quatre aires de conservation des milieux d'eau douce tout en continuant d'avancer vers l'acquisition des terres nécessaires pour agrandir et compléter des parcs nationaux existants, entre autres.

POINTS IMPORTANTS

- Le financement du Budget de 2021 pour la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce et l'acquisition des terres nécessaires pour agrandir et compléter des parcs nationaux existants permettra de couvrir une superficie totale de 303 000 km², ou 3 % de la cible de conservation de 25 % d'ici 2025 du gouvernement du Canada.
- Une feuille de route pour atteindre la cible a été créée. Les négociations sur la création de deux parcs nationaux en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard sont en cours. Cinq endroits supplémentaires ont été choisis, et des discussions sont en cours avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des groupes autochtones. Des groupes autochtones et des organisations non gouvernementales devraient aussi choisir trois autres sites possibles. Quatre aires de conservation des milieux d'eau douce ont aussi été choisies.
- Comme il a été énoncé dans le Budget de 2021, des travaux sont en cours pour élaborer une stratégie d'investissement axée sur l'acquisition de terres pour agrandir des parcs nationaux ciblés.
- L'approche utilisée par Parcs Canada pour créer des aires protégées est fondée sur la science et le savoir autochtone ainsi que la collaboration avec les gouvernements et les collectivités autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Lorsque l'Agence envisage une zone précise en tant que site candidat pour un nouveau parc national, elle tient compte d'un éventail de facteurs comme l'intérêt des peuples autochtones, la mesure dans laquelle une région naturelle est déjà représentée ou sous représentée dans le réseau des parcs nationaux, les processus et la diversité écologique et le rôle de la zone dans la connectivité des habitats. Parcs Canada accorde la priorité au travail collaboratif avec des Autochtones pour créer et gérer des aires protégées.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La mise en œuvre des priorités actuelles de Parcs Canada en matière d'établissement d'aires terrestres se poursuit à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région du Sud de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.
 - **Pituamkek** : En janvier 2022, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente avec l'Epekwitk Assembly of Councils afin de créer une réserve de parc national dans la région de Pituamkek (bi-dou-ehm-gèk), aussi appelée le secteur de l'île Hog et des dunes Sandhills au nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.



Ce cordon d'îles revêt une grande importance culturelle et historique pour les Mi'kmaq, qui ont demandé à Parcs Canada de travailler avec eux pour protéger et présenter la région. L'étude de faisabilité de la réserve de parc national est presque terminée.

- **Sud de l'Okanagan et de Similkameen** : En juillet 2019, le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations de la région ont déterminé que la création d'une réserve de parc national serait faisable et ont commencé les négociations d'un accord d'établissement définitif, qui devrait être conclu d'ici l'été ou l'automne 2023. La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen protégera un écosystème rare, contribuera à la conservation et à l'appréciation de la nature, aidera à sauver des espèces en péril, renforcera la biodiversité et fera avancer la réconciliation avec la Nation syilx/Okanagan. Parcs Canada a réalisé des consultations approfondies avec des résidents et des intervenants pour obtenir leurs commentaires sur la réserve de parc national proposée.

PARCS URBAINS

ENJEUX

- Parcs Canada a lancé un nouveau programme axé sur la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Dans le cadre de ce projet, l'Agence s'appuie sur son expérience de plus de 110 ans dans la création de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. En collaboration avec divers partenaires, Parcs Canada veut créer ou agrandir des parcs urbains qui seront facilement accessibles aux personnes vivant dans les centres urbains du Canada et qui leur permettront de se rapprocher de la nature et de la culture locales et d'en apprendre davantage à leur sujet. Le Budget de 2021 a fourni du financement pour cette priorité.

POINTS IMPORTANTS

- Le 4 août 2021, le gouvernement du Canada a lancé un nouveau programme pour soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Ce programme est appuyé par le Budget de 2021, qui a prévu un investissement historique de 2,3 milliards de dollars dans le Patrimoine naturel du Canada, afin de s'attaquer à la crise qui touche la biodiversité, de protéger et conserver la nature et de créer des emplois dans la conservation de la nature. De ce montant, jusqu'à 130,9 millions de dollars seront accordés pour la création d'un réseau de parcs urbains nationaux.
- L'Agence travaille à l'élaboration d'une politique sur les parcs urbains nationaux, qui sera orientée par l'expérience acquise avec les premiers sites candidats ainsi que les commentaires obtenus d'organisations et de gouvernements municipaux, provinciaux et autochtones et d'autres partenaires et intervenants. La politique orientera la création d'un réseau de parcs urbains nationaux, qui comprendra des zones gérées dans le cadre de divers modèles de gouvernance flexibles, y compris des endroits administrés par le gouvernement fédéral, des endroits administrés par des tiers et des modèles de partenariat.
- Le programme de parcs urbains nationaux :
 - contribuera à l'engagement du Canada à protéger la biodiversité et à conserver 25 % des terres et des eaux intérieures et 25 % des eaux côtières et marines du pays d'ici 2025, en s'efforçant d'atteindre 30 % dans chaque cas d'ici 2030;
 - contribuera à la protection et à la conservation de la nature;
 - rapprochera les Canadiens de la nature;
 - soutiendra la réconciliation avec les Autochtones.

Les parcs urbains nationaux soutiennent aussi les éléments ci-dessous :

- l'atténuation des changements climatiques et les services relatifs aux écosystèmes;
 - les emplois et autres avantages économiques;
 - la santé et le mieux-être de millions de Canadiens en améliorant l'accès aux espaces verts;
 - la diversité et l'inclusion;
 - les partenariats fructueux.
- Le Budget de 2021 accordait un financement pour la création de jusqu'à six parcs urbains nationaux d'ici 2026. La lettre de mandat du ministre de décembre 2021 renforce cette vision en promettant de créer 15 parcs urbains nationaux d'ici 2030.



- Jusqu'à maintenant, des travaux exploratoires ont commencé pour évaluer le potentiel de sites de parcs urbains nationaux qui se trouvent aux endroits suivants :
 - Victoria, Colombie-Britannique;
 - Edmonton, Alberta;
 - Meewasin Valley (Saskatoon), Saskatchewan;
 - Winnipeg, Manitoba;
 - Windsor, Ontario;
 - Halifax, Nouvelle-Écosse.

Parcs Canada a aussi entamé des discussions avec la Ville de Montréal.

- Les promoteurs de sites possibles communiquent avec l'Agence pour manifester leur intérêt, et des sites supplémentaires continueront à être sélectionnés, selon la disponibilité des ressources.
- Les parcs urbains sont essentiels à la santé et au mieux-être des Canadiens, un fait encore plus évident pendant l'actuelle pandémie. Dans un sondage mené par les Amis des parcs auprès de plus de 1 600 Canadiens, environ 70 % des répondants ont affirmé apprécier davantage leurs parcs depuis le début de la distanciation physique. En outre, dans un sondage mené auprès de plus de 50 municipalités, plus de la moitié ont signalé une hausse de la fréquentation des parcs depuis le début de la pandémie.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- À l'heure actuelle, le Canada a un seul parc urbain national : le parc national urbain de la Rouge, dans la région du Grand Toronto. Ce parc, situé à au plus une heure de voiture du lieu de résidence de 20 % de la population canadienne, aide à protéger la biodiversité dans le Sud du Canada, où la densité de la population est élevée, et abrite près de 1 700 espèces, dont 27 espèces en péril.
- Dans un sondage réalisé en 2020 auprès de 27 villes par les Amis des parcs, 63 % des villes ont indiqué que la protection de la biodiversité et l'amélioration des aires naturelles figuraient parmi leurs principaux défis. Toutefois, selon un sondage réalisé en 2020 dans les villes canadiennes, seulement 45 % en moyenne des réseaux de parcs urbains au Canada sont des aires naturelles.
- D'autres études ont mis en évidence des iniquités dans l'accès aux parcs, notant par exemple que les parcs situés dans les communautés mal desservies, où l'état de santé des résidents est moins bon, sont aussi les parcs où il y a moins de commodités (par exemple, ce sont souvent des étendues d'herbe sans relief où il n'y a pas de terrain de jeu, d'ombre ou de bancs). Des données probantes montrent que l'accès à des parcs plus naturels est associé à un meilleur état de santé et de mieux-être.
- Les parcs urbains soutiennent l'économie, créent des emplois et entraînent une baisse de certains coûts, comme ceux associés aux soins de santé et à la criminalité.
 - Des estimations réalisées dans la ville de Philadelphie montrent des avantages manifestes, comme une hausse des recettes foncières associée à une hausse de 689 millions de dollars de la valeur des propriétés, des recettes de 40,3 millions de dollars provenant du tourisme, des économies de 69,4 milliards de dollars en coûts



- médicaux, et des valeurs de cohésion communautaire de 8,6 millions de dollars comme la réduction de la criminalité.
- Selon les estimations du parc urbain national de la Rouge, au moins 200 emplois directs supplémentaires ont été créés dans des domaines comme l'aménagement de sentiers, les projets de conservation et de restauration, la rénovation de logements, les fouilles archéologiques et la construction de nouveaux biens et de nouvelles infrastructures dans le parc.



FAIRE AVANCER UNE LOI FÉDÉRALE POUR LES LIEUX HISTORIQUES

ENJEUX

- Dépôt d'un projet de loi exhaustif pour protéger les lieux historiques appartenant au gouvernement fédéral.

POINTS IMPORTANTS

- Les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont des marqueurs qui aident à raconter les divers récits du Canada, à faire avancer la réconciliation et à bâtir une société inclusive et résiliente pour tous.
- Le budget 2021 a annoncé l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi pour établir un cadre de désignation transparent et assurer la protection durable de plus de 300 lieux historiques de propriété fédérale.
- Le Budget 2021 a aussi indiqué que le projet de loi comprendrait une représentation autochtone distincte à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les institutions fédérales gèrent plus de 300 lieux historiques. Cependant, la grande majorité d'entre eux ne bénéficient pas de protection juridique, notamment les édifices du Parlement et ceux appartenant à l'Agence Parcs Canada. Le Canada est le seul pays du G7 sans loi complète protégeant les lieux historiques relevant de sa compétence et le gouvernement fédéral accuse un retard par rapport aux provinces et territoires sur cette question.
- Les lieux historiques administrés par l'Agence Parcs Canada contribuent pour plus de 600 millions de dollars par an au PIB du Canada et soutiennent directement et indirectement 6 100 emplois, notamment dans les collectivités rurales, isolées et autochtones.
- Parcs Canada a accompli le travail requis pour présenter une loi pour établir un cadre de désignation transparent et la protection durable de plus de 300 lieux historiques fédéraux.
- Le projet de loi prévu inclurait une représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79 (i) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le budget 2021 a prévu le financement nécessaire à la mise en œuvre d'une telle loi, si elle était promulguée : 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 5,8 millions de dollars par la suite.



- Le projet de loi prévu tient compte de l'engagement effectué auprès des principaux intervenants, de la Table ronde du ministre 2017 et 2020, des groupes autochtones, des provinces et des territoires ainsi que des recommandations reçues du :
 - Vérificateur général du Canada, La conservation des biens patrimoniaux fédéraux (automne 2018); et du
 - Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir (2017).



STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR LES SENTIERS

ENJEUX

- La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend l'engagement d'appuyer le ministre du Tourisme dans l'élaboration d'une stratégie nationale sur le tourisme en sentier qui tire également parti de la création de nouveaux parcs urbains afin d'améliorer les possibilités locales de développement économique et d'emploi des jeunes.

POINTS IMPORTANTS

- La pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse importante des voyages internationaux et intérieurs, ce qui a eu de graves répercussions sur l'industrie touristique du Canada. Des organisations nationales telles que l'Association de l'industrie touristique du Canada et Destination Canada affirment qu'il faudra jusqu'à trois ans pour que le secteur retrouve les niveaux de revenus et d'activité économique antérieurs à la pandémie.
- Le gouvernement s'est engagé à aider le secteur du tourisme à surmonter les difficultés de la pandémie et investit désormais dans la relance. Le Fonds pour les expériences canadiennes a fourni 58,5 millions de dollars de 2019 à 2021 pour soutenir les entreprises touristiques. Dans le budget de 2021, on a annoncé une aide d'un milliard de dollars sur trois ans pour soutenir le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les arts et la culture, dont 500 millions de dollars pour les petites entreprises touristiques.
- Les loisirs de plein air, notamment dans les lieux du patrimoine naturel et culturel, ont joué un rôle essentiel dans le maintien de l'industrie touristique canadienne pendant la pandémie. Les expériences de plein air joueront également un rôle important dans la relance du tourisme et dans la durabilité du secteur. C'est pourquoi le gouvernement élaborera une stratégie sur le tourisme en sentier afin de tirer parti des milliers de réseaux de sentiers au Canada pour soutenir le tourisme local, régional et national.
- Le gouvernement fait également avancer la création de parcs urbains nationaux. Ces travaux progressent bien, six centres urbains ayant déjà avancé dans leurs travaux sur la faisabilité de nouveaux parcs urbains nationaux. L'un des principaux attraits de bon nombre de ces parcs sera leur réseau de sentiers, qui contribue à la santé et au bien-être des résidents ainsi qu'au tourisme local et régional.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'industrie du tourisme au Canada a subi des impacts importants sur les revenus et l'emploi en raison de la pandémie de COVID-19, et de nombreuses entreprises touristiques et leurs communautés ont souffert de difficultés économiques.
- Alors que les efforts de vaccination portent leurs fruits et que les restrictions en matière de santé publique sont progressivement levées, le secteur du tourisme au Canada commence à se redresser. À l'heure actuelle, Destination Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada prévoient que l'industrie retrouvera les niveaux de revenus et d'activité économique antérieurs à la pandémie d'ici 2025.
- Pendant la pandémie, les loisirs de plein air dans les lieux du patrimoine naturel et culturel ont largement contribué à soutenir les entreprises touristiques en difficulté et leurs communautés. On prévoit que les voyages intérieurs et les expériences de plein air seront à l'origine de la reprise du tourisme au Canada. C'est pourquoi le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale sur le tourisme en sentier qui



contribuera à la reprise et à la durabilité à long terme de l'industrie touristique au Canada.

- Le gouvernement a apporté un soutien spécifique aux entreprises touristiques pendant la pandémie. Le Fonds pour les expériences canadiennes a fourni 58 millions de dollars de 2019 à 2021, ciblant exclusivement les entreprises touristiques. Ce montant s'ajoute aux 15,4 milliards de dollars estimés pour soutenir les entreprises et les travailleurs des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie ainsi que des arts et de la culture par le biais de la Subvention salariale d'urgence du Canada, du soutien aux loyers et aux hypothèques par le biais de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de l'Indemnité de confinement, ainsi que du soutien aux petites entreprises par le biais du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.
- Le gouvernement investit également de manière significative dans la relance du tourisme. Dans le budget de 2021, on a annoncé une aide d'un milliard de dollars sur trois ans pour le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les arts et la culture. Cela comprend le financement d'événements et de festivals ainsi qu'un fonds dédié de 500 millions de dollars pour les entreprises touristiques par le biais du Fonds d'aide au tourisme. De plus, Destination Canada a reçu 100 millions de dollars qui seront utilisés pour faire progresser le tourisme national et international au Canada et pour soutenir le développement des destinations.
- Parcs Canada fait avancer la création de nouveaux parcs urbains nationaux à Halifax, Montréal, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Victoria (Collwood). Ces projets ont été annoncés en août 2021 et tous avancent dans les phases de préféabilité et de faisabilité. Les activités liées aux sentiers constitueraient une partie essentielle de l'expérience des visiteurs dans ces lieux protégés proposés.



SOUTIEN AU SENTIER TRANSCANADIEN

ENJEUX

- La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend un engagement à poursuivre la construction et le raccordement du Sentier Transcanadien, à créer de nouvelles possibilités d'accès au Sentier et à créer des emplois.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada apporte son soutien financier au Sentier Transcanadien depuis le lancement de l'initiative en 1992. Le financement actuel se termine au cours de l'exercice 2021-2022.
- Le Sentier Transcanadien est un atout important pour l'accès à la nature, le transport actif et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que pour les solutions naturelles aux changements climatiques dans des milliers de communautés rurales et urbaines du Canada. Il constitue également un atout important pour le tourisme dans plusieurs régions du pays.
- Parcs Canada est l'administrateur du financement fédéral du Sentier Transcanadien. L'Agence travaille en étroite collaboration avec le Sentier Transcanadien pour élaborer une analyse de rentabilisation visant à étendre le réseau du Sentier Transcanadien, à rehausser la qualité du Sentier et à améliorer l'accès et l'accessibilité afin que davantage de Canadiennes et de Canadiens puissent utiliser le Sentier à des fins récréatives et de transport.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le Sentier Transcanadien est né d'un projet patrimonial lancé lors des célébrations du 125^e anniversaire du Canada en 1992. Il s'agit d'une initiative de partenariat impliquant plus de 15 000 organisations. Tous les segments du Sentier ont été reliés en 2017 pour célébrer Canada 150. Le Sentier s'étend désormais sur chaque province et territoire, sur 27 000 km de terrains variés, et relie 15 000 communautés rurales, urbaines et autochtones ainsi que toutes les grandes villes du Canada.
- Le Sentier Transcanadien est le plus long réseau de sentiers récréatifs au monde et permet de multiples usages récréatifs, notamment le vélo, la marche/la randonnée, l'équitation, le canotage, la motoneige et le ski de fond.
- Le Sentier Transcanadien est une initiative communautaire. Les tronçons du Sentier sont détenus, exploités et entretenus par des organismes locaux, des municipalités, des communautés autochtones, des autorités provinciales et des organismes nationaux partout au Canada. Ils sont soutenus par l'organisation du Sentier Transcanadien ainsi que par des organismes provinciaux et territoriaux chargés de défendre la cause du Sentier dans leur région.
- Parcs Canada administre le financement fédéral du Sentier Transcanadien. Dans le budget de 2017, on a annoncé 30 millions de dollars pour améliorer et entretenir le Sentier et soutenir son utilisation. Ce financement prend fin le 31 mars 2022. La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend un engagement à renouveler et à améliorer le financement du Sentier Transcanadien.



- Le Sentier Transcanadien est utilisé par des millions de Canadiennes et de Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour leurs loisirs, activités communautaires et déplacements quotidiens par transport actif. Le Sentier est également un atout touristique national, régional et local, attirant des visiteurs de tout le Canada et du monde entier. Le Sentier traverse sept parcs nationaux, deux aires marines nationales de conservation et 35 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, ou est immédiatement adjacent à ceux-là.



ACCOMPLISSEMENTS DE PARCS CANADA **2021-2022**

CONSERVATION DE LA NATURE

- Déploiement de 185 spécialistes de la gestion des feux de végétation de Parcs Canada dans six provinces et territoires pour soutenir les efforts de lutte contre les feux de végétation de 2021.
- Investissement de 682 000 dollars pour un projet de protection d'habitats importants dans la réserve du parc national de l'île de Sable et pour mieux comprendre l'influence des chevaux sauvages sur ses écosystèmes.
- Investissement d'un maximum de 24 millions de dollars pour soutenir le rétablissement du caribou des bois dans le parc national Jasper, y compris un programme de reproduction de conservation (sous réserve de consultation et d'évaluation d'impact).
- Signature d'un protocole d'entente avec le Conseil de Mushkegowuk pour lancer une étude de faisabilité d'une aire marine nationale de conservation dans l'ouest de la baie James et le sud-ouest de la baie d'Hudson.
- Lancement d'un nouveau programme pour soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Parcs Canada a signé des déclarations de collaboration avec la Meewasin Valley Authority (Saskatchewan) et les municipalités de Winnipeg (Manitoba), Halifax (Nouvelle-Écosse), Windsor (Ontario) et plus récemment Edmonton (Alberta). Parcs Canada collabore également avec d'autres organismes afin de désigner des sites potentiels de parcs urbains à divers endroits, notamment à Colwood (Colombie-Britannique) et à Montréal (Québec).
- Signature d'un protocole d'entente avec la Nation Heiltsuk, la Nation Kitasoo/Xai'xais, la Nation Nuxalk, la Nation Wuikinuxv et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour lancer une évaluation de faisabilité d'une réserve d'aire marine nationale de conservation dans la région de la côte centrale de la Colombie-Britannique.
- Investissements de 14,7 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2021-2022) pour des projets de conservation visant à prévenir et à gérer les espèces aquatiques envahissantes dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay, des Lacs-Waterton et Yoho.
- Signature d'un protocole d'entente avec l'Assemblée des conseils d'Epekwitk pour travailler officiellement à la création d'une nouvelle réserve de parc national dans la région de Pituamkek (île Hog et dunes Sandhills) sur l'Île-du-Prince-Édouard.
- Parcs Canada et ses partenaires internationaux, dont le National Parks du Royaume-Uni, le National Park Service des États-Unis et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, ont signé la *Déclaration conjointe des aires protégées et conservées sur les crises des changements climatiques et de la perte de biodiversité*.
- Signature d'un protocole d'entente avec le gouvernement du Nunatsiavut pour déterminer la faisabilité de l'établissement d'une aire protégée autochtone dans le nord du Labrador en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. La zone d'étude

s'étend sur 14 906 kilomètres carrés – soit trois fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard – et est située dans les eaux côtières adjacentes au parc national des monts Torngat.

- Le Canada a fourni un rapport actualisé sur l'état de conservation du parc national Wood Buffalo, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial. Le rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action, plus des deux tiers des 138 mesures étant désormais achevées ou en cours. Le gouvernement du Canada dirige cet effort de collaboration avec des partenaires autochtones et les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Il investit plus de 87 millions de dollars pour mettre en œuvre les engagements fédéraux pris dans le cadre du plan d'action.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Reconnaissance de deux anciens sites de pensionnats comme sites historiques nationaux : l'ancien pensionnat indien de Shingwauk en Ontario et l'ancien pensionnat indien de Muscowequan en Saskatchewan. (La reconnaissance du système des pensionnats comme un événement tragique et déterminant de l'histoire du Canada, et la désignation de deux autres anciens sites de pensionnats : l'ancien pensionnat indien de Portage La Prairie au Manitoba et l'ancien pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse, ont eu lieu en 2020.)
- Début de la construction de la nouvelle installation pour l'entreposage de la collection d'artefacts de Parcs Canada, qui permettra de sauvegarder environ 25 millions d'artefacts pour les générations futures.
- Parcs Canada a lancé l'appel de propositions de 2022-2023 pour le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada. Cette année, un total d'un maximum de deux millions de dollars est disponible pour aider à assurer la protection des lieux historiques nationaux, des phares patrimoniaux et des gares ferroviaires patrimoniales.
- Le projet de conservation du lieu historique national Province House en cours depuis 2015 est le projet le plus important des 174 ans d'histoire du bâtiment. L'un des aspects les plus exigeants en termes de main-d'œuvre du projet, le remplacement final des pierres extérieures, a été achevé en février 2022, marquant le travail intensif de plusieurs années pour remplacer environ 1 300 pierres et réparer *in situ* environ 3 800 pierres.

AUTOCHTONES

- Collaboration avec les Premières Nations de WSÁNEĆ pour renommer un terrain de camping de la réserve du parc national des Îles-Gulf de « McDonald » à « SMONEĆTEN », afin de reconnaître la culture autochtone et le lien avec la terre.
- Le groupe consultatif du Forum autochtone de Jasper, composé de plus de 25 groupes de Premières Nations et de Métis ayant des liens historiques avec le parc national Jasper, a travaillé avec Parcs Canada pour trouver un nom approprié à l'ancien terrain de camping Pocahontas, situé à l'extrémité est du parc. En janvier 2022, le groupe consultatif et Parcs Canada ont annoncé la sélection de « Miette » comme étape provisoire du processus. Le nom « Miette » est conforme aux noms existants dans cette région du parc

national Jasper. Le camping se trouve sur la route de Miette, qui mène les visiteurs aux sources chaudes de Miette.

- Au total, 40 bisons des plaines ont été transférés avec succès pour établir un nouveau troupeau sur le territoire de la Première Nation The Key visé par le Traité 4. Il s'agit d'un moment historique pour la Première Nation The Key, une Nation qui a travaillé en étroite collaboration avec Parcs Canada et Conservation de la nature Canada pour ramener ces animaux d'importance culturelle sur leurs terres traditionnelles.
- L'Association touristique autochtone du Canada (ATAC) et Parcs Canada ont signé un protocole d'entente pour renouveler leur partenariat pour 2022-2025. L'ATAC et Parcs Canada s'engagent à collaborer avec les peuples autochtones du Canada et à faire progresser la création d'expériences qui favorisent la réconciliation par l'appréciation, l'apprentissage et le plaisir.

CONNECTER LES CANADIENS ET L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR

- Alors que la population canadienne a fait sa part pour limiter la propagation de la COVID-19, Parcs Canada a continué de lui offrir des occasions de découvrir les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux – des endroits où les gens peuvent être ensemble, prendre l'air et faire de l'exercice tout en suivant les conseils des experts en santé publique. (Au total, 20 millions de visiteurs attendus en 2021.)
- Réponse aux commentaires reçus tout au long de la Table ronde du ministre de 2020, qui comprenait des séances de mobilisation virtuelles et des consultations publiques en ligne à l'échelle du pays qui ont permis de recueillir les commentaires de plus de 13 000 Canadiennes et Canadiens. La réponse a permis de désigner 12 domaines d'action pour Parcs Canada, qui contribueront à poursuivre les efforts visant à protéger 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025, à renforcer le leadership autochtone en conservation, à protéger le patrimoine bâti, à faire en sorte que les histoires du Canada soient racontées selon des perspectives diverses et à rendre les lieux protégés encore plus inclusifs et accessibles.
- Investissements en infrastructure pour les services aux visiteurs et les aires de Parcs Canada dans les parcs nationaux, y compris :
 - l'achèvement des projets de renouvellement et la réouverture de trois terrains de camping totalisant près de 80 millions de dollars (le camping Whistlers de Jasper, le camping Townsite de Waterton et le camping Jeremy's Bay de Kejimikujik);
 - un investissement de 8,7 millions de dollars pour les travaux de conception et la première phase de reconstruction du terrain de camping du mont Crandell à Waterton;
 - un investissement de 1,16 million de dollars pour Kejimikujik afin de remettre en état les biens essentiels endommagés par la tempête post-tropicale Dorian; 10 millions de dollars pour rénover le centre d'accueil de Gros-Morne et plus de 4 millions de dollars pour le terrain de camping et l'aire de fréquentation diurne de Lomond et trois sentiers principaux;
 - un investissement de 700 000 dollars pour la conception et la construction du quai Tobey réaménagé et résistant aux changements climatiques dans la baie Georgienne.

- Investissements dans les infrastructures des lieux historiques nationaux afin de protéger et de conserver le patrimoine bâti du Canada, notamment :
 - un investissement de 5,6 millions de dollars, pour une restauration majeure des bâtiments patrimoniaux du Manoir-Papineau;
 - un investissement de 2,6 millions de dollars pour le Fort-Wellington;
 - un investissement de 613 000 \$ aux Forges du Saint-Maurice.

- À l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, la réserve de parc national Pacific Rim a souligné la phase finale de la construction et l'ouverture en douceur du ʔapsčiiik ʔašii (prononcé ups-cheek ta-shee), le sentier de 25 kilomètres qui se trouve dans les ʔaaʔuuli, territoires traditionnels et terres natales de la Première Nation Tla-o-qui-aht et des Yuuʔuʔiʔath. La réserve de parc national Pacific Rim a collaboré avec les Premières Nations et la communauté pour construire avec soin ʔapsčiiik ʔašii, soit un investissement fédéral de 51 millions de dollars. La construction sera terminée au printemps 2022.

- Parcs Canada a lancé un groupe d'experts chargé de le conseiller sur l'élaboration d'un cadre à long terme pour le déplacement durable des visiteurs dans la Vallée-de-la-Bow, dans le parc national Banff. Le groupe examinera les solutions émergentes et les exemples de pratiques exemplaires dans le monde entier afin de déterminer comment les gens arrivent au parc national, s'y déplacent et en font l'expérience.

- Parcs Canada a lancé l'initiative Portrait de la Côte, un projet de recherche axé sur les citoyens, en collaboration avec l'Université de Windsor, pour aider à surveiller les changements côtiers dans cinq parcs nationaux. Les photos prises par les visiteurs à ces endroits nous aideront à suivre l'évolution des côtes au fil du temps.

- Parcs Canada a annoncé son soutien au premier programme national de prescription de nature au Canada, qui a été lancé par la B.C. Parks Foundation en novembre 2020 pour aider les professionnels de la santé à élaborer une « ordonnance de nature » qui encourage les patients à passer du temps à l'extérieur comme moyen de gérer leur anxiété et d'améliorer leur santé mentale et physique.



PLAN MINISTÉRIEL

ENJEUX

- Plan ministériel de Parcs Canada 2022-23

POINTS IMPORTANTS

- Le plan ministériel de Parcs Canada 2022-23 a été déposé au Parlement le 2 mars 2022.
- Le plan ministériel de Parcs Canada 2022-23 a été publié sur son site Internet le 3 mars 2022.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le plan ministériel fournit de l'information sur les plans et le rendement attendu de l'Agence pendant une période de trois ans, conformément aux engagements énoncés dans la lettre de mandat et conformément aux priorités pangouvernementales.
- Dans le cadre du Plan ministériel 2022-23, l'Agence fournit de l'information sur ses priorités, comme il est indiqué dans son Cadre ministériel des résultats (conformément à la Politique sur les résultats), qui établit trois résultats ministériels qui seront mesurés au moyen de douze indicateurs.
- Le plan continue de mettre l'accent sur six priorités : la protection du patrimoine naturel; la protection du patrimoine culturel; l'établissement de liens avec les Canadiens; la durabilité des actifs; l'innovation des entreprises; et l'équité en matière de : l'emploi, l'accessibilité, l'inclusion, la diversité et le bien-être. Le plan a aussi ajouté une septième priorité, Relations avec les peuples autochtones, pour souligner l'engagement de l'Agence à faire progresser la réconciliation et à travailler en collaboration avec les peuples autochtones.



PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMOINE NATUREL AMÉLIORÉ

ENJEUX

- Dans le Budget de 2018, le gouvernement du Canada a investi un montant sans précédent de 1,3 milliard de dollars dans une initiative de conservation de la nature appelée Patrimoine naturel du Canada. À ce moment-là, il s'agissait du plus gros investissement dans la conservation de la nature de l'histoire du Canada. Dans le cadre de cette initiative, Parcs Canada a reçu 220,8 millions de dollars sur cinq ans.
- Dans le Budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé l'initiative Patrimoine naturel bonifié, soit un investissement supplémentaire de 2,3 milliards de dollars. Des fonds affectés à l'initiative Patrimoine naturel bonifié, Parcs Canada a reçu 557,5 millions de dollars sur cinq ans.

POINTS IMPORTANTS

- Depuis 2018, les efforts soutenus dans la gestion efficace des endroits administrés par Parcs Canada dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du Canada ont permis d'obtenir les résultats concrets ci-dessous en matière de conservation et de progresser vers l'atteinte des objectifs établis :
 - Parcs Canada a préparé 23 plans d'action visant des espèces multiples axés sur des lieux précis portant sur des espèces en péril et a ainsi dépassé l'objectif de réaliser 50 % des mesures de rétablissement figurant dans les plans d'action prévus par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) d'ici 2023. En date de mars 2022, 57 % des mesures avaient été réalisées.
 - L'Agence a entamé de nouveaux travaux pour augmenter la connectivité écologique entre les lieux qu'elle gère et d'autres aires protégées et de conservation. Depuis le début de l'exercice 2020-2021, plus de 30 initiatives de conservation centrées sur des lieux administrés par Parcs Canada sont en cours afin d'augmenter la connectivité.
 - L'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, la plus grande aire protégée du Canada, a été créée avec les fonds de l'initiative Patrimoine naturel pour mener à bien les négociations d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits et d'autres accords pour la réalisation de projets d'infrastructure dans le cadre d'une approche pangouvernementale visant à investir dans une économie de conservation qui profite aux communautés inuites.
 - Le parc national de la Péninsule-Bruce a été agrandi grâce à l'achat de terres d'une superficie de 13,2 km² comprenant une forêt ancienne intacte et l'habitat d'espèces en péril, ce qui en fait le secteur le plus important dans le parc.
- S'appuyant sur les assises établies par les investissements de l'initiative Patrimoine naturel, les fonds de l'initiative Patrimoine naturel bonifié prévus au Budget de 2021 contribuent à l'engagement pris par le Canada pour la protection de 25 % des terres et des eaux du pays d'ici 2025 et favorisent la progression vers l'objectif de 30 % d'ici 2030.
 - Parcs Canada joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de contribuer à la conservation de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en s'efforçant d'arrêter et d'inverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, de parvenir à un rétablissement complet de la nature d'ici 2050 et de défendre cet objectif à l'échelle internationale.



- Parcs Canada a cerné des endroits qui permettraient d'ajouter 230 000 km² d'aires protégées, soit au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. À l'heure actuelle, sept évaluations de faisabilité pour des aires marines nationales de conservation sont en cours, et il y a des discussions en vue de définir les trois autres propositions d'aire marine nationale de conservation.
 - Deux nouvelles réserves de parc national, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique, font l'objet de négociations. Ailleurs au pays, les discussions en sont à différentes étapes avec plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux et organisations autochtones dans le but de définir cinq nouveaux parcs nationaux et aires de conservation des milieux d'eau douce et de réaliser des évaluations de faisabilité.
 - Les parcs urbains nationaux contribueront à l'atteinte de l'objectif de conservation du Canada. Jusqu'à maintenant, Parcs Canada a entrepris des travaux exploratoires pour évaluer la possibilité de créer des parcs urbains nationaux à Victoria (Colombie-Britannique), à Edmonton (Alberta), dans la vallée Meewasin de Saskatoon (Saskatchewan), à Winnipeg (Manitoba), à Windsor (Ontario), et à Halifax (Nouvelle-Écosse). L'Agence a aussi entamé des discussions avec la Ville de Montréal.
- Dans la continuité de l'investissement de 1,5 million de dollars en fonds de l'initiative Patrimoine naturel en 2018 afin de réduire les menaces pesant sur le caribou des montagnes du Sud et d'améliorer les conditions nécessaires à sa survie et à son rétablissement, l'initiative Patrimoine naturel bonifié assure le financement d'un programme de reproduction aux fins de conservation du caribou des montagnes du Sud au parc national Jasper avec un investissement de 24 millions de dollars 5 ans.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Grâce à l'investissement du Canada dans l'initiative Patrimoine naturel bonifié, Parcs Canada pourra :
 - continuer à améliorer la conservation de la biodiversité;
 - créer d'autres parcs nationaux, aires marines nationales de conservation, parcs urbains nationaux et corridors écologiques, et faire l'acquisition de terres pour compléter les parcs nationaux actuels;
 - améliorer les programmes actuels de gardiens autochtones afin qu'ils cadrent avec les lieux administrés par Parcs Canada, et établir de nouveaux programmes;
 - soutenir le rétablissement du caribou des montagnes du Sud dans le parc national Jasper.

Gestion efficace des aires protégées

- Les fonds de l'initiative Patrimoine naturel bonifié permettront de poursuivre les travaux de l'initiative Patrimoine naturel axés sur la gestion efficace jusqu'en mars 2026; Parcs Canada recevra 87,7 millions de dollars de 2023-2024 à 2025-2026 pour :
 - continuer le travail de modernisation des programmes de conservation en intégrant la science, le leadership autochtone, les changements climatiques et la conservation à l'échelle du paysage dans la gestion efficace des lieux administrés par Parcs Canada.



Création d'aires protégées

- Depuis 2018, les fonds de l'initiative Patrimoine naturel ont contribué à la progression vers l'atteinte des objectifs en matière d'aires protégées. Les fonds affectés à l'initiative Patrimoine naturel bonifié, soit 192,7 millions de dollars sur 5 ans, continueront à soutenir :
 - la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce, ainsi que l'acquisition des terres requises pour agrandir et compléter les parcs nationaux actuels. Cela permettrait d'ajouter 303 000 km² d'aires protégées, soit 3 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025.
 - En ce qui concerne l'objectif de conservation des milieux marins, le Budget de 2021 a fourni les fonds nécessaires pour atteindre l'objectif de créer 10 autres aires marines nationales de conservation.

Parcs urbains nationaux

- Le 4 août 2021, le gouvernement du Canada a lancé un programme visant à soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux, et un investissement de 130,9 millions de dollars sur 5 ans pour les parcs urbains nationaux est prévu dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel bonifié.
 - Le Budget de 2021 prévoit le financement d'au plus 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026. La lettre de mandat du ministre de décembre 2021 renforce cette vision et contient un engagement à l'égard de la création de 15 parcs urbains nationaux d'ici 2030.

Corridors écologiques

- Dans le cadre du Budget de 2021, Parcs Canada bénéficiera d'un investissement de 60,6 millions de dollars sur 5 ans de l'initiative Patrimoine naturel bonifié.
 - Parcs Canada lance un nouveau programme national de corridors écologiques qui contribuera à la gestion efficace des aires protégées et de conservation, ce qui aidera ainsi à lutter contre la double crise que représentent les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les principaux résultats attendus du programme comprendront des critères fondés sur des données probantes, une carte des corridors écologiques prioritaires et des mesures de soutien pour des projets sur le terrain visant à améliorer la connectivité écologique aux endroits prioritaires.

Gardiens autochtones aux lieux gérés par Parcs Canada

- Dans le Budget de 2021, on accordait à l'Agence Parcs Canada 61,7 millions de dollars sur 5 ans pour travailler avec les partenaires autochtones à la conception ou à l'amélioration de programmes de gardiens autochtones aux lieux administrés par Parcs Canada.
 - Le financement des programmes de gardiens autochtones est un élément important qui favorise une intendance autochtone accrue dans les lieux administrés par Parcs Canada.
 - L'Agence Parcs Canada est déterminée à parvenir à une véritable réconciliation avec ses partenaires autochtones, ainsi qu'à maintenir et à revitaliser les liens avec les terres, les eaux et les glaces dans les lieux qu'elle administre.



25 % D'ICI 2025 ET 30 % D'ICI 2030

ENJEUX

- Parcs Canada joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de contribuer à la conservation de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, en s'efforçant d'arrêter et d'inverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, de parvenir à un rétablissement complet de la nature d'ici 2050 et de défendre cet objectif à l'échelle internationale. Le processus d'établissement de Parcs Canada garantit que le travail demeure fondé sur des données scientifiques, le savoir autochtone et les perspectives locales.

POINTS IMPORTANTS

- Le Canada se situe actuellement à 13,5 % pour ce qui est de la protection des zones terrestres et des eaux intérieures. Les 47 parcs nationaux et les deux aires marines nationales de conservation (AMNC) de Parcs Canada contribuent à hauteur de 3,5 % de l'engagement du Canada à protéger au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures d'ici 2020. Il s'agit de la contribution la plus importante faite par une province, un territoire ou un organisme fédéral à l'égard de l'objectif de protection des zones terrestres.
- Le Canada protège actuellement 13,81 % de l'environnement marin. Les AMNC et les parcs nationaux ayant une partie marine qui relèvent de Parcs Canada représentent 2,12 % de ce total, faisant de l'Agence le deuxième contributeur en importance à l'atteinte de l'objectif de protection des eaux. Les contributions par organisations sont les suivantes :
 - Ministère des Pêches et des Océans – 11,04 %;
 - Parcs Canada – 2,12 %;
 - Ministère de l'Environnement et du Changement climatique – 0,54 %;
 - les provinces – environ 0,18 %.
- Dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel bonifié du gouvernement, le Budget de 2021 prévoit la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce, ainsi que l'acquisition des terres requises pour agrandir et compléter les parcs nationaux actuels. Cela permettra d'ajouter 303 000 km² d'aires protégées, soit 3 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025.
- En ce qui concerne l'objectif de conservation des milieux marins, le Budget de 2021 a fourni les fonds nécessaires pour atteindre l'objectif de créer 10 autres AMNC. Parcs Canada a cerné des endroits qui permettraient d'ajouter 230 000 km² d'aires protégées, soit au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. À l'heure actuelle, sept évaluations de faisabilité pour des aires marines nationales de conservation sont en cours, et il y a des discussions en vue de définir les trois autres propositions d'aire marine nationale de conservation.
- Outre l'atteinte des cibles de pourcentage, la gestion que fait Parcs Canada de ces terres contribue aussi à l'atteinte des objectifs qualitatifs en s'assurant que ces zones maintiennent leur intégrité écologique et sont bien reliées. L'Agence investit environ 15 millions de dollars par année dans des projets d'innovation et de collaboration axés sur le rétablissement des écosystèmes dans les parcs nationaux et contribue à la durabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation. On a ainsi pu voir des améliorations aux habitats dont dépendent les espèces et aux importants processus écologiques qui sont essentiels à la santé des océans.



- L'engagement pris par Parcs Canada afin de permettre aux peuples autochtones d'agir comme intendants traditionnels des terres et des eaux dans les lieux patrimoniaux a amené de nombreux gouvernements et communautés autochtones à exprimer le désir de voir d'autres sites recevoir la désignation d'aires marines nationales de conservation. En voici quelques exemples :
 - les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard veulent travailler avec Parcs Canada afin de négocier une entente d'établissement en vue de protéger un secteur traditionnel et un lieu sacré à titre de réserve de parc national;
 - quatre Premières Nations ont signé un protocole d'entente pour collaborer avec Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique à l'établissement d'une réserve d'AMNC sur la côte centrale de la Colombie-Britannique;
 - le Conseil Mushkegowuk et Parcs Canada ont entamé une évaluation de faisabilité pour la création d'une AMNC dans l'ouest de la baie d'Hudson;
 - le gouvernement de la Nation crie du Québec a signé un protocole d'entente avec Parcs Canada, lançant ainsi l'évaluation de faisabilité pour la création d'une AMNC dans l'est de la baie James;
 - le gouvernement du Nunatsiavut et Parcs Canada travaillent ensemble dans le cadre d'un protocole d'entente afin de désigner une aire protégée autochtone dans le Nord du Labrador en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation*.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En ce qui concerne les nouveaux parcs nationaux et les nouvelles réserves de parc national, la négociation des ententes officielles sur la création de deux réserves de parc national est en cours. Les discussions en sont à différentes étapes avec plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux et organisations autochtones dans le but de définir cinq nouveaux parcs nationaux et de réaliser des évaluations de faisabilité. Les recherches, les discussions avec les organisations autochtones et les suggestions formulées par le secteur à but non lucratif aideront à déterminer au moins trois autres parcs nationaux possibles.
- En ce qui concerne les AMNC, Parcs Canada a repéré tous les sites possibles en vue de respecter l'engagement. À l'heure actuelle, des évaluations de faisabilité qui comprennent une participation des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones sont en cours pour sept AMNC possibles. Il y a par ailleurs des discussions avec des gouvernements provinciaux et des collectivités touchées concernant trois autres éventuelles AMNC qui pourraient faire l'objet de propositions.



ESPÈCES EN PÉRIL

ENJEUX

- Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement des espèces dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, et collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (MPO), les partenaires autochtones et les gestionnaires des terres adjacentes pour faire avancer le travail de protection et de rétablissement des espèces en péril au Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada.
- Il existe plus de 230 espèces en péril sur les terres et dans les eaux administrées par Parcs Canada, ce qui représente environ 40 % de toutes les espèces inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). L'ensemble des six espèces prioritaires (soit les quatre sous-espèces de caribous, le tétras des armoises et le bison des bois) se trouvent sur les terres administrées par Parcs Canada.
- Parcs Canada a mis au point 23 plans d'action visant des espèces multiples axés sur des lieux précis qui prévoient des mesures de rétablissement visant plus de 262 espèces dont la conservation est préoccupante (y compris plus de 214 espèces inscrites sur la liste de la LEP), dans 42 lieux administrés par Parcs Canada. Ces plans d'action définissent des objectifs locaux à court terme en matière de population et de répartition ainsi que diverses mesures qui sont nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.
- En date de mars 2022, 57 % des mesures énoncées dans les plans d'action dirigés par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* avaient été mises en œuvre, dépassant ainsi l'objectif de mise en œuvre de 50 % des mesures avant la fin de 2023.
- Parcs Canada a récemment publié 8 rapports de mise en œuvre axés sur les espèces en péril décrivant les progrès réalisés dans l'exécution des plans d'action visant des espèces multiples. Il s'agit des premiers rapports de mise en œuvre des plans d'action prévus par la LEP qui sont publiés par le gouvernement du Canada.
- Depuis décembre 2019, l'Agence Parcs Canada s'est occupée de trois arrêtés ministériels concernant des habitats essentiels, de treize descriptions d'habitats essentiels et d'une déclaration de protection d'un habitat essentiel, et de nombreuses autres mesures de protection semblables sont en cours.
- Parcs Canada a investi plus de 20 millions de dollars dans la mise en œuvre des mesures de rétablissement liées à la LEP pour la période de 2018-2019 à 2022-2023 par l'intermédiaire du Programme de conservation et de restauration (CoRe). Ces projets visent 85 espèces inscrites sur la liste de la LEP dans 38 lieux administrés par Parcs Canada; de plus, 292 mesures de rétablissement ont été mises en œuvre et plus de 463 mesures ont été amorcées.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'objectif de la *Loi sur les espèces en péril* est d'empêcher la disparition ou l'extinction d'espèces sauvages, d'assurer le rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, et d'empêcher que d'autres espèces ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.
- Grâce aux ressources et à la capacité supplémentaires obtenues dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du Canada en 2018, Parcs Canada a effectué d'autres investissements soutenant des mesures de conservation des espèces en péril, a accru sa collaboration avec les partenaires autochtones, a élaboré des approches climato-intelligentes pour le rétablissement des espèces en péril et a travaillé avec une efficacité accrue à l'échelle du paysage.
- Les terres et les eaux gérées par Parcs Canada abritent 40 % des 622 espèces en péril inscrites sur la liste de la LEP, et ce, malgré le fait que ces terres et eaux représentent moins de 5 % de la superficie totale du pays.
- L'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril met l'accent sur de multiples espèces et écosystèmes et concentre les efforts de conservation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les lieux, les espèces, les secteurs et les menaces qui sont jugés prioritaires dans l'ensemble du Canada. En outre, cette approche, qui est dirigée par Environnement et Changement climatique Canada, prévoit un engagement à l'égard de la participation des peuples autochtones et permet aux partenaires de la conservation de collaborer afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les espèces en péril.



Espèces notoires dans les parcs :

Bisons

- En 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a conclu que des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois, en particulier pour la harde du lac Ronald et celle de Wabasca, qui se trouvent à proximité du parc national Wood Buffalo.
- Deux menaces imminentes ont été recensées pour la harde du lac Ronald : la présence de maladies dans des hardes de bisons touchées dans le parc national Wood Buffalo ainsi que le risque connexe de transmission de maladies, et le développement industriel proposé à ce moment-là qui aurait accru le risque de transmission de maladie et grandement réduit l'habitat et l'aire de répartition si le projet proposé avait été approuvé et exécuté. La menace imminente pour la harde de Wabasca, qui compte moins de 20 individus, est la chasse non réglementée.
- Parcs Canada élabore une stratégie nationale axée sur le bison, laquelle renforcera le rôle de chef de file de l'Agence dans la conservation du bison, établira des priorités et des objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence, assurera une cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons sur les terres administrées par Parcs Canada et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.

Caribou des montagnes du Sud

- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces qui pèsent sur le caribou des montagnes du Sud et créer des conditions favorables à sa survie et à son rétablissement, dont un investissement de 1,5 million de dollars dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel en 2018.
- Parmi les mesures de conservation mises en œuvre, soulignons des changements à la gestion du wapiti et des animaux tués sur la route pour aider à prévenir une croissance des populations de prédateurs, des zones de vitesse réduite; des restrictions quant à la présence de chiens dans l'habitat du caribou, des lignes directrices sur les vols afin d'éviter les perturbations directes des caribous, et des restrictions de l'accès en hiver visant à empêcher les prédateurs d'avoir facilement accès aux caribous et à prévenir les perturbations sensorielles du caribou causées par des activités récréatives hivernales.
- Le Budget de 2021 prévoyait un investissement de 24 millions de dollars sur cinq ans pour aider Parcs Canada à établir un programme de reproduction aux fins de conservation dans une installation construite sur mesure pour le caribou des montagnes du Sud, une espèce prioritaire clé qui risque de disparaître et qui revêt une importance culturelle pour de nombreux peuples autochtones. Une évaluation d'impact détaillée, des consultations auprès des Autochtones et du public, ainsi qu'une conception détaillée sont des étapes importantes du processus.
- Le rétablissement de ces populations locales de caribou des montagnes du Sud, dont le territoire chevauche les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs Canada collabore avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de déterminer les prochaines étapes de la planification du rétablissement, notamment le repérage des corridors paysagers afin d'améliorer la connectivité à long terme des hardes.



Épaulard résident du Sud

- Parcs Canada protège l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud dans les eaux de la réserve de parc national Pacific Rim et de la réserve de parc national des Îles-Gulf.
- Parcs Canada collabore avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour mieux faire connaître les mesures de gestion relatives aux épaulards résidents du Sud et améliorer la conformité à ces mesures.
- Parcs Canada travaille de concert avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement des initiatives ou des programmes de conservation marine dirigés par les Autochtones qui appuient la protection et le rétablissement des épaulards résidents du Sud.

Béluga de l'estuaire du Saint-Laurent

- Parcs Canada contribue à la protection du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent et de son habitat essentiel que l'on trouve dans les eaux du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le tiers (37 %) de l'habitat essentiel de cette population se trouve dans les limites de ce parc, administré par Parcs Canada et le gouvernement du Québec.
- Parcs Canada travaille de concert avec le MPO, Transports Canada, ECCC et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les mesures de gestion du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, les faire connaître et veiller à ce qu'elles soient respectées.



BISON DES BOIS

ENJEUX

- En 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a conclu que des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois, en particulier pour deux hardes dans le Nord-Est de l'Alberta, soit celle du lac Ronald et celle de Wabasca. Plusieurs hardes de bisons des bois ont été observées dans le parc national Wood Buffalo, notamment la harde du lac Ronald, exempte de maladies, dans le secteur sud-est du parc national. La harde de Wabasca, exempte de maladies également, est présente à proximité, mais à l'extérieur, de la limite sud-ouest du parc national.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts de conservation et de rétablissement du bison des bois, et continue de soutenir les buts et objectifs du programme fédéral de rétablissement de cette espèce.
 - Une stratégie nationale axée sur le bison est en cours d'élaboration. Elle renforcera le rôle de chef de file de Parcs Canada dans la conservation du bison, établira les priorités et les objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence, assurera la cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.
- Le 25 février 2021, l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois a été publiée dans le Registre public des espèces en péril.
- Afin de donner suite aux conclusions de l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois, les responsables du parc national Wood Buffalo mènent des recherches sur les habitudes de déplacement, la distribution et l'aire de répartition des bisons des bois qui ont été en contact avec des animaux atteints de la tuberculose ou de la brucellose bovines. On améliorera ainsi nos connaissances sur l'espèce et on pourra ainsi déterminer la meilleure façon de s'assurer que ces animaux n'entrent pas en contact avec les hardes exemptes de maladies.
- Parmi les autres activités entreprises pour donner suite aux conclusions de l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois, mentionnons :
 - la conception d'un test de dépistage plus sensible de la tuberculose bovine chez le bison;
 - la conception d'un vaccin combiné contre la brucellose et la tuberculose bovines;
 - la conception d'un test de dépistage de l'introgression génétique du bison des plaines dans le génome du bison des bois.
- Un exemple de nos efforts récents est le déplacement de six bisons des plaines vers le parc national des Lacs-Waterton en février 2021 et la cérémonie organisée pour l'occasion, à laquelle plusieurs aînés autochtones ont participé.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC), dans son rôle de ministre responsable de Parcs Canada, est le ministre compétent en ce qui concerne la



protection du bison des bois en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) lorsque l'espèce est présente sur les terres de Parcs Canada. Dans le cadre de ses fonctions de ministre d'ECCE, il est le ministre compétent pour la protection de l'espèce à l'extérieur des terres de Parcs Canada. ECCE dirige le rétablissement du bison des bois.

- Le bison des bois a été inscrit en 2003 sur la liste des espèces menacées de la *Loi sur les espèces en péril*. La version finale du programme de rétablissement fédéral a été publiée dans le Registre public des espèces en péril en 2018. On estime à 9 000 le nombre de bisons des bois au Canada, dont environ la moitié se trouvent dans trois hardes touchées par des maladies du bétail (la brucellose bovine et la tuberculose bovine). Les autres individus vivent dans neuf hardes exemptes de maladies.
- Deux menaces imminentes ont été recensées pour la harde du lac Ronald :
 - la présence de maladies dans des hardes de bisons touchées dans le parc national Wood Buffalo ainsi que le risque connexe de transmission de maladies;
 - le développement industriel, qui pourrait réduire grandement l'habitat et l'aire de répartition.
- La menace imminente pour la harde de Wabasca, qui compte moins de 20 individus, est la chasse non réglementée. Les maladies peuvent également représenter une menace pour cette harde, mais les renseignements sur les déplacements de la harde font défaut.
- Des restrictions de récolte ont été mises en place afin de remédier aux menaces imminentes qui pèsent sur les hardes de Wabasca et du lac Ronald.
- Le bison des bois dans le parc national Wood Buffalo et aux environs est touché par la brucellose et la tuberculose bovines depuis les années 1920 et pose un risque permanent de propagation de ces maladies au bétail et aux bisons d'élevage en Alberta, ainsi qu'aux hardes de conservation non touchées par ces maladies en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. La proportion de bisons infectés est demeurée relativement constante depuis les années 1950.
- Le bison des bois est l'une des six « espèces prioritaires » ciblées dans l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, qui a été approuvée par les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2018. Cette approche a pour but d'axer les efforts concertés sur des priorités communes afin de maximiser les avantages de la conservation en ciblant les secteurs, les lieux et les espèces prioritaires.
- L'Agence Parcs Canada s'est engagée dans le plan directeur de 2010 du parc national Wood Buffalo à minimiser le risque de transmission des maladies bovines aux bisons des bois exemptes de maladies présents sur les terres adjacentes.



PLAN D'ACTION POUR LE SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DU PARC NATIONAL WOOD BUFFALO

ENJEUX

- Le Canada a présenté un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action au Comité du patrimoine mondial en février 2021. Le rapport sera examiné lors de l'assemblée annuelle du Comité du patrimoine mondial à l'été 2022. En coordination avec les partenaires du Plan d'action, le Canada accueillera une autre mission conjointe de suivi réactif du Centre pour le patrimoine mondial et de l'UICN en août/septembre 2022 pour examiner les progrès accomplis depuis la mission de 2016.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO au Canada et s'engage à les protéger en permanence.
- À la demande du Comité du patrimoine mondial, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités autochtones et les intervenants, a élaboré un plan d'action visant à garantir la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo.
- Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement du Canada a démontré son engagement envers la protection du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo en investissant 27,5 millions de dollars pour soutenir l'élaboration du Plan d'action et sa mise en œuvre rapide. En outre, le 21 décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un montant supplémentaire de 59,9 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre continue du Plan d'action.
- En mettant en œuvre le Plan d'action en collaboration avec les partenaires, et en utilisant les meilleures connaissances scientifiques et autochtones disponibles, la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo sera préservée et les questions importantes déterminées par le Comité du patrimoine mondial seront traitées.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2017, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a demandé au Canada d'élaborer un Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la valeur universelle exceptionnelle du site en raison des changements climatiques et des pressions exercées par le rythme et l'étendue accrus du développement (hydroélectrique et sables bitumineux) à l'extérieur de ses limites.
- Le Plan d'action a été soumis au Comité du patrimoine mondial le 1^{er} février 2019 et déposé au Parlement en mars 2019.
- Le Plan d'action est une réponse complète aux préoccupations du Comité du patrimoine mondial et comprend 142 mesures axées sur :
 - le renforcement de la gestion du parc en collaboration avec les partenaires



- autochtones;
 - l'amélioration de la recherche, de la surveillance et de la gestion du delta Paix-Athabasca en utilisant les connaissances scientifiques et autochtones;
 - l'établissement de nouveaux mécanismes pour soutenir une meilleure gestion de l'eau dans le delta Paix-Athabasca;
 - l'augmentation de la protection et de la connectivité des écosystèmes à l'intérieur et à proximité du parc national Wood Buffalo;
 - la mise en œuvre de mesures de rétablissement pour la grue blanche et le bison des bois.
- Le Canada dirige la mise en œuvre du Plan d'action en collaboration avec les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, les partenaires autochtones du parc national Wood Buffalo et les intervenants.

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU FEU DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, Parcs Canada est chargé de gérer les feux de forêt sur les terres fédérales qui relèvent de sa compétence.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada est la seule organisation fédérale menant des activités de gestion des feux de forêt et a des capacités et des rôles similaires à ceux de tout organisme provincial ou territorial de lutte contre les feux de forêt. L'Agence Parcs Canada est chargée de gérer les feux de forêt sur des terres publiques fédérales occupant 350 195 km² (environ la taille de l'Allemagne ou 6 fois la masse terrestre de la Nouvelle-Écosse). Cela comprend un certain nombre de sites urbains emblématiques, dont Banff, Jasper et Waterton.
- Les changements climatiques entraînent des feux de forêt plus intenses, qui font des ravages plus rapidement et plus longtemps, et cela augmente les risques pour la sécurité des Canadiens, l'activité économique et les infrastructures essentielles. Pour aider à atténuer ces risques, le Budget de 2021 a accordé 100,6 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022, et aucun financement permanent à Parcs Canada pour améliorer la préparation aux feux de forêt dans les parcs nationaux du Canada. Cependant, ce montant comprenait des ressources existantes, résultant donc des nouvelles ressources nettes pour les feux de forêt de 52,5 millions de dollars sur cinq ans.
- Parcs Canada fournit des ressources opérationnelles de gestion des feux de forêt aux provinces et aux territoires, au moyen d'ententes d'échange de ressources, ainsi qu'à des partenaires internationaux. En tant que seul organisme fédéral ayant les ressources nécessaires en matière de gestion des feux de forêt pour répondre aux demandes de soutien, l'Agence Parcs Canada est fière d'avoir pu déployer 180 ressources pour soutenir cinq provinces et territoires en 2021. Cela comprend un total de 143 ressources déployées pour aider à lutter contre les feux de forêt en Colombie-Britannique. En 2019-2020, Parcs Canada a aussi déployé 13 membres d'équipe en Australie et 25 membres d'équipe aux États-Unis (État de l'Oregon).
- Pour la saison des feux de 2022, l'Agence dispose de 22 équipes de quatre pompiers partout au Canada (plus de 80 employés au total) ainsi que de cinq équipes nationales de gestion des incidents composées de 20 personnes (plus de 100 employés au total), qui sont envoyées sur place pour gérer tous les aspects liés aux feux ou aux incidents pouvant présenter une haute complexité.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada et Ressources naturelles Canada sont des membres votants du conseil d'administration du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC). Ensemble, les deux organisations représentent le gouvernement fédéral. Le CIFFC coordonne la mise en commun des ressources en matière de gestion des feux de forêt à l'échelle nationale et internationale.
- Le programme de gestion du feu de Parcs Canada a quatre objectifs : 1) atténuer les risques d'incendie de forêt, et contrôler et gérer les incendies de forêt pour protéger les « valeurs en péril »; 2) préserver le rôle du feu comme processus écologique naturel; 3) demeurer bien préparé à combattre les incendies de forêt; 4) maintenir les obligations de Parcs Canada envers les organismes partenaires.
- Parcs Canada collabore avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, municipaux, autochtones et internationaux, ainsi qu'avec les secteurs universitaires, sans but lucratif et privé afin de se préparer aux incendies de forêt et d'intervenir, ainsi que de mieux comprendre, prévenir et gérer les risques croissants.



STATISTIQUES SUR LES INCENDIES

- De 2014 à 2021, il y a eu en moyenne **104 incendies de forêt par année** sur les terres administrées par Parcs Canada, avec **une moyenne de 141 978 hectares brûlés par année**. D'une année à l'autre :

ANNÉE	Nombre de feux de forêt
2014	83
2015	122
2016	70
2017	167
2018	146
2019	77
2020	93
2021	73

- Entre 2014 et 2021, on a réalisé en moyenne **18 brûlages dirigés par an** sur les terres administrées par Parcs Canada.
- De 2014 à 2021, une moyenne de **36 brûlages dirigés ont été planifiés par année**. D'une année à l'autre :

ANNÉE	Nombre de brûlages dirigés	
	Prévus	Achevés
2014	29	22
2015	46	28
2016	44	24
2017	36	13
2018	38	18
2019	31	13
2020	33	8
2021	27	17



CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

ENJEUX

- Dans le cadre du Budget de 2021, Parcs Canada a reçu 60,6 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer un programme national de corridors écologiques en vue de prévenir la perte de biodiversité. Dans le contexte de ce programme, l'Agence jouera un rôle de leadership en travaillant aux côtés d'experts et d'un large éventail de partenaires afin de définir des critères pour les corridors écologiques ainsi que des domaines prioritaires pour leur création.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada lance un nouveau programme national de corridors écologiques. L'objectif des corridors est d'améliorer la connectivité écologique, c'est-à-dire le mouvement libre des espèces et un processus écologique dans l'ensemble du paysage.
- Les corridors écologiques peuvent être créés aux échelles locale, régionale, continentale et transfrontalière. Parcs Canada travaillera avec divers partenaires et intervenants pour choisir et établir des corridors écologiques en se fiant à la science et au savoir autochtone. Le travail comprendra la planification, la promotion et le soutien de travaux accomplis dans des domaines prioritaires de la création de corridors écologiques au Canada.
- Le programme national de corridors écologiques contribuera à la gestion efficace des aires protégées et des aires de conservation et, par conséquent, à la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les produits livrables principaux du programme devraient comprendre des critères nationaux fondés sur des données probantes, une carte des corridors écologiques prioritaires et du soutien visant les projets sur le terrain pour améliorer la connectivité écologique à des endroits prioritaires.
- Les meilleures données probantes et analyses accessibles fondées sur la science et le savoir autochtone seront utilisées pour déterminer à quels endroits au Canada des corridors écologiques auraient la plus grande incidence positive sur la biodiversité.
- Les corridors écologiques n'appartiendront pas à Parcs Canada. L'Agence agira plutôt de façon collaborative et inspirera les autres à soutenir la connectivité écologique et la création de corridors écologiques en tenant compte des compétences provinciales, territoriales et autochtones ainsi que des priorités en matière de mesures liées à la conservation de la biodiversité.
- Parcs Canada entamera bientôt des consultations nationales et régionales avec divers groupes pour obtenir des conseils sur les principaux éléments du concept et de la mise en œuvre du programme de corridors écologiques.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les experts conviennent que le monde entier perd des espèces à un rythme sans précédent. D'après une étude mondiale de 2019, environ un million d'espèces sont maintenant menacées d'extinction, plus que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité.



- La perte d'habitat est la cause principale de la crise de la biodiversité et des déclin des espèces qui en découlent. Cependant, la fragmentation de l'habitat est un autre facteur contributif important, surtout dans les régions ayant un haut niveau de développement humain.
- Dans le contexte du changement climatique, il est de plus en plus important de faciliter le mouvement des espèces dans l'ensemble du paysage pour permettre l'adaptation et le rétablissement des espèces.
- Les gens sont aussi touchés par le déclin de la biodiversité et la fragmentation des habitats. Les écosystèmes offrent d'importants services aux gens en fournissant de l'eau propre, en ayant un effet modérateur sur le climat et en purifiant l'air.
- Un corridor écologique est une zone clairement délimitée qui est gouvernée et gérée à long terme pour maintenir et rétablir une connectivité écologique efficace. Les corridors écologiques contribuent aux réseaux écologiques, qui soutiennent le fonctionnement écologique efficace des aires protégées et des aires de conservation.
- Le travail lié aux corridors écologiques réalisé par Parcs Canada aidera le gouvernement du Canada à respecter ses engagements en vertu de la Convention sur la diversité biologique.



CRÉATION D'AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION

ENJEUX

- La création de dix nouvelles Aires Marines Nationales de Conservation (AMNC) contribuera plus de 4 % à l'objectif de protection de 25 % de la superficie côtière et marine du Canada d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030.

POINTS IMPORTANTS

- Le Canada protège actuellement 13,8 % de son environnement marin. Les AMNC et les parcs nationaux ayant une composante marine gérés par Parcs Canada protègent 2,12 % de l'environnement marin, ce qui place l'Agence au deuxième rang des plus grands contributeurs à la cible de conservation marine. Voici toutes les contributions d'organisations :
 - Pêches et Océans Canada protège 11,04 %;
 - Parcs Canada protège 2,12 %;
 - Environnement et Changement climatique Canada protège 0,54 %;
 - les provinces protègent environ 0,18 %.
- À l'heure actuelle, Parcs Canada gère cinq (5) aires marines nationales de conservation qui représentent six (6) des 29 régions marines administrées par l'Agence, qui composent le réseau d'aires marines nationales de conservation. Lorsque la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) a été adoptée, le Parlement a déclaré qu'il était dans l'intérêt national « d'inclure des exemples représentatifs des diverses régions naturelles terrestres et marines dans le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ».
- Dans le cadre de l'investissement historique du gouvernement de 1,06 milliard de dollars sur cinq ans pour atteindre sa cible de conservation ambitieuse de protéger 25 % de la superficie côtière et marine du Canada d'ici 2025, on a alloué 53,6 millions de dollars à Parcs Canada afin que l'Agence puisse réaliser des études de faisabilité et des négociations qui mèneraient à la création de dix aires marines nationales de conservation. Parcs Canada a choisi des sites qui couvrent une superficie totale de 230 000 km², ou au moins 4 % de l'objectif de 25 % d'ici 2025. Sept études de faisabilité d'AMNC sont en cours, et des discussions informelles ont lieu pour choisir les trois dernières propositions d'AMNC.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les priorités actuelles de Parcs Canada en matière d'établissement d'aires marines comprennent un travail collaboratif avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones dans le cadre d'études de faisabilité pour des AMNC dans les parties est et ouest de la baie James, au large de la côte centrale de la Colombie-Britannique et dans le secteur sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bassin de l'Extrême-Arctique et au large des côtes du parc national des Monts-Torngat, dans le nord du Labrador. Voici certaines des propositions actives de parcs nationaux et d'AMNC :
- **Tuvaijuittuq** : Connue sous le nom du Dernier refuge de glace, la zone de protection marine de Tuvaijuittuq s'étend jusqu'à 200 milles marins au nord et à l'ouest au large des côtes du nord de l'île d'Ellesmere (Nunavut) dans l'océan Arctique. Située à côté du parc



national Quttirnipaaq, cette zone représenterait les régions marines des AMNC du bassin de l'Arctique et de l'Archipel arctique. Cette région est importante en raison de la présence d'une banquise permanente. La glace de mer continue de disparaître, mais on s'attend à ce que la glace dans cette région dure le plus longtemps. La région profite d'une protection provisoire en vertu de la *Loi sur les océans* depuis 2019, et un comité Canada-Nunavut-Inuit entreprend des consultations communautaires et achève la désignation du secteur en tant qu'AMNC et Zone de protection marine établie en vertu de la *Loi sur les océans*.

- **Nord du Labrador** : Le gouvernement du Nunatsiavut, qui représente les Inuits du Labrador, a proposé une aire marine protégée au large du parc national des Monts-Torngat. En 2022, le Canada et le gouvernement du Nunatsiavut ont signé un protocole d'entente afin d'orienter une étude de faisabilité pour une aire protégée autochtone conformément à la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Cette aire de protection représenterait la région marine du plateau continental du Labrador, qui comprend une transition entre les habitats et les collectivités de l'Arctique et de l'Atlantique, allant des fjords pittoresques aux longues plages et aux vasières. La zone englobe une variété d'espèces de mammifères marins et d'importantes concentrations d'oiseaux de mer et de sauvagines en période de reproduction ou de migration. On prévoit de réaliser une mobilisation communautaire au printemps 2022.
- **Îles-de-la-Madeleine** : Parcs Canada et le gouvernement du Québec collaborent en vue d'évaluer la faisabilité de la création d'un parc marin au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine, un petit archipel dans le golfe du Saint-Laurent dont la superficie terrestre est de 205 km². Cette zone est représentative de la région marine des Bancs de la Madeleine et est très productive en raison de l'abondance de plancton qu'on y trouve. Une riche culture maritime et des paysages exceptionnels font des Îles-de-la-Madeleine une destination touristique prisée. Les gouvernements du Canada et du Québec travaillent avec un comité consultatif local pour faire avancer ce projet.
- **Côte centrale** : Située au large de la côte centrale au sein du bassin de la Reine-Charlotte, cette zone se caractérise par ses fjords pittoresques, ses longues plages sablonneuses et un archipel qui s'ouvre sur l'océan. Elle se trouve à proximité de la forêt pluviale Great Bear et abrite une concentration élevée de mammifères marins et certains des plus grands peuplements d'algues brunes en Colombie-Britannique. Depuis des millénaires, le bien-être des Premières Nations dépend de cet environnement marin. Certains anciens villages sont occupés depuis 14 000 ans; il s'agit de certains des plus vieux sites continuellement occupés du Canada. Quatre Premières Nations ont invité Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique à travailler avec elles en vue de protéger la zone en tant qu'aire marine nationale de conservation. Une étude de faisabilité a été lancée en 2021.



CRÉATION ET AGRANDISSEMENT DE PARCS NATIONAUX

ENJEUX

- Les investissements inclus dans le Budget de 2021 comprenaient 460 millions de dollars alloués sur cinq ans pour créer dix parcs nationaux et quatre aires de conservation des milieux d'eau douce tout en continuant d'avancer vers l'acquisition des terres nécessaires pour agrandir et compléter des parcs nationaux existants, entre autres.

POINTS IMPORTANTS

- Le financement du Budget de 2021 pour la création de dix parcs nationaux et de quatre aires de conservation des milieux d'eau douce et l'acquisition des terres nécessaires pour agrandir et compléter des parcs nationaux existants permettra de couvrir une superficie totale de 303 000 km², ou 3 % de la cible de conservation de 25 % d'ici 2025 du gouvernement du Canada.
- Une feuille de route pour atteindre la cible a été créée. Les négociations sur la création de deux parcs nationaux en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard sont en cours. Cinq endroits supplémentaires ont été choisis, et des discussions sont en cours avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des groupes autochtones. Des groupes autochtones et des organisations non gouvernementales devraient aussi choisir trois autres sites possibles. Quatre aires de conservation des milieux d'eau douce ont aussi été choisies.
- Comme il a été énoncé dans le Budget de 2021, des travaux sont en cours pour élaborer une stratégie d'investissement axée sur l'acquisition de terres pour agrandir des parcs nationaux ciblés.
- L'approche utilisée par Parcs Canada pour créer des aires protégées est fondée sur la science et le savoir autochtone ainsi que la collaboration avec les gouvernements et les collectivités autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Lorsque l'Agence envisage une zone précise en tant que site candidat pour un nouveau parc national, elle tient compte d'un éventail de facteurs comme l'intérêt des peuples autochtones, la mesure dans laquelle une région naturelle est déjà représentée ou sous représentée dans le réseau des parcs nationaux, les processus et la diversité écologique et le rôle de la zone dans la connectivité des habitats. Parcs Canada accorde la priorité au travail collaboratif avec des Autochtones pour créer et gérer des aires protégées.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La mise en œuvre des priorités actuelles de Parcs Canada en matière d'établissement d'aires terrestres se poursuit à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région du Sud de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.
 - **Pituamkek** : En janvier 2022, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente avec l'Epekwitk Assembly of Councils afin de créer une réserve de parc national dans la région de Pituamkek (bi-dou-ehm-gèk), aussi appelée le secteur de l'île Hog et des dunes Sandhills au nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.



Ce cordon d'îles revêt une grande importance culturelle et historique pour les Mi'kmaq, qui ont demandé à Parcs Canada de travailler avec eux pour protéger et présenter la région. L'étude de faisabilité de la réserve de parc national est presque terminée.

- **Sud de l'Okanagan et de Similkameen** : En juillet 2019, le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations de la région ont déterminé que la création d'une réserve de parc national serait faisable et ont commencé les négociations d'un accord d'établissement définitif, qui devrait être conclu d'ici l'été ou l'automne 2023. La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen protégera un écosystème rare, contribuera à la conservation et à l'appréciation de la nature, aidera à sauver des espèces en péril, renforcera la biodiversité et fera avancer la réconciliation avec la Nation syilx/Okanagan. Parcs Canada a réalisé des consultations approfondies avec des résidents et des intervenants pour obtenir leurs commentaires sur la réserve de parc national proposée.

PARCS URBAINS

ENJEUX

- Parcs Canada a lancé un nouveau programme axé sur la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Dans le cadre de ce projet, l'Agence s'appuie sur son expérience de plus de 110 ans dans la création de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. En collaboration avec divers partenaires, Parcs Canada veut créer ou agrandir des parcs urbains qui seront facilement accessibles aux personnes vivant dans les centres urbains du Canada et qui leur permettront de se rapprocher de la nature et de la culture locales et d'en apprendre davantage à leur sujet. Le Budget de 2021 a fourni du financement pour cette priorité.

POINTS IMPORTANTS

- Le 4 août 2021, le gouvernement du Canada a lancé un nouveau programme pour soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Ce programme est appuyé par le Budget de 2021, qui a prévu un investissement historique de 2,3 milliards de dollars dans le Patrimoine naturel du Canada, afin de s'attaquer à la crise qui touche la biodiversité, de protéger et conserver la nature et de créer des emplois dans la conservation de la nature. De ce montant, jusqu'à 130,9 millions de dollars seront accordés pour la création d'un réseau de parcs urbains nationaux.
- L'Agence travaille à l'élaboration d'une politique sur les parcs urbains nationaux, qui sera orientée par l'expérience acquise avec les premiers sites candidats ainsi que les commentaires obtenus d'organisations et de gouvernements municipaux, provinciaux et autochtones et d'autres partenaires et intervenants. La politique orientera la création d'un réseau de parcs urbains nationaux, qui comprendra des zones gérées dans le cadre de divers modèles de gouvernance flexibles, y compris des endroits administrés par le gouvernement fédéral, des endroits administrés par des tiers et des modèles de partenariat.
- Le programme de parcs urbains nationaux :
 - contribuera à l'engagement du Canada à protéger la biodiversité et à conserver 25 % des terres et des eaux intérieures et 25 % des eaux côtières et marines du pays d'ici 2025, en s'efforçant d'atteindre 30 % dans chaque cas d'ici 2030;
 - contribuera à la protection et à la conservation de la nature;
 - rapprochera les Canadiens de la nature;
 - soutiendra la réconciliation avec les Autochtones.

Les parcs urbains nationaux soutiennent aussi les éléments ci-dessous :

- l'atténuation des changements climatiques et les services relatifs aux écosystèmes;
 - les emplois et autres avantages économiques;
 - la santé et le mieux-être de millions de Canadiens en améliorant l'accès aux espaces verts;
 - la diversité et l'inclusion;
 - les partenariats fructueux.
- Le Budget de 2021 accordait un financement pour la création de jusqu'à six parcs urbains nationaux d'ici 2026. La lettre de mandat du ministre de décembre 2021 renforce cette vision en promettant de créer 15 parcs urbains nationaux d'ici 2030.



- Jusqu'à maintenant, des travaux exploratoires ont commencé pour évaluer le potentiel de sites de parcs urbains nationaux qui se trouvent aux endroits suivants :
 - Victoria, Colombie-Britannique;
 - Edmonton, Alberta;
 - Meewasin Valley (Saskatoon), Saskatchewan;
 - Winnipeg, Manitoba;
 - Windsor, Ontario;
 - Halifax, Nouvelle-Écosse.

Parcs Canada a aussi entamé des discussions avec la Ville de Montréal.

- Les promoteurs de sites possibles communiquent avec l'Agence pour manifester leur intérêt, et des sites supplémentaires continueront à être sélectionnés, selon la disponibilité des ressources.
- Les parcs urbains sont essentiels à la santé et au mieux-être des Canadiens, un fait encore plus évident pendant l'actuelle pandémie. Dans un sondage mené par les Amis des parcs auprès de plus de 1 600 Canadiens, environ 70 % des répondants ont affirmé apprécier davantage leurs parcs depuis le début de la distanciation physique. En outre, dans un sondage mené auprès de plus de 50 municipalités, plus de la moitié ont signalé une hausse de la fréquentation des parcs depuis le début de la pandémie.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- À l'heure actuelle, le Canada a un seul parc urbain national : le parc national urbain de la Rouge, dans la région du Grand Toronto. Ce parc, situé à au plus une heure de voiture du lieu de résidence de 20 % de la population canadienne, aide à protéger la biodiversité dans le Sud du Canada, où la densité de la population est élevée, et abrite près de 1 700 espèces, dont 27 espèces en péril.
- Dans un sondage réalisé en 2020 auprès de 27 villes par les Amis des parcs, 63 % des villes ont indiqué que la protection de la biodiversité et l'amélioration des aires naturelles figuraient parmi leurs principaux défis. Toutefois, selon un sondage réalisé en 2020 dans les villes canadiennes, seulement 45 % en moyenne des réseaux de parcs urbains au Canada sont des aires naturelles.
- D'autres études ont mis en évidence des iniquités dans l'accès aux parcs, notant par exemple que les parcs situés dans les communautés mal desservies, où l'état de santé des résidents est moins bon, sont aussi les parcs où il y a moins de commodités (par exemple, ce sont souvent des étendues d'herbe sans relief où il n'y a pas de terrain de jeu, d'ombre ou de bancs). Des données probantes montrent que l'accès à des parcs plus naturels est associé à un meilleur état de santé et de mieux-être.
- Les parcs urbains soutiennent l'économie, créent des emplois et entraînent une baisse de certains coûts, comme ceux associés aux soins de santé et à la criminalité.
 - Des estimations réalisées dans la ville de Philadelphie montrent des avantages manifestes, comme une hausse des recettes foncières associée à une hausse de 689 millions de dollars de la valeur des propriétés, des recettes de 40,3 millions de dollars provenant du tourisme, des économies de 69,4 milliards de dollars en coûts



- médicaux, et des valeurs de cohésion communautaire de 8,6 millions de dollars comme la réduction de la criminalité.
- Selon les estimations du parc urbain national de la Rouge, au moins 200 emplois directs supplémentaires ont été créés dans des domaines comme l'aménagement de sentiers, les projets de conservation et de restauration, la rénovation de logements, les fouilles archéologiques et la construction de nouveaux biens et de nouvelles infrastructures dans le parc.



LE PROGRAMME NATIONAL DE PARTAGE DES FRAIS POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX

ENJEUX

- Le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux soutient la conservation et la mise en valeur des lieux historiques nationaux, des phares patrimoniaux et des gares ferroviaires patrimoniales non administrés par le gouvernement fédéral. Ces sites irremplaçables reflètent le patrimoine riche et varié de notre pays et offrent aux Canadiens l'occasion d'en apprendre davantage sur notre histoire diversifiée.

POINTS IMPORTANTS

- Le financement dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux soutient des projets de conservation et de mise en valeur. Il est ouvert aux lieux patrimoniaux qui ont été officiellement reconnus, mais qui ne sont pas administrés, par le gouvernement fédéral. Le programme assure la protection des lieux patrimoniaux et contribue à favoriser une économie locale saine et une industrie touristique florissante.
- L'appel de propositions le plus récent a engendré diverses propositions de projets de partout au pays, y compris des travaux dans deux anciens pensionnats indiens désignés par le gouvernement fédéral, ainsi qu'une proposition pour préparer un plan d'atténuation et d'adaptation (suite aux changements climatiques) en cas d'inondation pour un lieu historique national de district historique côtier.
- Le Programme répond aux besoins réels de la communauté du patrimoine de plusieurs façons :
 - Pour 2022-2023, l'enveloppe de financement disponible est de 2 millions de dollars pour le programme de partage des frais. Ce programme est constamment sursouscrit. Par exemple, lors du plus récent appel de propositions de projets, 51 demandes ont été reçues, pour un total de 6 millions de dollars de demande en aide financière.
 - Pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral, un montant supplémentaire de 2,70 dollar en dépenses directes de projet provient de d'autres sources de financement.

Le nombre de demandes varie d'une année à l'autre, avec une moyenne de 52 demandes par année au cours des 13 dernières années.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le dernier appel de propositions dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux a été lancé le 29 novembre 2021 par communiqué ministériel et a fermé le 7 janvier 2022. Les décisions de financement devraient être annoncées avant le 1^{er} avril 2022.



- Les demandeurs admissibles comprennent les organismes sans but lucratif, les organisations autochtones et les gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux ou municipaux qui sont propriétaires ou locataires à long terme de lieux patrimoniaux officiellement reconnus par le gouvernement fédéral.
- Pour 2022-2023, l'enveloppe de financement disponible est de 2 millions de dollars, afin de contribuer à soutenir des projets qui cherchent à mieux représenter la diversité et la complexité de l'histoire canadienne, à lutter contre les effets du changement climatique ou à faire progresser l'accessibilité ou l'inclusion dans les lieux patrimoniaux.
- Un exemple de projet récent ayant été financé par le Programme est la conservation des coupoles du toit de la synagogue Kiever, à Toronto. Située dans le lieu historique national du Marché-Kensington, la synagogue reste un témoin de la vie juive dynamique qui anime ce quartier depuis plus de cent ans. Alors que la congrégation se prépare à célébrer le centenaire de l'édifice, le Programme de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada versera jusqu'à 100 000 dollars pour sécuriser le toit de ce magnifique édifice pour les cent prochaines années.
- Le prochain appel de propositions de projets devrait avoir lieu à l'automne 2022. L'information sera affichée sur le site Web de Parcs Canada et sur les réseaux sociaux, en plus d'être partagée par l'intermédiaire de réseaux d'intervenants tels que la Fiducie nationale du Canada et les réseaux provinciaux et territoriaux.



DIVERSITÉ, INCLUSION ET COMMÉMORATION HISTORIQUE

ENJEUX

- Parcs Canada est déterminé à soutenir la diversité et l'inclusion par la mise en œuvre du Programme national de commémoration historique ainsi que par la poursuite des programmes d'interprétation et d'autres initiatives d'histoire publique de l'Agence.

POINTS IMPORTANTS

- Nos lieux historiques nationaux témoignent du patrimoine riche et varié de notre pays, et offrent aux Canadiens la possibilité d'en apprendre davantage sur notre histoire diversifiée.
- Parcs Canada reconnaît le besoin de s'assurer que le Programme national de commémoration historique et tous ses autres programmes d'histoire publique reflètent mieux la diversité qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Diverses initiatives ont été entreprises pour que les Canadiens puissent voir le reflet de leurs communautés et d'eux-mêmes dans la commémoration de personnes, de lieux et d'événements qui revêtent un intérêt national et dans l'interprétation des lieux administrés par Parcs Canada.
 - En juin 2019, Parcs Canada a publié *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019*. Ce nouveau cadre accorde la priorité à l'histoire de la diversité, y compris la diversité de race, de classe, de genre, de sexualité, de capacités, de langue et de religion.
 - L'Initiative de commémoration inclusive (ICI), lancée à l'hiver 2022, consiste en une série de séances d'engagement virtuelles conçues pour établir des relations, générer de nouvelles nominations pour le Programme national de commémoration historique, améliorer la visibilité du Programme et faire participer les communautés à l'amélioration de la façon dont la diversité est reflétée dans le récit et la commémoration de l'histoire au Canada.
 - Parcs Canada, en appui à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, entreprend l'examen de certaines des plus de 2 200 désignations existantes de personnes, de lieux et d'événements historiques nationaux. Ces examens visent à corriger des problèmes tels que le langage obsolète et l'absence de perspectives significatives de sujets désignés.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Par la mise en œuvre du *cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019*, Parcs Canada favorise un plus vaste éventail d'histoires qui reflète la diversité des voix, des perspectives et des expériences de l'histoire du Canada ainsi que l'intégration de l'histoire, des valeurs et des pratiques de la mémoire autochtones à la commémoration et à la présentation du patrimoine et de l'histoire à Parcs Canada.
- L'approche et les principes décrits dans *Le cadre pour l'histoire et la commémoration* offrent à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et au gouvernement du



Canada une méthode cohérente pour l'analyse et la révision des désignations historiques controversées et pour le renforcement de la diversité et de l'inclusion au sein des programmes d'histoire publique. Ce travail en cours aidera Parcs Canada à faire connaître les aspects de l'histoire du Canada qui revêtent un intérêt national et à favoriser diverses perspectives sur le passé du pays grâce à une expérience du visiteur plus pertinente et à une interprétation publique accrue des sujets historiques.

- De plus, Parcs Canada poursuit la revue et la mise à jour de ses politiques et de ses pratiques en matière de patrimoine culturel afin de favoriser l'inclusion de voix et de perspectives variées ainsi que l'élimination des obstacles potentiels.
- Parcs Canada présente des informations sur divers sujets sur son site Web et ses canaux de médias sociaux. Par exemple, un contenu spécial a été monté pour le Mois de l'histoire des Noirs en 2022 (<https://www.pc.gc.ca/fr/culture/clmhc-hsmbc/pleins-feux-spotlight>).
- Dans le cadre du Programme national de commémoration historique, 40 désignations mettent actuellement l'accent sur des sujets liés à l'histoire des Noirs, dont quatre sujets ont été annoncés le 31 juillet 2020 et un annoncé le 21 décembre, 2021. Voici quelques exemples de désignations de l'histoire des Noirs :
 - Le Lieu historique national du Canada Africville (désigné en 1997) est un lieu de commémoration pour la communauté noire d'Halifax. Pendant plus d'un siècle, les Canadiens noirs se sont établis dans ce quartier d'Halifax, où ils ont bâti une communauté indépendante centrée sur la religion et la famille. Lors de la vague des rénovations urbaines des années 1960, Africville a été rasé, et les habitants ont été relogés en réponse aux protestations de la collectivité. Africville est devenu un symbole durable de la lutte permanente des Afro-Canadiens pour défendre leur culture et leurs droits. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1763
 - Le personnage historique national Kathleen « Kay » Livingstone (désignée en 2011) a fait avancer la cause des femmes noires canadiennes. Cette activiste remarquable a fondé la Canadian Negro Women's Association en 1951 et elle a été la force motrice du premier Congrès national des femmes noires du Canada en 1973. Sans relâche, elle a combattu les préjugés et promu l'égalité entre personnes de toute origine. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=13024
 - Le personnage historique national de George Dixon (désigné en 2021) était largement reconnu comme l'un des meilleurs boxeurs de la fin du XIXe siècle. Il se démarque par son endurance, sa vitesse et ses techniques de défense et il est le premier athlète noir et le premier Canadien à remporter un championnat mondial. <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/clmhc-hsmbc/res/information-backgrounder/george-dixon>
 - L'évènement historique national de l'esclavage des Africains au Canada (vers 1629-1834) reconnaît la participation des colonies du Canada à l'esclavage des Africains et de ses répercussions négatives à long terme. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=16072



EXAMEN DES DÉSIGNATIONS

ENJEUX

- L'examen des désignations vise à aborder les enjeux et les controverses historiques dans la commémoration par le gouvernement des personnes, des événements et des lieux d'importance historique nationale par l'entremise du Programme national de commémoration historique.

POINTS IMPORTANTS

- Les désignations de personnes, de lieux et d'événements permettent aux Canadiens et aux Canadiennes d'en apprendre davantage sur l'histoire riche et variée du Canada, de son étendue et de sa profondeur.
- Parcs Canada reconnaît la nécessité d'assurer que le Programme national de commémoration historique et tous les programmes historiques publics de l'Agence soient fondés sur les principes d'intégrité, d'inclusivité et de pertinence. La compréhension de l'histoire a fortement changé au cours du siècle dernier et il est important d'y porter une grande attention.
 - En juin 2019, Parcs Canada a publié le *Cadre pour l'histoire et la commémoration : Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada 2019*. Le cadre comprenait des directives pour l'examen minutieux des désignations existantes.
- Grâce à l'examen des désignations, les commémorations qui racontent l'histoire du Canada reconnaîtront mieux les contributions des peuples autochtones et la diversité des expériences historiques de tous les Canadiens et elles aborderont les controverses existantes associées aux grands personnages historiques.
- Les renseignements sur le processus d'examen ont été placés sur le site Web de Parcs Canada pour en assurer la transparence. Les sujets faisant l'objet d'un examen ont été signalés dans le répertoire des désignations. Les conseils pour soumettre une demande d'examen s'y trouvent également.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) est le conseil consultatif du ministre pour le Programme national de commémoration historique. Elle formule des recommandations sur de nouvelles désignations et examine les désignations existantes et le texte des plaques.
- L'examen des désignations existantes a été lancé à la demande du ministre par une lettre de mandat envoyée à la Commission en octobre 2017. L'approche a été approuvée par le ministre dans le *Cadre pour l'histoire et la commémoration* (2019). La Commission a établi des directives supplémentaires et des procédures claires pour l'examen, qu'elle a présentées au ministre.
- L'un des éléments importants de l'examen est l'acceptation, par le gouvernement, des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) de 2015, en particulier l'appel à l'action 79.



- Il y a plus de 2 200 désignations existantes en vertu du Programme national de commémoration historique qui témoignent de l'évolution des perspectives et des interprétations sur cent ans, celles-ci étant associées à l'époque de leur désignation respective. De ce nombre, à l'heure actuelle, 205 ont été ciblées comme ayant besoin d'un examen.
- Les priorités ont été établies en tenant compte des demandes d'examens provenant du public, des controverses publiques, des sujets déterminés comme urgents par un expert-conseil sur les questions autochtones, des demandes des unités de gestion de Parcs Canada, et des plaques à remplacer qui se trouvent déjà sur la liste dans le cadre de la mise à jour générale du programme.
- Les désignations et les plaques qui doivent faire l'objet d'un examen sont évaluées en fonction de quatre enjeux : l'héritage colonial, l'absence ou l'omission d'une étape importante de l'histoire, une terminologie désuète ou offensante et des croyances ou des comportements controversés. Par exemple, la terminologie offensante comprend l'utilisation du terme « Indien » ou « Esquimau » dans des textes de plaques existants. La portée de l'examen englobe des désignations liées à l'histoire des pensionnats autochtones, à d'éminents personnages politiques tels qu'Egerton Ryerson et John A. Macdonald et à des personnes associées au mouvement eugénique.
- L'engagement externe est dirigé par les historiens de Parcs Canada, qui obtiennent des commentaires du demandeur de l'examen s'il y a lieu, de toute communauté concernée, y compris les collectivités autochtones, les experts en la matière et les intervenants locaux, le cas échéant. Ce processus d'examen est conforme aux pratiques en matière d'histoire publique et aux processus utilisés pour les nouvelles mises en candidature et les nouveaux textes de plaques.
- L'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales (ADPF) de Parcs Canada comprend actuellement certaines désignations cernées aux fins d'examen. L'Annuaire et le site Web de la Commission des lieux et monuments historiques serviront à communiquer le processus et les résultats de l'examen au public.



REGROUPEMENT DE LA COLLECTION SOUS LA GARDE DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Le gouvernement du Canada investit 66 millions de dollars pour la construction d'une installation spécialisée à Gatineau, au Québec, en vue d'y regrouper la collection nationale d'objets archéologiques et historiques sous la garde de Parcs Canada. Présentement, cette collection est conservée à cinq emplacements différents.

POINTS IMPORTANTS

- Le regroupement de la collection d'objets archéologiques et historiques dans un seul emplacement favorise la conservation et la gestion durables de la collection. À l'heure actuelle, environ 60 pour cent de la collection est menacée en raison d'un manque de contrôles de sécurité et de contrôles environnementaux appropriés.
- La collection sera conservée dans un environnement de classe A¹, où elle sera classée de façon systématique, gérée et surveillée par une équipe nationale de spécialistes des collections, de la conservation et de la restauration.
- Parcs Canada poursuit sa collaboration avec les communautés autochtones concernées, dans le but d'identifier des moyens concrets et pratiques d'accroître leur accès à la collection. À ce jour, l'organisation a établi des relations avec 52 Nations autochtones.
- Parcs Canada travaillera en collaboration avec d'autres parties prenantes, comme les musées, pour trouver des moyens novateurs de mettre en valeur et de faire connaître la collection.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2012, le gouvernement du Canada a décidé de regrouper les installations existantes dans une nouvelle installation spécialisée à Gatineau, au Québec. Cette installation représente le moyen le plus durable d'assurer la sécurité, la conservation et la gestion de la collection. Services publics et Approvisionnement Canada a confirmé dans son rapport d'analyse des investissements de 2015 qu'il s'agit de la meilleure optimisation des ressources. Cette constatation a été réaffirmée en 2019.
- En raison de leur âge, cinq des installations auraient nécessité un investissement important pour leur permettre de respecter les normes de conservation et de sécurité requises. Au printemps 2020, une partie de la collection conservée à l'installation de Cornwall a été déplacée vers l'installation de Parcs Canada située sur la route Sheffield, à Ottawa. Les autres objets se trouvent à Winnipeg, à Québec (deux emplacements), à Ottawa et à Dartmouth.
- Un terrain à Gatineau a été acheté à Bibliothèque et Archives Canada en janvier 2018 pour 405 000 \$. Les consultants en conception Moriyama and Teshima Architects et NFOE Architectes ont été engagés en janvier 2018 et le travail de conception s'est achevé à l'automne 2019. À l'été 2020, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres qui s'est clos en octobre 2020. Pomerleau a obtenu le contrat et la construction a commencé à la

¹ Une température stable et un contrôle de l'humidité permettent des fluctuations graduelles.



fin de 2020. Selon le calendrier de construction, le déménagement de la collection devrait pouvoir se faire d'ici 2025.

- Certaines communautés autochtones sont préoccupées par le déménagement des objets autochtones des emplacements régionaux actuels vers la nouvelle installation. Parcs Canada poursuit sa collaboration avec les communautés autochtones concernées, dans le but d'identifier des moyens concrets qui répondent aux préoccupations individuelles.
- En 2017, Parcs Canada a décidé de prolonger le bail de Dartmouth (qui expire en 2029), car il s'agit d'un bâtiment spécialisé. L'objectif était d'atténuer les pressions sur l'installation située au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. La collection qui y est conservée sera transportée à Dartmouth et sera intégrée à la collection nationale. Les besoins en matière d'entreposage au-delà de 2029 seront évalués ultérieurement.



VÉRITÉ, RÉCONCILIATION ET HISTOIRE

ENJEUX

- Parcs Canada répond à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande l'élaboration d'un cadre de la réconciliation pour le patrimoine canadien et les activités de commémoration.

POINTS IMPORTANTS

- Grâce à ses programmes d'histoire et d'interprétation publics, Parcs Canada est particulièrement bien placé pour faire avancer la réconciliation et faire face aux séquelles du colonialisme au Canada. Parcs Canada est déterminé à répondre à l'appel à l'action 79 et a élaboré en 2019 un *Cadre pour l'histoire et la commémoration* qui accorde la priorité à l'histoire des peuples autochtones.
- Dans le cadre du programme Histoires du Canada, Parcs Canada travaille avec ses partenaires autochtones pour s'assurer que les lieux patrimoniaux et les programmes de Parcs Canada reflètent les voix, les histoires et les cultures des peuples autochtones.
- Les désignations dans le cadre du Programme national de commémoration historique peuvent également jouer un rôle important dans la reconnaissance des contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada et dans la reconnaissance de l'importance historique nationale du système des pensionnats au Canada et de ses conséquences tragiques et la sensibilisation à celle-ci.
- Faisant suite à l'annonce du 1^{er} septembre 2020 de la désignation du Système des pensionnats autochtones comme un événement historique national, Parcs Canada poursuit sa collaboration avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation en vue de soutenir la commémoration d'anciens sites de pensionnats autochtones par l'établissement de monuments commémoratifs et la tenue de rassemblements de guérison.
- Jusqu'ici, quatre anciens pensionnats autochtones ont été désignés lieux historiques nationaux : le Pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse, le Pensionnat indien Portage-La-Prairie au Manitoba, le Pensionnat indien de Muskowekwan en Saskatchewan et le Pensionnat indien de Shingwauk en Ontario.
 - Ces désignations ont été proposées par des partenaires et des groupes de survivants autochtones qui souhaitent faire reconnaître officiellement ces lieux dans le cadre du Programme national de commémoration historique.
- Parcs Canada est toujours déterminé à travailler avec des partenaires qui souhaitent proposer d'autres lieux touchés par cette histoire tragique.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Désignations en vertu du Programme national de commémoration historique

- Un financement de 23,9 millions de dollars a été affecté à Parcs Canada dans le Budget de 2018 pour mettre en œuvre l'appel d'action n° 79, qui demande au gouvernement du Canada : i) d'inclure une représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et à son secrétariat; ii) de



réviser le Programme national de commémoration historique pour intégrer l'histoire, les valeurs patrimoniales et les pratiques de la mémoire autochtones; et iii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national du patrimoine et une stratégie pour la commémoration des sites des pensionnats, de l'histoire et des séquelles de ces pensionnats et des contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

- Depuis, l'Agence travaille en partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation pour désigner le Système des pensionnats autochtones comme événement historique national et pour commémorer d'anciens sites de pensionnats autochtones avec des monuments et des rassemblements de guérison adaptés sur le plan culturel.
- En septembre 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada a annoncé la désignation du Système des pensionnats autochtones comme un événement historique national, pendant une activité virtuelle organisée par le Centre national pour la vérité et la réconciliation. La désignation de deux anciens pensionnats indiens comme lieux historiques nationaux a aussi été annoncée en même temps (Pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse et Pensionnat indien Portage-La-Prairie au Manitoba). Deux autres anciens sites de pensionnat ont été désignés en 2021, y compris Pensionnat indien de Muskowekwan en Saskatchewan et Pensionnat indien Shingwauk en Ontario.
- Parcs Canada continue de travailler directement avec des groupes de survivants et des propriétaires de lieux qui veulent proposer d'autres sites liés à l'histoire des pensionnats autochtones au Canada. Plusieurs lieux sont proposés actuellement, y compris celui de l'ancien Pensionnat indien de Kamloops. Nous nous attendons à recevoir d'autres demandes de désignation, mais les communautés de survivants doivent soumettre leurs demandes de désignation au moment qui leur conviendra en raison de la nature traumatisante du sujet des pensionnats. Au cours des deux dernières années, la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité de l'Agence à effectuer des visites pour la désignation des sites.
- De plus, l'Agence travaille avec des partenaires fédéraux, notamment avec RCAANC et Patrimoine canadien, pour diffuser l'information et coordonner les réponses fédérales aux appels à l'action qui abordent la question de la commémoration des pensionnats autochtones.

Cadre pour l'histoire et la commémoration

- Le Cadre pour l'histoire et la commémoration de l'Agence, publié en 2019, énonce quatre nouvelles priorités stratégiques du Programme national de commémoration historique, notamment accorder une attention particulière aux histoires des populations autochtones.
- L'Agence travaille en outre au renouvellement d'importants aspects du Programme national de commémoration historique et d'autres programmes de l'histoire publique pour favoriser la diversité et l'inclusion, reconnaître les contributions des populations autochtones à l'histoire du Canada, et veiller à faire connaître les points de vue et entendre les voix des Autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- Dans le cadre des efforts de l'Agence visant à mettre en œuvre le nouveau Cadre pour l'histoire et la commémoration, nous travaillons à examiner les désignations actuelles, à appuyer les nouvelles candidatures et à mettre à jour les interprétations historiques dans le cadre du programme Histoires du Canada.



ARCHÉOLOGIE ET CONSERVATION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DES ÉPAVES-DU-HMS *EREBUS*-ET-DU-HMS *TERROR*

ENJEUX

- Le projet d'exploration et d'étude archéologiques du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, que Parcs Canada réalise en collaboration avec les Inuits, est l'un des plus ambitieux et des plus complexes projets archéologiques sous-marins entrepris dans l'histoire du Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, de la légendaire expédition de Franklin de 1845, ont été découvertes au Nunavut en 2014 et en 2016 respectivement. Le lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror* est le premier lieu historique national du Nunavut à être cogérés par les Inuits et Parcs Canada.
- Le Budget de 2021 a fourni des fonds pour accélérer les travaux archéologiques et de conservation afin de s'assurer que des ressources importantes ne seront pas perdues en raison des éléments, de maximiser le rayonnement de l'histoire de Franklin, et de veiller à ce que les Inuits aient les ressources nécessaires pour gérer ce qui sera l'un des principaux lieux historiques nationaux du Canada.
- Après deux années d'interruption forcée des recherches archéologiques en raison de la pandémie de COVID-19, Parcs Canada travaille en collaboration avec les Inuits afin de planifier le retour du NO *David Thompson* aux épaves en 2022.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* sont parmi les épaves en bois les mieux conservées dans le monde. Elles contiennent des indices qui pourraient nous aider à élucider l'un des plus grands mystères maritimes du monde concernant le sort de l'expédition de Franklin. Les travaux en cours des archéologues sous-marins de Parcs Canada, des détenteurs du savoir inuit et des autres experts concernés ont trait à l'étude et à la conservation des épaves et à la production de documents connexes.
- Conformément à ce qui est exigé dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) pour le lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror* est en cours de négociation. Les négociations ont débuté en 2016 et sont sur le point d'aboutir. Leur objectif est de veiller à ce que les Inuits tirent des avantages de la création du lieu historique national et de ses activités courantes, y compris les activités de conservation et la recherche archéologique. D'ici là, le comité consultatif provisoire sur l'expédition de Franklin conseille Parcs Canada sur la gestion des épaves et veille à ce que les Inuits en tirent des avantages. Le comité est composé de représentants de l'Association inuite du Kitikmeot, de la Fiducie du patrimoine inuit, du gouvernement du Nunavut, de l'industrie du patrimoine et du tourisme ainsi que de Parcs Canada.



- À l'été 2017, suivant la recommandation du comité consultatif provisoire sur l'expédition de Franklin, Parcs Canada a travaillé de concert avec les Inuits de la région afin de créer un programme de gardiens inuits pour les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*. Ce programme s'inspire d'initiatives semblables qui ont été mises en place dans d'autres aires protégées de Parcs Canada, notamment le programme très réussi des gardiens de Haida Gwaii. Il permet à des Inuits de participer à la protection et à la surveillance des épaves et contribue à l'intégration du savoir inuit dans les opérations de Parcs Canada.
- Après deux années d'interruption forcée des recherches archéologiques en raison de la pandémie de COVID-19, l'équipe d'archéologie subaquatique travaille en collaboration avec les Inuits afin de planifier le retour du NO *David Thompson* aux épaves en 2022.
- En 2022, les gardiens joueront un rôle clé dans la logistique des opérations sur glace qui seront menées en avril 2022 au lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*, notamment sur le plan du transport, de l'établissement du campement, de la surveillance de la faune et de la participation aux activités archéologiques.



FAIRE AVANCER UNE LOI FÉDÉRALE POUR LES LIEUX HISTORIQUES

ENJEUX

- Dépôt d'un projet de loi exhaustif pour protéger les lieux historiques appartenant au gouvernement fédéral.

POINTS IMPORTANTS

- Les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont des marqueurs qui aident à raconter les divers récits du Canada, à faire avancer la réconciliation et à bâtir une société inclusive et résiliente pour tous.
- Le budget 2021 a annoncé l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi pour établir un cadre de désignation transparent et assurer la protection durable de plus de 300 lieux historiques de propriété fédérale.
- Le Budget 2021 a aussi indiqué que le projet de loi comprendrait une représentation autochtone distincte à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les institutions fédérales gèrent plus de 300 lieux historiques. Cependant, la grande majorité d'entre eux ne bénéficient pas de protection juridique, notamment les édifices du Parlement et ceux appartenant à l'Agence Parcs Canada. Le Canada est le seul pays du G7 sans loi complète protégeant les lieux historiques relevant de sa compétence et le gouvernement fédéral accuse un retard par rapport aux provinces et territoires sur cette question.
- Les lieux historiques administrés par l'Agence Parcs Canada contribuent pour plus de 600 millions de dollars par an au PIB du Canada et soutiennent directement et indirectement 6 100 emplois, notamment dans les collectivités rurales, isolées et autochtones.
- Parcs Canada a accompli le travail requis pour présenter une loi pour établir un cadre de désignation transparent et la protection durable de plus de 300 lieux historiques fédéraux.
- Le projet de loi prévu inclurait une représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79 (i) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le budget 2021 a prévu le financement nécessaire à la mise en œuvre d'une telle loi, si elle était promulguée : 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 5,8 millions de dollars par la suite.



- Le projet de loi prévu tient compte de l'engagement effectué auprès des principaux intervenants, de la Table ronde du ministre 2017 et 2020, des groupes autochtones, des provinces et des territoires ainsi que des recommandations reçues du :
 - Vérificateur général du Canada, La conservation des biens patrimoniaux fédéraux (automne 2018); et du
 - Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir (2017).



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE BATOCHÉ

ENJEUX

- La Métis Nation-Saskatchewan a depuis longtemps fait part au gouvernement du Canada de son intérêt à ce que Batoché revienne aux Métis et à ce que ceux-ci aient davantage leur mot à dire dans la gestion quotidienne du site.

POINTS IMPORTANTS

- La réconciliation et l'amélioration des relations avec tous les peuples autochtones, y compris la Métis Nation-Saskatchewan, est une priorité du gouvernement du Canada.
- Parcs Canada et la Métis Nation-Saskatchewan discutent actuellement d'une gamme complète d'options liées à la gestion future du lieu historique national de Batoché. Ces discussions ont lieu dans le cadre de l'Entente-cadre en vue de favoriser la réconciliation.
- L'Agence s'est engagée à renforcer les structures de gestion coopérative afin de mieux faire entendre la voix des peuples autochtones dans les décisions de gestion.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le lieu historique national de Batoché commémore le conflit armé entre le gouvernement provisoire des Métis et le gouvernement canadien en 1885, la communauté métisse de Batoché et le modèle d'utilisation des terrains longeant la rivière Métis.
- Parcs Canada et la Métis Nation-Saskatchewan collaborent depuis longtemps au lieu historique national de Batoché.
- Le 18 décembre 2020, Parcs Canada et la Métis Nation-Saskatchewan ont signé un mandat pour les négociations. L'annonce relative à Batoché est considérée comme une avancée globalement positive, et généralement soutenue.
- En janvier 2021, Parcs Canada a également entamé des discussions avec la Métis Nation-Saskatchewan concernant le renouvellement de l'accord de gestion coopérative du site, et ces discussions se poursuivent.



INTENDANCE AUTOCHTONE

ENJEUX

- Dans le cadre d'initiatives d'intendance autochtone, Parcs Canada collabore avec les peuples autochtones pour faciliter la réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada travaille avec les peuples autochtones pour faire avancer les priorités d'intendance et de conservation du patrimoine naturel et culturel.
- Parcs Canada privilégie les approches d'intendance autochtone qui s'inspirent des droits, des priorités et des aspirations des partenaires inuits, métis et des Premières nations. Par exemple, les initiatives d'intendance autochtone sont intégrées au processus de création de parcs grâce à des discussions préliminaires sur les programmes de gardiens et aux méthodes de gestion participative. Il y a d'autres exemples d'intendance autochtone à l'œuvre à Parcs Canada, dont les suivants :
 - Établissement de plus d'une trentaine d'ententes ou de comités de gestion participative avec les peuples autochtones aux lieux administrés par Parcs Canada;
 - Prestation de divers services à l'appui des activités du parc et l'offre, aux peuples autochtones, de formations et de possibilités de carrière à même leurs territoires traditionnels, dans le cadre de sept programmes de gardiens sur place;
 - Collaboration continue avec les gouvernements et collectivités autochtones dans le but de faciliter les activités traditionnelles de récolte de plantes pour des usages médicinaux et traditionnels;
 - Collaboration avec les détenteurs du savoir autochtone, notamment dans le cadre du Plan directeur de Gwaii Haanas : Terre, mer et gens 2018 et de l'initiative actuelle visant à protéger l'épaulard résident du sud et à appuyer le rétablissement de l'espèce de concert avec le peuple Salish du littoral et les Premières Nations Nuuchahnulth;
 - Établissement de partenariats avec les gouvernements et collectivités autochtones aux lieux patrimoniaux de Parcs Canada dans le but de créer des débouchés économiques, tels que ceux offerts par le projet d'aménagement de la piste polyvalente ʔapsčiiik ʔašii (opse-tchique ta-chi) dans la réserve de parc national Pacific Rim.
- La réponse à la Table ronde du ministre sur Parcs Canada de 2020 comprenait l'engagement d'établir un cadre permettant de faciliter l'intendance autochtone aux lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada grâce à la collaboration et au dialogue avec les peuples autochtones et les partenaires.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada œuvre actuellement au sein des territoires traditionnels, des terres visées par des traités et des terres ancestrales d'environ 300 collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

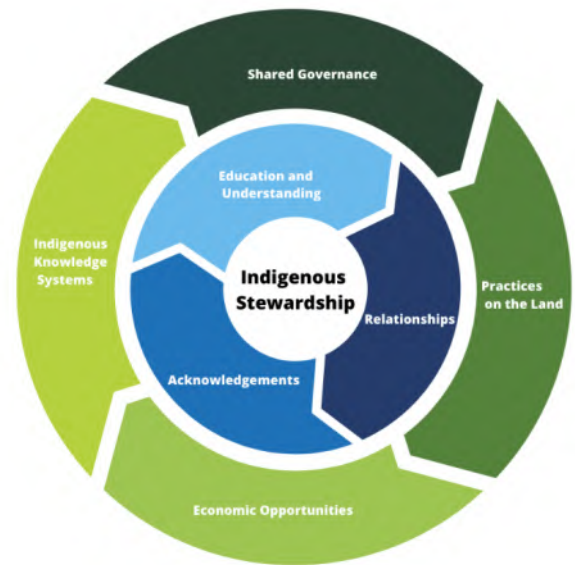


- Les actions passées et présentes touchant de nombreuses aires protégées ont eu ou continue d'avoir une incidence sur les relations qu'entretiennent les peuples avec les terres, les eaux et la glace dont ils ont assuré l'intendance pendant des millénaires, ainsi que sur leurs responsabilités à cet égard. Parcs Canada a joué un rôle dans la promotion de l'idée qu'il faut défendre la nature « vierge » contre les humains. Dans certains cas, les peuples autochtones ont été retirés de force des lieux administrés par Parcs Canada. De telles mesures ont contribué aux préjudices durables qui continuent de se répercuter sur les relations entretenues avec ces lieux, l'accès et l'utilisation des terres, des eaux et de la glace, l'exercice des droits et des responsabilités des Autochtones, le transfert intergénérationnel du savoir et la transmission de la langue, ce qui a des effets néfastes sur la continuité des cultures autochtones.
- Aujourd'hui, en reconnaissance de cette histoire et des rôles et responsabilités importants qu'exercent les peuples autochtones dans la protection et la conservation des terres, des eaux et de la glace, l'Agence Parcs Canada a entrepris l'élaboration préliminaire de politiques visant à donner une impulsion à l'intendance autochtone dans l'ensemble des lieux qu'elle administre. À cette fin, elle a adopté une approche qui :
 - renforce le rétablissement des liens avec les terres, les eaux et la glace;
 - donne aux Autochtones les moyens de se faire entendre;
 - favorise l'autodétermination des Autochtones et la prise en main par ces derniers;
 - respecte les droits et les responsabilités des Autochtones, le savoir autochtone et les systèmes de savoirs autochtones;
 - construit un avenir plus vert et plus équitable pour les générations futures.
- La compréhension qu'a Parcs Canada du travail à accomplir est représentée dans un cadre d'intendance autochtone (le cadre). Le cadre proposé désigne les activités à entreprendre pour faire avancer le processus de renouvellement de l'Agence axé sur une vision de la gestion et de la gouvernance des aires protégées qui est en harmonie respectueuse avec les méthodes autochtones d'intendance des terres, des eaux et de la glace et qui facilite la mise en œuvre de la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones.
- Le cadre proposé (voir l'illustration) comprend des éléments de base et des éléments habilitants fondés sur les responsabilités et les visions du monde autochtones, ainsi que sur les conditions essentielles à la collaboration réussie. Afin d'éliminer les obstacles à l'intendance associés à l'ensemble de ces éléments, il faut opérer des changements et prendre des mesures de manière progressive, sans que chaque élément de travail avance nécessairement au même rythme. Le cadre proposé favorise la réalisation de l'engagement d'établir une relation de travail renouvelée qui est fondée sur des approches concertées en matière de conservation et d'intendance et qui facilite de telles approches. Les éléments du cadre peuvent évoluer au fil du temps, alors que nous poursuivons les consultations et le travail en collaboration avec les peuples autochtones en ce qui concerne l'approche globale.



- **Éléments de base proposés (indiqués en vert) :**
Quatre éléments interreliés sont reconnus comme étant des composantes centrales de l'intendance autochtone. Il s'agit des systèmes de savoirs autochtones; de la gouvernance partagée; des pratiques sur les terres, les eaux et la glace et les possibilités économiques.

- **Éléments habilitants proposés (indiqués en bleu) :**
Trois autres éléments interreliés sont considérés comme étant essentiels à l'intendance autochtone. Il s'agit du déploiement d'efforts généraux visant à établir et à entretenir des liens solides entre les peuples autochtones et Parcs Canada; de la nécessité de reconnaître les actions passées et présentes, de présenter des excuses pour ces actions, et de prendre de mesures liées à la réconciliation; et de la réconciliation par la sensibilisation et la compréhension des employés de Parcs Canada aussi bien que de la population canadienne.



PROCHAINES ÉTAPES

- La prochaine étape essentielle est la consultation des partenaires autochtones sur le concept du cadre. Les consultations se dérouleront sur une période de deux ans et seront axées sur les relations et les processus qui donnent lieu à un dialogue qui honore et respecte les pratiques et les systèmes de savoirs tant autochtones que non autochtones. Ces consultations serviront à définir les composantes du cadre comme tel ainsi que les priorités qui seront intégrées à un plan d'action pour l'ensemble des lieux administrés par Parcs Canada. Ce plan d'action tiendra compte des points de vue et des priorités des Autochtones et de Parcs Canada, tout en s'harmonisant avec le plan d'action générale du gouvernement du Canada qui sera établi dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies.
- Étant donné que les relations entretenues avec les partenaires autochtones varient d'un lieu patrimonial à l'autre du réseau de Parcs Canada, tout comme les contextes culturels et juridiques des diverses collectivités, il est envisagé que l'application du cadre dans les aires patrimoniales protégées se fera en fonction des droits, des intérêts et des aspirations propres aux peuples autochtones concernés et des contextes opérationnels uniques dans lesquels l'Agence mène ses activités.
- Le résultat anticipé est une situation où les lieux administrés par Parcs Canada sont régis et gérés en fonction de valeurs communes grâce à des systèmes et des processus qui respectent et honorent les pouvoirs publics et la vision mondiale des Autochtones.



TRAITÉ PROGRESSIF DES INNUS DU LABRADOR VISANT À METTRE EN ŒUVRE L'ENTENTE DE 2015 SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL AKAMI - UAPISHKU - KAKKASUAK - MONTS MEANLY

ENJEUX

- Le Traité progressif (TP) est une entente signée en 2015 visant à mettre en œuvre l'entente sur les répercussions et les avantages d'un parc (ERAP) avec les Innus du Labrador. Dans le cadre du TP, les Innus du Labrador obtiendront des fonds pour assumer leurs rôles et leurs responsabilités comme l'indique l'ERAP, et pour encourager les entreprises et les particuliers innus du Labrador à tirer profit des débouchés économiques liés au parc.

POINTS IMPORTANTS

- Le Traité progressif du parc, signé le 12 août 2021, constituait une étape importante qui renforce la capacité des Innus du Labrador en ce qui a trait à la gérance des terres et des ressources, et appuie leurs rôles et leurs responsabilités dans la gestion coopérative de la Réserve de parc national des Monts-Mealy.
- Le Traité progressif favorisera également une plus grande autonomie pour les Innus du Labrador grâce aux possibilités économiques sous forme d'emplois valorisants et de passation de marchés du gouvernement.
- En même temps, le Traité progressif contribuera à satisfaire plusieurs intérêts fédéraux, notamment en offrant davantage de prévisibilité et de certitude opérationnelles du parc, en obtenant le contrôle du conseil de gestion coopérative des Innus du Labrador, en renforçant et en élargissant la base pour développer la relation entre la Couronne et les Autochtones.
- La Nation innue et le conseil de gestion coopérative ont exprimé leur satisfaction et sont encouragés par les développements positifs. Il en est ressorti un renforcement des relations et une confiance accrue entre Parcs Canada et la Nation innue.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada et les Innus du Labrador ont signé une Entente sur les répercussions et les avantages (ERAP) pour le parc national des Monts-Mealy en 2015 à la suite d'un processus de ratification communautaire à double majorité en 2011 visant à approuver la signature tripartite de l'Accord de principe sur le règlement de la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Innus du Labrador et l'établissement du parc national des Monts-Mealy (le parc). Toutes les parties s'attendaient à conclure les négociations de l'entente finale peu après avoir signé l'ERAP en 2015.
- Cependant, les négociations de l'entente finale sont toujours en cours. La mise en œuvre des ressources était liée à la date d'entrée en vigueur du Traité avec les Innus, mais ceux-ci ne disposaient pas de fonds pour faciliter le développement de leurs capacités et leur participation à l'établissement, à la planification et à la gestion du parc qui était établi et qui



fonctionnait indépendamment et sans égard à la situation des négociations de l'entente finale du Traité avec les Innus.

- Le parc et le Traité progressif sur les pêches (TP du parc) marquent les premières ententes de traités progressifs que signe le Canada dans l'histoire des négociations en vertu de l'article 35. Les traités progressifs marquent aussi l'histoire étant donné que c'est la première fois que le Canada présente un bénéfice lié au traité aux Innus du Labrador avant de conclure leur traité moderne, une entente en négociation depuis 1991.
- Pour Parcs Canada, le Traité progressif vise résoudre trois questions clés dans les négociations du traité moderne avec les Innus du Labrador :
 - l'avance de financement continu et ponctuel de la mise en œuvre avant la signature du traité lié à l'Entente sur les répercussions et les avantages du parc pour les Innus du Labrador en ce qui concerne la Réserve de parc national des Monts-Mealy signée par les Innus et l'APC en 2015 dans le but
 - de faciliter le renforcement des capacités des Innus du Labrador pour assumer leurs rôles et leurs responsabilités dans le cadre de la gestion coopérative, et la gérance partagée de la Réserve du parc national des Monts-Mealy conformément aux dispositions de l'Entente sur les répercussions et les avantages du parc pour les Innus du Labrador (signée en 2015);
 - d'encourager les entreprises des Innus du Labrador à tirer profit des possibilités de développement économique liées à l'établissement et au fonctionnement de la Réserve de parc national des Monts-Mealy.
 - La clarification du statut du conseil de gestion coopérative des Innus du Labrador comme étant un « organe principal » parmi les groupes d'intervenants, définis comme groupes sans droits issus de traités;
 - La réponse à l'intérêt lié aux avantages en matière d'emploi pour permettre l'embauche préférentielle d'Innus qualifiés du Labrador pour des emplois situés dans la Happy Valley-Goose Bay reliée à la Réserve de parc national des Monts-Mealy.



NÉGOCIATIONS MENÉES PAR AFFAIRES AUTOCHTONES

ENJEUX

- Outre les fonds prévus au budget de 2021, l'Agence Parcs Canada renforce la capacité de négociation des Affaires autochtones dans le but de mieux répondre aux exigences découlant de l'approche fédérale axée sur la reconnaissance des droits ancestraux et de l'autodétermination, ainsi qu'aux aspirations des partenaires autochtones en ce qui a trait aux lieux administrés par Parcs Canada.

POINTS IMPORTANTS

- À Parcs Canada, les nouvelles tables de négociation découlant de l'approche axée sur la reconnaissance des droits ancestraux et l'autodétermination ont fait plus ou moins doubler le nombre de relations entretenues pour les négociations fondées sur les droits depuis 2015, qui est passé à 66. En même temps, le niveau des ressources consacrées à ces négociations est demeuré assez stable.
- La relation entre la Couronne et les Autochtones a mené à des attentes plus exigeantes en ce qui concerne l'entretien de relations étroites permettant de soutenir l'exercice des droits. La réponse à ces attentes a conduit à un environnement de négociation de plus en plus complexe, ce qui entraîne des conséquences sur l'exploitation des lieux gérés par Parcs Canada partout au pays.
- Dans le budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à consacrer 10,6 millions de dollars sur cinq ans, et 2,2 millions de dollars annuellement par la suite, au renforcement de la capacité de négociation et à l'adoption d'une approche efficace en matière de politique, de gouvernance et de gestion de projets afin d'aider l'Agence à atteindre ses objectifs de réconciliation, à apporter un soutien aux unités de gestion et à gérer les risques.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Un processus d'embauche annoncé à l'externe est maintenant terminé et l'embauche de négociateurs et de gestionnaires des négociations est en cours en vue d'établir une équipe responsable des négociations régionales en mesure de fournir l'effort requis par une approche pangouvernementale de renouvellement des négociations fondées sur les droits.
- La nouvelle équipe sera en place au début de l'exercice 2022-2023. Elle aura pour mandat d'atteindre les buts de l'Agence en établissant de nouvelles ententes de gestion coopérative et en concluant en temps opportun des accords pouvant être mis en œuvre pour faciliter l'intendance autochtone et contribuer à la prévisibilité opérationnelle.



SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ÉTABLISSEMENT LIÉ À LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL THAIDENE NENE

ENJEUX

- Parcs Canada demande d'obtenir une subvention allant jusqu'à 1,75 million de dollars par le biais du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour mettre en œuvre l'accord d'établissement relatif à la réserve de parc national Thaidene Nene, puisque ce montant surpasse actuellement le pouvoir maximal de subvention de Parcs Canada en vertu du programme général de subventions et de contributions par catégorie de l'Agence.

POINTS IMPORTANTS

- Cette subvention répondrait à une obligation fixée dans le cadre de l'entente finale entre Parcs Canada et la Première Nation des Dénés Yellowknives sur la réserve de parc national Thaidene Nene au moment d'établir la réserve de parc national.
- La subvention soutiendra la Première Nation des Dénés Yellowknives dans le cadre de la protection de leurs sites traditionnels et favorisera le développement économique en permettant l'élaboration d'une stratégie en matière de tourisme. La stratégie en matière de tourisme s'appuiera sur des renseignements compilés portant sur des sites traditionnels et importants sur le plan culturel des Dénés Yellowknives/Tatso t'iné situés le long d'une voie navigable principale dans la réserve de parc national. La stratégie renforcera aussi le rôle des Dénés Yellowknives dans les activités touristiques liées à la réserve de parc national qui sont organisées à Yellowknife et dans les environs et financera les initiatives de formation et de renforcement des capacités visant les membres de la Première Nation des Dénés Yellowknives.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Après la signature de l'entente finale avec la Première Nation des Dénés Yellowknives en septembre 2020, afin de satisfaire à la demande de la Première Nation que les fonds de la composante financière prennent la forme d'une subvention plutôt que d'un accord de contribution, Parcs Canada a demandé au Conseil du Trésor d'autoriser une subvention. L'autorisation a été reçue le 24 janvier 2022.
- La source de financement, qui expirera le 31 mars 2022, est le Budget de 2018 (Patrimoine naturel 1). Les fonds pourront être acheminés après l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses (C).
- En prévision de l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses et avant l'échéance du 31 mars, on a demandé l'approbation en principe de la subvention par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada. Les paiements commenceront seulement après l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses lorsque la *Loi de crédits* recevra la sanction royale.



INUIT DUNUNAVIK – REINFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LA COURONNE ET LES AUTOCHTONES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL DE GESTION COOPÉRATIVE DU NUNAVIK DU PARC NATIONAL DES MONTS-TORNGAT

ENJEUX

- On a augmenté le financement de mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du Nunavik (ERAP) en 2020 de manière à disposer de fonds suffisants et continus pour mieux aider la société Makivik à assumer ses rôles et ses responsabilités dans le cadre de la gestion coopérative du parc national des Monts-Torngat.

POINTS IMPORTANTS

- Le parc national des Monts-Torngat est entièrement pourvu et géré par des Autochtones; cela inclut un conseil de gestion coopérative entièrement inuit. Les recommandations du conseil sont établies par consensus; la Société Makivik et le Nunatsiavut occupent des places respectées et intégrales à la table du processus décisionnel concernant le parc.
- Le conseil et les ERAP ont joué un rôle clé dans l'établissement des fondations de la collaboration et du codéveloppement, ainsi que des approches, des idées et des initiatives liées au système de connaissances des Inuits.
- Quelques exemples
 - La création d'une stratégie de gestion inuite qui protège la population du caribou des monts Torngat tout en respectant la culture et les valeurs inuites, au lieu de classer la population en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*;
 - l'établissement d'un camp de base dans le cadre de l'expérience du visiteur unique;
 - l'élaboration d'un nouveau programme pilote de Gardiens dirigé par la Société Makivik dans le but de lutter contre les activités illégales dans le parc, comme les activités aériennes non surveillées et le braconnage.
- Les occasions de collaboration et de gestion des terres et des ressources sont illimitées, et les avantages sont accrus pour tous les Canadiens, ainsi que pour la Société Makivik et Parcs Canada plus précisément.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik, (ARTIN) a été signé en 2008, trois ans après la signature de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador (ARTIL) par le Canada et le Nunatsiavut. Les régions des Nations inuites du Nunavik et du Nunatsiavut visées par un règlement recourent l'ensemble du parc national des Monts-Torngat, et son établissement constituait un facteur important dans la conclusion des traités modernes du Nunavik et du Nunatsiavut.
- Tout comme l'ARTIL, l'ARTIN reconnaît un éventail de droits et d'avantages en ce qui a trait à l'établissement de futurs lieux patrimoniaux nationaux dans la région visée par le règlement avec les Inuits du Nunavik en général, et en particulier dans le parc national des Monts-Torngat.
- Parmi les engagements particuliers liés au parc national des Monts-Torngat : la négociation d'une Entente sur les répercussions et les avantages d'un parc (ERAP) pour la gestion coopérative du parc; l'établissement d'un bureau administratif avec personnel et un point d'accès au parc au Québec; et l'établissement d'un conseil de gestion coopérative entre la Société Makivik, le Nunatsiavut et Parcs Canada.
- En plus du nombre égal de membres d'Inuits du Nunavik et du Nunatsiavut, ceux-ci ont des rôles et des responsabilités égales en ce qui concerne la gérance, la culture, le patrimoine et l'archéologie dans le parc. L'ERAP aborde également les éléments suivants :
 - la prestation de services dans les deux langues inuites
 - les possibilités économiques
 - la gestion des ressources culturelles, notamment l'expérience du visiteur dirigée par les Inuits
- Parcs Canada et la Société Makivik ont négocié et signé une ERAP en décembre 2006 avant de conclure l'ARTIN et à la suite de la signature d'un ERAP semblable entre Parcs Canada



et le Nunatsiavut en 2005. Ces ententes étaient parmi les premières ERAP négociées par Parcs Canada.

- Plusieurs initiatives ont été menées pour aborder les difficultés liées à la mise en œuvre de l'ARTIN causées par l'insuffisance de fonds permettant de satisfaire aux obligations du Canada. Notamment, l'augmentation des fonds pour la Société Makivik (et le Nunatsiavut) et Parcs Canada qui permettront de mettre en œuvre les ERAP du parc national des Monts-Torngat.
- La prévision de fonds durables et continus pour les Inuits du Nunavik (et le Nunatsiavut) afin de mettre pleinement en œuvre leur ERAP pour le parc national des Monts-Torngat signifie : 1) que les Inuits du Nunavik seront à présent en mesure de mieux assumer leurs rôles et leurs responsabilités de gestion coopérative et de gérance partagée du parc national des Monts-Torngat, et 2) que Parcs Canada est finalement en mesure de recruter suffisamment de personnel et d'investir pleinement dans l'infrastructure du parc comme prévu à l'origine, et dans l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.



PROGRAMMES DE GARDIENS AUTOCHTONES DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Les programmes de gardiens autochtones, élaborés conjointement avec Parcs Canada et dirigés par des partenaires autochtones, aident à maintenir et à revitaliser les liens avec les terres, les eaux et la glace qui soutiennent les systèmes de connaissances, de lois et de gouvernance.

POINTS IMPORTANTS

- La réconciliation et le renouvellement des relations avec les peuples autochtones sont une priorité du gouvernement du Canada.
- Parcs Canada a reçu 61,7 millions de dollars dans le cadre du budget de 2021 pour faire progresser les programmes de gardiens autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- Les programmes offerts dans les lieux administrés par Parcs Canada seront des expressions de la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis et reflèteront leurs territoires traditionnels, les terres attribuées en vertu des traités et leurs terres ancestrales.
- Les programmes de gardiens sont des programmes dirigés par des communautés ou des partenaires autochtones qui peuvent fonctionner (en totalité ou en partie) dans des lieux administrés par Parcs Canada, qui sont élaborés conjointement avec Parcs Canada et qui bénéficient du soutien financier de Parcs Canada.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Faire progresser le leadership autochtone en matière de conservation est essentiel pour atteindre des objectifs ambitieux, faire progresser la réconciliation avec les Autochtones et atténuer les effets des changements climatiques en protégeant et en restaurant des écosystèmes sains et résilients et en contribuant au rétablissement des espèces en péril.
- Les initiatives de leadership autochtone comme celles des gardiens autochtones aident le Canada à s'adapter aux changements climatiques et à respecter ses engagements en matière de protection de la nature, de la culture et de la biodiversité.
- Le financement a permis à Parcs Canada de soutenir quatre initiatives existantes de gardiens en 2021-22. D'autres initiatives sont en phase de conception, ce qui portera le total à 10 programmes d'ici la fin 2022.
- Les programmes de gardiens autochtones offrent la possibilité d'emplois culturellement significatifs aux peuples autochtones et soutiennent davantage les économies locales dynamiques et durables.



Parks Canada Parcs
Canada Canada



- Ces programmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la transmission du savoir traditionnel de génération en génération, dans la formation de la prochaine génération d'éducateurs et de bâtisseurs de la nation, et dans le soutien de communautés autochtones saines et résilientes en encourageant les activités terrestres.



PARCS CANADA – FRÉQUENTATION EN 2021

ENJEUX

- La fréquentation en 2021 rebondit au niveau national (par rapport à l'année 1 de la pandémie de COVID), mais elle reste inférieure aux niveaux pré-pandémiques.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada a continué d'adapter avec succès l'accès et les services aux visiteurs afin d'intégrer des mesures visant à protéger la population canadienne contre la pandémie en cours de COVID-19 tout en lui permettant de profiter du plein air dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines de conservation.
- Les chiffres préliminaires depuis le début de l'exercice (du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022) indiquent que 20,7 millions de visiteurs ont profité des bienfaits pour la santé et le bien-être offerts par les lieux de Parcs Canada dans tout le pays. C'est 26 % de visiteurs en plus par rapport à la même période en 2020 (16,4 millions), mais c'est 13 % en dessous des niveaux pré-pandémiques (23,8 millions en 2019).
- La fréquentation annuelle totale pour l'année d'exploitation 2021-2022 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) devrait s'élever à environ 21 millions de visiteurs. Il s'agirait d'une amélioration de 24 % par rapport à l'année passée (année 1 de la pandémie), mais ce chiffre sera inférieur de 17 % au niveau pré-pandémique (~25 millions).
- La fréquentation a de nouveau été principalement nationale en 2021-2022, l'accès étant resté fermé aux touristes américains et étrangers jusqu'à la fin de l'été/début de l'automne. Des visiteurs étrangers de tous les États américains et d'au moins 57 pays étrangers étaient présents dans les parcs nationaux après la réouverture des frontières.
- Les visiteurs continuent de vivre des expériences positives malgré les difficultés en constante évolution qu'impose la pandémie. Selon un sondage national mené auprès des visiteurs en 2021 :
 - 93 % des visiteurs ont apprécié leur visite (↑ 4 % par rapport à 2020);
 - 91 % des visiteurs ont choisi de visiter l'endroit parce qu'ils le considéraient comme sécuritaire (↑ 4 %);
 - 90 % des visiteurs étaient satisfaits des mesures mises en place pour la santé et la sécurité (↑ 6 %);
 - 87 % des visiteurs ont estimé que la réouverture des parcs/lieux a apporté un sentiment de retour à la normalité (↑ 5 %).
- En temps normal, Parcs Canada attire des millions de visiteurs chaque année et constitue un important moteur économique des collectivités partout au Canada. Les parcs nationaux/lieux historiques aident à créer et à maintenir des emplois et des entreprises à l'échelle locale dans des centaines de collectivités partout au Canada. Par exemple, en 2018-2019, les visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques ont apporté 3,4 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et ont soutenu plus de 33 000 emplois dans tout le pays.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada a maintenu un modèle national de prestation de services qui a pu être adapté aux variations des exigences locales et régionales en matière de santé publique pendant la pandémie en cours. Parcs Canada a communiqué régulièrement avec le



public canadien pour s'assurer qu'il est au courant de ce qui est disponible et des mesures que les visiteurs doivent suivre lorsqu'ils préparent leur visite et qu'ils se trouvent dans un lieu de Parcs Canada.

- Parcs Canada a ouvert normalement pour la saison 2021 (c.-à-d. qu'il n'y a pas eu de fermetures à l'échelle du système en raison de confinements obligatoires). Cependant, certaines offres modifiées, telles que la réduction des possibilités de camping, des visites d'interprétation limitées et la fermeture de certains bâtiments, sont restées en place pour répondre aux exigences sanitaires.
- La fréquentation préliminaire des parcs nationaux depuis le début de l'exercice (du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022) est de 13,9 millions, soit une hausse de 25 % par rapport à l'année passée à la même époque, et une baisse de 7 % par rapport aux niveaux d'avant la pandémie (2019).
- Le nombre préliminaire de visiteurs des lieux historiques nationaux depuis le début de l'exercice (du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022) est de 6,9 millions, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année passée à la même époque, et une diminution de 21 % par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie.
- Les chiffres définitifs de fréquentation pour l'année d'exploitation 2021-2022 seront disponibles en mai 2022.



MISE EN OEUVRE DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE À PARCS CANADA

QUESTION

- En janvier 2021, dans le cadre de la mise en œuvre continue par Parcs Canada de la *Loi sur les frais de service* de 2017, l'Agence a fait savoir que les frais pour les services facultatifs à valeur ajoutée, tels que les programmes guidés, l'accès aux sources thermales, les permis pour les événements spéciaux et le golf, augmenteront en 2023. Elle a également indiqué que les rajustements des droits en fonction de l'Indice des prix à la consommation exigés par la *Loi sur les frais de service* seront désormais apportés tous les deux ans à compter de 2022.

POINTS IMPORTANTS

- Les tarifs de Parcs Canada sont raisonnables et offrent un bon rapport qualité-prix à la population canadienne. L'Agence réinvestit tous les revenus de la tarification dans les activités. Plus de 20 % du budget de fonctionnement de Parcs Canada proviennent des revenus tirés de la tarification. Pour offrir des services et des expériences de grande qualité aux Canadiens, un recouvrement raisonnable des coûts en ce qui concerne les services payants, tout en étant abordables pour les particuliers et les familles, est nécessaire.
- Parcs Canada a mené une consultation nationale sur les tarifs en 2019. Les participants à la consultation se sont prononcés en faveur d'autres ajustements des tarifs afin d'améliorer le recouvrement des coûts et de rapprocher certains tarifs des taux du marché, en particulier lorsque ces tarifs entrent par inadvertance en concurrence avec des offres du secteur privé comme le golf et les sources thermales.
- La *Loi sur les frais de service* de 2017 prévoit une plus grande transparence de l'établissement et de l'administration des frais de service dans les ministères et organismes fédéraux. Il faut également améliorer le recouvrement des coûts lorsque les services apportent un avantage majoritairement privé aux particuliers ou aux entreprises. Les ajustements courants des frais en fonction de l'inflation basée sur l'Indice des prix à la consommation sont une autre exigence de la Loi.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada administre plus de 3 500 différents tarifs qui tombent sous le coup de la *Loi sur les frais de service*. Il s'agit des droits d'admission et des frais d'hébergement, des frais d'éclusage, des services municipaux, des licences d'exploitation et de divers permis.
- En janvier 2021, dans le cadre de la mise en œuvre continue par Parcs Canada de la *Loi sur les frais de service* de 2017, l'Agence a fait savoir que les frais pour les services facultatifs à valeur ajoutée, tels que les programmes guidés, l'accès aux sources thermales, les permis pour les événements spéciaux et le golf, augmenteront en 2023. Elle a également indiqué que les rajustements des droits en fonction de l'Indice des prix à la consommation exigés par la *Loi sur les frais de service* seront désormais apportés tous les deux ans à compter de 2022.



- *La Loi sur les frais de service* de 2017 exige que les ministères et organismes ajustent les frais de service en fonction de l'inflation sur une base annuelle, sauf si un autre calendrier est approuvé par le ministre responsable. À partir de 2022, Parcs Canada ajustera les frais de service en fonction de l'inflation tous les deux ans seulement. Les visiteurs, les partenaires et les clients de Parcs Canada bénéficient ainsi d'une plus grande certitude et d'une plus grande prévisibilité en matière de prix ainsi que d'un délai plus long pour informer les Canadiens des changements de prix qui entrent en vigueur.



TRANSPORT DURABLE DES PERSONNES DANS LA VALLÉE DE LA BOW

ENJEUX

- Parcs Canada a mis sur pied un groupe d'experts chargé de contribuer à l'élaboration d'un système de transport durable des personnes dans le parc national Banff. Le groupe d'experts fera des recommandations à Parcs Canada sur la façon d'élaborer un cadre de transport durable des personnes dans le parc. La portée des travaux comprendra la gestion et la coordination de l'accès, de l'utilisation et de l'infrastructure des principaux points de destination du parc dans la vallée de la Bow et à proximité.

POINTS IMPORTANTS

- La fréquentation de la vallée de la Bow du parc national Banff a augmenté de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie. Les parcs de stationnement des principaux points de destination sont souvent saturés et les embouteillages sont devenus courants aux points névralgiques. Sur la base de son expertise et des consultations menées auprès des Autochtones, du public et des intervenants, le groupe d'experts sera invité à recommander des solutions novatrices possibles que Parcs Canada pourra prendre en compte dans l'élaboration d'un cadre de transport des personnes.
- Le président-directeur général de Parcs Canada a nommé des personnes au groupe d'experts qui possèdent une expérience pertinente aux défis auxquels est confronté le parc national Banff. Il s'agit d'experts dans les domaines des systèmes de transport intelligents, de la planification des transports en commun, des transports verts, du tourisme, de l'accessibilité et de la planification des loisirs, entre autres.
- Le résultat souhaité du groupe d'experts est de fournir à Parcs Canada des recommandations qui pourront être prises en compte dans l'élaboration d'une stratégie de transport des personnes planifiée et mise en œuvre de manière cohérente, qui comprendrait une série d'outils pour le transport des personnes, des projets de démonstration et des recherches. Les recommandations du groupe d'experts seront soumises à la consultation des Autochtones et du public.
- Parcs Canada a examiné un rapport d'étape provisoire et a fourni une rétroaction au groupe d'experts. Un rapport final est attendu pour juillet 2022.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada a mis en place des solutions de transport en commun dans les zones de visite populaires du parc national Banff, mais celles-ci s'avèrent insuffisantes pour répondre à la demande et offrir des expériences de qualité aux visiteurs. Parcs Canada maintient son engagement à l'égard du transport en commun; on cherche à obtenir des conseils d'experts pour tirer parti de ces travaux et explorer de nouvelles solutions novatrices.
- Des consultations avec les Autochtones, le public et les intervenants sur le projet de mandat du groupe d'experts ont été menées et le mandat a été révisé pour tenir compte des commentaires reçus. Les commentaires des Autochtones, du public et des intervenants étaient favorables et constructifs. Les commentaires ont porté sur la façon de



préciser davantage le rôle du groupe d'experts, l'intention du projet, le lien clair avec l'objectif de carboneutralité du gouvernement d'ici 2050 et la réaffirmation de l'engagement envers le transport en commun écologiquement durable.

- Parcs Canada a annoncé la composition du groupe d'experts le 26 mai 2021, et des réunions régulières du groupe d'experts ont eu lieu.



INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE PARCS CANADA

ENJEUX

- L'investissement dans les biens de l'Agence est une priorité du gouvernement depuis 2015, et Parcs Canada a respecté ses engagements à cet égard par le biais d'un financement d'une durée limitée. Le Budget de 2021 prévoyait un montant de 35 millions de dollars pour l'Agence Parcs Canada afin qu'elle puisse maintenir ses capacités internes de gestion des immobilisations de son portefeuille pendant l'exercice 2022-23.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les parcs urbains nationaux et les aires marines nationales de conservation.
- En investissant dans l'infrastructure, Parcs Canada conserve ces précieux endroits, soutient la croissance économique rurale, stabilise le secteur du tourisme et aide à respecter ses obligations en matière de réconciliation, de réduction des gaz à effet de serre et d'accessibilité universelle.
- D'ici mars 2023, l'Agence aura investi près de 4,2 milliards de dollars pour mener à bien 995 projets hautement prioritaires visant à améliorer l'état de plus d'un quart de ses biens dans les parcs nationaux et les sites historiques nationaux de toutes les régions du pays (voir les principaux exemples en annexe).
- Parcs Canada poursuit sa planification à long terme afin d'assurer la gestion efficace et la durabilité continue de son vaste portefeuille diversifié à l'avenir.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada maintient un portefeuille diversifié de plus de 18 000 biens à l'échelle du pays, dont la valeur de remplacement actuelle s'élève à plus de 26 milliards de dollars. Une gouvernance robuste et un établissement des priorités garantissent que les investissements sont réalisés là où ils sont le plus nécessaires.
- Au cours des quatre dernières décennies, Parcs Canada a eu la tâche colossale de maintenir l'état des biens de son portefeuille. La majeure partie des biens de Parcs Canada sont vieillissants et nécessitent des investissements permanents importants dans la gestion de leur cycle de vie et leur recapitalisation.
- Depuis 2015, 4,2 milliards de dollars en financement temporaire ont été remis à l'Agence pour qu'elle investisse dans la protection et la restauration des immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Grâce au programme d'investissement de l'Agence, le pourcentage de biens en bon ou moyen état est passé de 50 % à 69 % (en date de juin 2021) au cours de cette même période.
- Afin de soutenir la conception de plans à long terme pour son portefeuille de biens, l'Agence a retenu les services d'experts externes pour aider aux examens nationaux de son



portefeuille de biens bâtis afin d'en valider l'état général et les exigences financières continues pour le maintenir.

- Comme le programme de travail actuel doit prendre fin en mars 2023, Parcs Canada continue de renforcer ses processus de planification des investissements et de gestion des biens, y compris l'élaboration récente d'une stratégie en matière de portefeuille de biens immobiliers, la planification du passage à un régime de budgétisation selon la comptabilité d'exercice et l'élaboration de plans à long terme pour appuyer la durabilité des biens de Parcs Canada dans l'avenir.



Annexe : Projets d'immobilisations de l'Agence Parcs Canada dans les circonscriptions des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

1. Projets d'immobilisations de l'Agence Parcs Canada dans les circonscriptions des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable		
<i>Comité permanent de l'environnement et du développement durable</i>		
Membre	Circonscription	Projets d'immobilisations dans la circonscription ou près de celle-ci
Francis Scarpaleggia, président	Lac-Saint-Louis (Qc)	51,8 millions de dollars, répartis entre 7 projets, pour améliorer la sécurité et l'expérience des visiteurs empruntant la route Promenade au parc national de la Mauricie. Projets achevés au cours de l'exercice 2021-22.
Earl Dreeshen, vice-président	Red Deer-Mountain View (Alb.)	Projet de 1,9 millions de dollars au lieu historique national Rocky Mountain House pour la réfection des installations pour les visiteurs. Projet achevé en 2018-19
Monique Pauzé, vice-présidente	Repentigny (Qc)	3,9 millions de dollars pour des réparations au bâtiment du lieu historique national du Manoir-Papineau. Projet achevé au cours de l'exercice 2021-22.
Colin Carrie	Oshawa (Ont.)	Grâce à la création du parc urbain national de la Rouge, plus de 25 millions de dollars ont été investis dans l'aménagement de plus de 30 km de nouveaux sentiers et de nouvelles commodités, du lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges. Parcs Canada investira également 28,1 millions de dollars dans un nouveau Centre d'accueil des visiteurs, d'apprentissage et de rassemblement communautaire, dont l'ouverture est prévue en 2025.
Terry Duguld	Winnipeg-Sud (Man.)	21,8 millions de dollars répartis sur 7 projets en vue de la conservation des bâtiments et des terrains historiques, de la réfection des infrastructures et de l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des lieux historiques nationaux de Lower Fort Garry et de La Fourche. Tous les projets sont achevés ou le seront d'ici la fin de 2022-23.



Laurel Collins	Victoria (C.-B.)	13,2 millions de dollars, répartis entre 4 projets aux lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Projets achevés en 2019-20.
Taylor Bachrach (souvent en remplacement de Laurel Collins)	Skeena—Bulkley Valley (C.-B.)	1,1 millions de dollars pour remplacer la promenade en bois de SGang Gwaay dans la RPN Gwaii Haanas. Projet achevé en 2019-20.
Dan Mazier	Dauphin—Swan River—Neepawa (Man.)	16,4 millions de dollars, répartis entre 7 projets en vue de la rénovation du centre d'accueil des visiteurs et des opérations, de la conservation d'un bâtiment patrimonial, de la modernisation de l'infrastructure du lotissement urbain et de l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux pluviales du parc national du Mont-Riding. Tous les projets sont achevés ou le seront d'ici la fin de 2022-23.
Lloyd Longfield	Guelph (Ont.)	4,4 millions de dollars, répartis entre 2 projets pour des travaux de réfection du lieu historique national du NCSM <i>Haida</i> . Projet achevé en 2020-21.
Kyle Seeback	Dufferin-Caledon (Ont.)	Bien que la circonscription ne compte aucun parc, Parcs Canada a consacré plus de 4,5 millions de dollars à la mise en place de mesures de protection des rives afin de restaurer les rives du lac Ontario qui s'érodent activement. Ce projet est presque achevé, et les activités de suivi devraient être achevées d'ici la fin de l'exercice 2024-25.
Leah Taylor Roy	Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill (Ont.)	Grâce à la création du parc urbain national de la Rouge, plus de 25 millions de dollars ont été investis dans l'aménagement de plus de 30 km de nouveaux sentiers et de nouvelles commodités, du lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges. Parcs Canada investira également 28,1 millions de dollars dans un nouveau Centre d'accueil des visiteurs, d'apprentissage et de rassemblement communautaire, dont l'ouverture est prévue en 2025.
Joanne Thompson	St. John's-Est (T.-N.-L.)	5,6 millions de dollars, répartis entre 12 projets au lieu historique national de Signal Hill, dont 1,4 millions de dollars pour l'amélioration des installations et de l'accessibilité de l'annexe du centre d'accueil. Projet achevé en 2019-20.



Patrick Weiler	West Vancouver— Sunshine Coast—Sea to Sky Country (C.-B.)	5,2 millions de dollars pour l'installation d'un nouveau système d'extinction des incendies au lieu historique national Gulf of Georgia Cannery. Projet achevé en 2021-22. 3,9 millions de dollars pour la réfection des systèmes d'alimentation en eau et d'égouts des lieux historiques nationaux de Fort-Langley et du Fort Rodd Hill. Projet achevé en 2019-20.
----------------	---	---



CAMPAGNE PUBLICITAIRE NATIONALE DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Parcs Canada a reçu 4 millions de dollars du Fonds central pour la publicité du gouvernement du Canada pour une campagne de publicité sur deux exercices financiers (1 million de dollars en 2021-2022 et 3 millions de dollars en 2022-2023).

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada a lancé une campagne publicitaire nationale pour promouvoir la conservation des lieux patrimoniaux du Canada et la fréquentation des lieux administrés par Parcs Canada afin de soutenir la reprise sûre et durable de l'industrie touristique et la stratégie de relance du tourisme du gouvernement du Canada.
- La campagne, qui cible les familles et les jeunes adultes canadiens (y compris les personnes de cultures diverses), a été lancée à la mi-février 2022 et se poursuivra jusqu'à la fin juin 2022.
- Profitant du slogan *450 000 km² de souvenirs*, la campagne invite la population canadienne à vivre certaines des meilleures expériences culturelles et de plein air que notre pays a à offrir. Par ailleurs, elle met en valeur les lieux administrés par Parcs Canada en tant que destinations touristiques de choix en insistant sur la beauté de ces endroits et les bienfaits qu'ils apportent.
- La campagne se veut très visible, avec une présence médiatique soutenue sur une variété de plateformes numériques et de médias sociaux, d'affichages extérieurs, de chaînes de télévision et de cinémas.
- Les activités publicitaires de Parcs Canada seront également complétées par des efforts de communication marketing non rémunérés et soutenues par des relations et des collaborations touristiques avec des partenaires, comme Destination Canada.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada reçoit un financement publicitaire central annuel depuis 2016-2017 (à l'exception de 2020-2021), totalisant 15 millions de dollars à ce jour (comprend le financement de 2022-2023).
- La campagne 2018 et 2019 financée par le budget central a connu un grand succès et a touché environ 26 millions de personnes. Elle a contribué à une forte fréquentation et à des niveaux records de notoriété (90 %), contre environ 83 % avant les importantes campagnes publicitaires qui ont débuté en 2017.
- Pendant la pandémie de COVID-19, les lieux administrés par Parcs Canada ont offert à la population canadienne un exutoire pour la santé et le bien-être et des lieux de lien social sécuritaires. Bien que la fréquentation des lieux de Parcs Canada en 2020-2021 ait été plus faible que les années précédentes (diminution de 32 % par rapport à 2019-2020), plus de Canadiennes et de Canadiens que jamais ont visité les lieux de Parcs Canada, le nombre de visites atteignant 17 millions au 31 mars 2021.
- Alors que le monde sort doucement de la pandémie de COVID-19, Parcs Canada s'efforce de s'adapter à l'évolution des comportements et des attentes du public, de



mettre au point des moyens nouveaux et passionnants de s'adresser à la population canadienne et de lui faire découvrir l'histoire des lieux patrimoniaux.

- Les lieux administrés par Parcs Canada sont situés à proximité de quelque 600 collectivités dans tout le Canada. L'Agence travaille en étroite collaboration avec des centaines de partenaires et d'entreprises touristiques afin de contribuer à la réalisation de son mandat, qui consiste à conserver et à partager ces lieux emblématiques avec la population canadienne et les visiteurs du monde entier.
- La promotion des destinations et des programmes de Parcs Canada permet non seulement d'améliorer la sensibilisation et le soutien de la population canadienne aux plus grands trésors du pays, mais aussi de renforcer son lien avec la nature et l'importance de la conservation afin d'inspirer une nouvelle génération de gardiens des lieux protégés du Canada.



RETARDS DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

ENJEUX

- Depuis 2015, Parcs Canada exécute le plus grand programme fédéral d'infrastructure de son histoire, soit 995 projets au pays totalisant 4,2 milliards de dollars. Compte tenu de la complexité et de la taille de certains de ces projets, des retards au calendrier peuvent survenir de la conception jusqu'à l'exécution.

POINTS IMPORTANTS

- Près de 83 % des 995 projets d'immobilisations entrepris depuis 2015 sont maintenant achevés, apportant une amélioration de l'état et de la sécurité des biens, des expériences de haute qualité pour les visiteurs et la protection du patrimoine culturel dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation partout au pays.
- Comme c'est le cas pour tout grand programme d'investissement dans les infrastructures, de nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le calendrier des projets, notamment les conditions météorologiques, qui peuvent modifier les saisons de construction, les processus d'approvisionnement et de passation de marchés, et la nécessité de maintenir partiellement en fonction les biens pendant les travaux de construction afin de fournir des services aux visiteurs ou au public (p. ex., la restauration des ponts, des barrages et des écluses).
- Qui plus est, la protection et la conservation des ressources culturelles et naturelles, des habitats et de l'environnement sont une priorité pour Parcs Canada et il est parfois nécessaire de modifier les échéanciers des projets pour aider à sauvegarder ces ressources importantes.
- De même, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec des centaines de communautés autochtones partout au Canada, qui sont des partenaires précieux. Il est de la plus haute importance pour l'Agence de prendre le temps nécessaire pour établir un dialogue avec les partenaires autochtones ainsi que d'autres intervenants locaux et régionaux et pour les consulter. Les calendriers des projets doivent parfois être modifiés pour faciliter une interaction et un dialogue préalables suffisants.
- Enfin, malgré tous les efforts déployés par toutes les parties visées pour réduire les répercussions négatives de la COVID-19 sur les projets d'infrastructure en cours à Parcs Canada, certains projets ont connu des retards en raison de la disponibilité de la main-d'œuvre et des matériaux clés.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada maintient un portefeuille diversifié de plus de 18 000 biens au pays, dont la valeur de remplacement actuelle s'élève à plus de 26 milliards de dollars.
- Depuis 2015, Parcs Canada a reçu 4,2 milliards de dollars en financement supplémentaires pour les immobilisations dans le cadre de divers budgets fédéraux pour lui permettre d'investir dans la protection et la restauration des immobilisations dans les parcs et les lieux historiques nationaux.



- Au cours de cette période, Parcs Canada a augmenté sa capacité interne et son expertise pour exécuter des projets complexes, et a mis en place une gestion de projet rigoureuse, des rapports financiers et des contrôles de suivi pour garantir une bonne gestion de cet investissement historique.
- Des projets tels que la restauration de Province House à Charlottetown (Î.-P.-É.), la rénovation de la voie navigable Trent-Severn en Ontario et le terrain de camping Whistlers à Jasper sont des projets pluriannuels dont les coûts et le calendrier ont tendance à être rajustés à mesure que l'on comprend mieux l'état des biens pendant la réalisation des travaux. Par conséquent, la portée de ces projets a évolué depuis 2015.
 - **Province House** est un projet phare pluriannuel qui prévoit la restauration complète d'un bâtiment patrimonial vieux de 160 ans, qui passera d'un état très médiocre à une reconstruction et un réaménagement complets.
 - Les travaux de la **voie navigable Trent-Severn** comprennent 29 projets distincts, mais interdépendants, visant le remplacement de structures centenaires (écluses, déversoirs, etc.) sur 386 km de canaux navigables. Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des biens, en plus d'améliorer les dispositifs de sécurité pour les opérateurs et les visiteurs et de renforcer les capacités de gestion des eaux.
 - Dans le cadre du réaménagement du **terrain de camping Whistlers**, on procédera à la restauration du plus grand terrain de camping de Parcs Canada (soit 781 emplacements), ce qui comprendra le remplacement complet de l'infrastructure souterraine (eau, égouts, électricité) et de la majorité des bâtiments (poste d'inscription, douches et toilettes) et des routes dans une région où la saison de construction est courte et imprévisible.

STRATÉGIE EMPLOI ET COMPÉTENCES JEUNESSE 2022-23

ENJEUX

- L'aide financière accordée par Parcs Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) à des organismes partenaires nationaux comme l'Association canadienne des parcs et loisirs et le projet Apprendre par les arbres Canada pour l'embauche de jeunes prendra fin en mars 2022. De plus, l'embauche directe de Parcs Canada par le biais de la SECJ passera de 1 432 jeunes en 2021-22 à 615 jeunes en 2022-23.

POINTS D'INTÉRÊT

- Parcs Canada est un chef de file en matière d'emploi des jeunes pour le gouvernement du Canada. L'Agence emploie directement des jeunes dans des endroits urbains, ruraux et éloignés partout au Canada. Entre 2016 et 2020, Parcs Canada a employé en moyenne 2 250 étudiants par année dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.
- En 2021-2022, le gouvernement du Canada a fait des investissements historiques dans le programme SECJ dans le but d'atténuer les impacts économiques de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes. Parcs Canada à titre d'organisation participante, a obtenu 45,4 millions de dollars de financement supplémentaire pour soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi.
- Grâce à ce financement supplémentaire provenant de la SECJ, l'Agence a employé directement 1 400 jeunes additionnels, dont 44 % proviennent de groupes d'équité en matière d'emploi. De plus, 3 000 jeunes, dont plus de 70 % sont des jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi, ont été embauchés par les organismes partenaires de l'Agence par le biais de subventions et contributions. Ce financement nous a permis d'embaucher des jeunes dans le domaine de la conservation de la nature et des forêts et a aidé les jeunes provenant de groupes racialisés et autochtones à développer un parcours de carrière dans le domaine de la conservation.

CONTEXTE / SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada emploie directement des jeunes dans une grande variété de professions. Au cours des six dernières années, le financement de l'emploi des jeunes provenait de trois sources : le budget de services votés de l'Agence (environ 1 100 étudiants) ; le programme Jeunesse Canada au travail (environ 200 étudiants) ; et la Stratégie emploi et compétences jeunesse (emplois verts - moyenne annuelle de 800 étudiants entre 2016 et 2020).
- La SECJ est la stratégie fédérale visant à aider les jeunes à acquérir les compétences et l'expérience professionnelle nécessaires pour réussir leur transition vers le marché du travail. Dirigée par Emploi et Développement social Canada et mise en œuvre avec 11 partenaires fédéraux, dont Parcs Canada, la SECJ offre des possibilités de perfectionnement des compétences et d'emploi aux jeunes de tout le Canada.
- Le financement de la SECJ que Parcs Canada recevra en 2022-2023 dans le cadre du budget 2021 (6,9 millions de dollars + 2 millions de dollars de services votés existants) est considérablement inférieur à celui reçu en 2021-2022 (45,4 millions de dollars)



AGENCE PARCS CANADA COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES

CE DONT IL S'AGIT-IL

- Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à fins déterminées qui permet à l'Agence de mettre de côté des fonds pour la création ou l'agrandissement de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et d'autres aires protégées. Des fonds sont déposés dans le compte des nouveaux parcs et lieux historiques afin de protéger le financement requis à une date ultérieure et de respecter l'engagement pris par l'Agence à l'égard de la création, de l'agrandissement ou de la désignation de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.
- Le Compte est financé par les crédits de Parcs Canada (c.-à-d. les montants alloués à Parcs Canada pour l'établissement et l'exploitation des lieux), par la disposition des biens immobiliers de l'Agence ou d'immeubles fédéraux, et par des cadeaux, des legs et des dons. Les montants sont affectés à ce compte principalement aux fins suivantes :
 - acquérir des biens immobiliers ou des immeubles;
 - aménager ou entretenir un lieu historique national, un parc national, une aire marine nationale de conservation ou une autre aire patrimoniale protégée qui est établie, agrandie ou désignée, et faire toute contribution ou tout autre paiement connexe.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

- Parcs Canada a accès aux fonds pour des sites nouveaux ou agrandis par le biais du processus de présentation au Conseil du Trésor. Le financement couvre les coûts associés à la phase d'établissement du lieu (c'est-à-dire l'achat du terrain, la construction du centre d'accueil et l'aménagement des sentiers) et à la phase d'exploitation continue des lieux. Le financement acquis par le biais du processus de présentation est placé dans le crédit pour les dépenses de programme de l'Agence (crédit 1).
- L'Agence dépense ces fonds selon les besoins et transfère également, par le biais du processus budgétaire, des fonds du crédit 1 (dépenses de programme) au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques (crédit 5), afin de mettre de côté les fonds destinés à l'établissement de lieux pour les années à venir. Les fonds déposés dans ce compte restent disponibles jusqu'à ce qu'on en ait besoin pour l'établissement du lieu, qui peut s'étaler sur plusieurs années.

ÉTAT ACTUEL

En tenant compte du transfert du Budget supplémentaire des dépenses C, les fonds disponibles dans le compte pour 2021-22 totalisent 141 millions de dollars et sont destinés aux endroits protégés suivants :

- Parc urbain national de la Rouge (52,7 millions de dollars)
- Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur (15,1 millions de dollars)



- Parc national Qausuittuq, parc national Ukkusiksalik, aire marine nationale de conservation Talluruptiup Imanga, lieu historique national des Épaves-du-HMS Erebus-et-du-HMS Terror (17,6 millions de dollars)
- Réserve de parc national Naats'ihch'oh, réserve de parc national Nahanni, réserve de parc national Thaidene Nene (14,8 millions de dollars)
- Réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (1,3 millions de dollars)
- Réserve de parc national des Îles-Gulf (1,4 millions de dollars)
- Réserve de parc national Akami-Uapishk^u – KakKasuak – Monts Mealy (2,9 millions de dollars)
- Parc national des Prairies (0,2 millions de dollars)
- Acquisition de terres pour étendre et compléter les parcs nationaux existants (35 millions de dollars)



STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR LES SENTIERS

ENJEUX

- La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend l'engagement d'appuyer le ministre du Tourisme dans l'élaboration d'une stratégie nationale sur le tourisme en sentier qui tire également parti de la création de nouveaux parcs urbains afin d'améliorer les possibilités locales de développement économique et d'emploi des jeunes.

POINTS IMPORTANTS

- La pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse importante des voyages internationaux et intérieurs, ce qui a eu de graves répercussions sur l'industrie touristique du Canada. Des organisations nationales telles que l'Association de l'industrie touristique du Canada et Destination Canada affirment qu'il faudra jusqu'à trois ans pour que le secteur retrouve les niveaux de revenus et d'activité économique antérieurs à la pandémie.
- Le gouvernement s'est engagé à aider le secteur du tourisme à surmonter les difficultés de la pandémie et investit désormais dans la relance. Le Fonds pour les expériences canadiennes a fourni 58,5 millions de dollars de 2019 à 2021 pour soutenir les entreprises touristiques. Dans le budget de 2021, on a annoncé une aide d'un milliard de dollars sur trois ans pour soutenir le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les arts et la culture, dont 500 millions de dollars pour les petites entreprises touristiques.
- Les loisirs de plein air, notamment dans les lieux du patrimoine naturel et culturel, ont joué un rôle essentiel dans le maintien de l'industrie touristique canadienne pendant la pandémie. Les expériences de plein air joueront également un rôle important dans la relance du tourisme et dans la durabilité du secteur. C'est pourquoi le gouvernement élaborera une stratégie sur le tourisme en sentier afin de tirer parti des milliers de réseaux de sentiers au Canada pour soutenir le tourisme local, régional et national.
- Le gouvernement fait également avancer la création de parcs urbains nationaux. Ces travaux progressent bien, six centres urbains ayant déjà avancé dans leurs travaux sur la faisabilité de nouveaux parcs urbains nationaux. L'un des principaux attraits de bon nombre de ces parcs sera leur réseau de sentiers, qui contribue à la santé et au bien-être des résidents ainsi qu'au tourisme local et régional.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'industrie du tourisme au Canada a subi des impacts importants sur les revenus et l'emploi en raison de la pandémie de COVID-19, et de nombreuses entreprises touristiques et leurs communautés ont souffert de difficultés économiques.
- Alors que les efforts de vaccination portent leurs fruits et que les restrictions en matière de santé publique sont progressivement levées, le secteur du tourisme au Canada commence à se redresser. À l'heure actuelle, Destination Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada prévoient que l'industrie retrouvera les niveaux de revenus et d'activité économique antérieurs à la pandémie d'ici 2025.
- Pendant la pandémie, les loisirs de plein air dans les lieux du patrimoine naturel et culturel ont largement contribué à soutenir les entreprises touristiques en difficulté et leurs communautés. On prévoit que les voyages intérieurs et les expériences de plein air seront à l'origine de la reprise du tourisme au Canada. C'est pourquoi le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale sur le tourisme en sentier qui



contribuera à la reprise et à la durabilité à long terme de l'industrie touristique au Canada.

- Le gouvernement a apporté un soutien spécifique aux entreprises touristiques pendant la pandémie. Le Fonds pour les expériences canadiennes a fourni 58 millions de dollars de 2019 à 2021, ciblant exclusivement les entreprises touristiques. Ce montant s'ajoute aux 15,4 milliards de dollars estimés pour soutenir les entreprises et les travailleurs des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie ainsi que des arts et de la culture par le biais de la Subvention salariale d'urgence du Canada, du soutien aux loyers et aux hypothèques par le biais de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de l'Indemnité de confinement, ainsi que du soutien aux petites entreprises par le biais du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.
- Le gouvernement investit également de manière significative dans la relance du tourisme. Dans le budget de 2021, on a annoncé une aide d'un milliard de dollars sur trois ans pour le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les arts et la culture. Cela comprend le financement d'événements et de festivals ainsi qu'un fonds dédié de 500 millions de dollars pour les entreprises touristiques par le biais du Fonds d'aide au tourisme. De plus, Destination Canada a reçu 100 millions de dollars qui seront utilisés pour faire progresser le tourisme national et international au Canada et pour soutenir le développement des destinations.
- Parcs Canada fait avancer la création de nouveaux parcs urbains nationaux à Halifax, Montréal, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Victoria (Collwood). Ces projets ont été annoncés en août 2021 et tous avancent dans les phases de préféabilité et de faisabilité. Les activités liées aux sentiers constitueraient une partie essentielle de l'expérience des visiteurs dans ces lieux protégés proposés.



SOUTIEN AU SENTIER TRANSCANADIEN

ENJEUX

- La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend un engagement à poursuivre la construction et le raccordement du Sentier Transcanadien, à créer de nouvelles possibilités d'accès au Sentier et à créer des emplois.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada apporte son soutien financier au Sentier Transcanadien depuis le lancement de l'initiative en 1992. Le financement actuel se termine au cours de l'exercice 2021-2022.
- Le Sentier Transcanadien est un atout important pour l'accès à la nature, le transport actif et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que pour les solutions naturelles aux changements climatiques dans des milliers de communautés rurales et urbaines du Canada. Il constitue également un atout important pour le tourisme dans plusieurs régions du pays.
- Parcs Canada est l'administrateur du financement fédéral du Sentier Transcanadien. L'Agence travaille en étroite collaboration avec le Sentier Transcanadien pour élaborer une analyse de rentabilisation visant à étendre le réseau du Sentier Transcanadien, à rehausser la qualité du Sentier et à améliorer l'accès et l'accessibilité afin que davantage de Canadiennes et de Canadiens puissent utiliser le Sentier à des fins récréatives et de transport.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le Sentier Transcanadien est né d'un projet patrimonial lancé lors des célébrations du 125^e anniversaire du Canada en 1992. Il s'agit d'une initiative de partenariat impliquant plus de 15 000 organisations. Tous les segments du Sentier ont été reliés en 2017 pour célébrer Canada 150. Le Sentier s'étend désormais sur chaque province et territoire, sur 27 000 km de terrains variés, et relie 15 000 communautés rurales, urbaines et autochtones ainsi que toutes les grandes villes du Canada.
- Le Sentier Transcanadien est le plus long réseau de sentiers récréatifs au monde et permet de multiples usages récréatifs, notamment le vélo, la marche/la randonnée, l'équitation, le canotage, la motoneige et le ski de fond.
- Le Sentier Transcanadien est une initiative communautaire. Les tronçons du Sentier sont détenus, exploités et entretenus par des organismes locaux, des municipalités, des communautés autochtones, des autorités provinciales et des organismes nationaux partout au Canada. Ils sont soutenus par l'organisation du Sentier Transcanadien ainsi que par des organismes provinciaux et territoriaux chargés de défendre la cause du Sentier dans leur région.
- Parcs Canada administre le financement fédéral du Sentier Transcanadien. Dans le budget de 2017, on a annoncé 30 millions de dollars pour améliorer et entretenir le Sentier et soutenir son utilisation. Ce financement prend fin le 31 mars 2022. La lettre de mandat du ministre Guilbeault comprend un engagement à renouveler et à améliorer le financement du Sentier Transcanadien.



- Le Sentier Transcanadien est utilisé par des millions de Canadiennes et de Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour leurs loisirs, activités communautaires et déplacements quotidiens par transport actif. Le Sentier est également un atout touristique national, régional et local, attirant des visiteurs de tout le Canada et du monde entier. Le Sentier traverse sept parcs nationaux, deux aires marines nationales de conservation et 35 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, ou est immédiatement adjacent à ceux-là.